

Compte Administratif de la Région
pour l'exercice 2022

PRÉAMBULE

L'article L4312-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la présentation annuelle du compte administratif au Conseil Régional. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée arrête le compte de gestion de l'exercice clos. C'est l'occasion pour la Région de rendre compte plus largement de sa situation financière.

Ce rapport financier présente également le bilan de gestion pluriannuelle au 31 décembre 2022 ainsi que le compte rendu de la gestion de la dette, gestion de la trésorerie et régies comptables de l'exercice 2021. Ces bilans vous sont présentés conformément à l'instruction comptable M57 et à l'article L.4221-5 du CGCT relatif aux délégations de la Présidente.

Le BP2022 voté en mars 2022, est le premier budget de la mandature, qui s'est élevé à 779,3 M€ (en mouvements réels) en s'appuyant sur les actions inscrites depuis le budget primitif jusqu'à la troisième et dernière décision modificative du 15 décembre 2022.

Deux objectifs ambitieux étaient fixés : amorcer le redressement financier de la Région et, dans le même temps, mettre en œuvre les projets emblématiques de la mandature et notamment investir davantage sur le territoire.

S'agissant de l'assainissement des comptes de la Région, la stratégie financière impulsée a porté ses fruits avec le rétablissement significatif de l'épargne en 2022.

Les **recettes de fonctionnement ont progressé de 12,4 %** tandis que les dépenses de fonctionnement affichent une baisse de (-) 0,6% permettant à la Région de dégager une épargne brute de 208,8 M€ (+51%) et de porter son épargne nette à **143,8 M€ (+94%)**. Ce qui permet de financer un programme d'investissement important de 295,1 M€, **sans augmenter les impôts tout en réduisant légèrement le niveau de la dette (1,262 Md€ contre 1,317 Md€)**.

Notre capacité de désendettement, soit le nombre d'années nécessaire pour rembourser la dette, est de **6 années** en 2022 contre 9,5 années en 2021. C'est un ratio bien en deçà de la norme de 9 années fixée pour les régions au niveau national.

L'évolution favorable de cet indicateur est rendue possible par une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et par une optimisation de nos recettes grâce à une mobilisation plus importante des subventions européennes en clôture de programme PO 2014-2020.

Pour 2022, les dépenses de la Région (hors gestion active de la dette) se sont élevées à **692,4 M€**, soit (-) 3,4% par rapport à 2021, dont **397,3 M€ en dépenses de fonctionnement** (-) 0,6%, et **295,1 M€ en dépenses d'investissement** (-) 6,8%.

Hors NRL, les dépenses d'investissement sont de **253,5 M€**, soit une **augmentation de (+) 12,1%**, en cohérence avec les orientations fixées, alors même que l'emprunt d'équilibre a diminué de près de 93% pour s'établir à **10,0 M€** (emprunt bancaire contracté en 2021).

Cette situation financière très encourageante de 2022 permettra d'intégrer dans les comptes de 2023 le lourd impact budgétaire du plan de restructuration de la compagnie régionale qui a été validé par la Commission Européenne en janvier 2023.

Il s'agit néanmoins de rester prudent ; la situation financière reste fragile, tant que les contentieux liés à la Nouvelle Route du Littoral n'auront pas été réglés.

Enfin, c'est sur la base d'une stratégie financière visant à la fois un taux d'épargne brut ambitieux et une maîtrise de l'endettement que la Région a construit un plan pluriannuel d'investissement, et de fonctionnement (PPI/PPF) sur la période 2023-2030. Ce plan décline nos principales politiques autour des 3 axes du projet de mandature :

- Le Développement Humain et Solidaire, la pierre angulaire de la mandature ;
- Le Développement Economique par l'ouverture vers de nouveaux horizons et l'innovation ;
- Le Développement Durable et la Transition Ecologique par l'excellence environnementale.

Il sera actualisé chaque année au regard de l'avancement des études et de la maturation des projets.

SOMMAIRE

LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES 2022.....	5
LA SITUATION FINANCIÈRE.....	5
LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022	7
LES RÉALISATIONS ET LE FINANCEMENT	13
LES RECETTES	13
LES DÉPENSES.....	25
BILAN 2022 DE LA GESTION PLURIANNUELLE AP – AE / CP	40
L'ÉPARGNE ET LE FONDS DE ROULEMENT	43
L'ENDETTEMENT.....	44
LES BUDGETS ANNEXES.....	50
LES BUDGETS ANNEXES SANS AUTONOMIE FINANCIERE	50
LA CONSOLIDATION DES COMPTES	57
LES BUDGETS DOTÉS DE L'AUTONOMIE FINANCIERE	58
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	66
LES REGIES COMPTABLES	67
L'ANALYSE RETROSPECTIVE.....	69
LES RATIOS FINANCIERS : L'ANALYSE COMPARATIVE.....	70
LES ANNEXES.....	75
ANNEXE 1 : TAUX DE RÉALISATION.....	76
ANNEXE 2 : LES INVESTISSEMENTS 2021/2022.....	78
ANNEXE 3 : ETAT DES PROVISIONS AU 31/12/2022	83
ANNEXE 4 : DÉTAIL DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT ENCAISSÉES EN 2022.....	85
ANNEXE 5 : LES VIREMENTS DE CRÉDIT ENTRE CHAPITRES EN 2022.....	86

LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES 2022

LA SITUATION FINANCIÈRE

Conformément aux dispositions de l'article L 2312.5 du CGCT, la Présidente rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'elle a exécutées.

À ce titre, elle établit le compte administratif du budget principal et des budgets annexes.

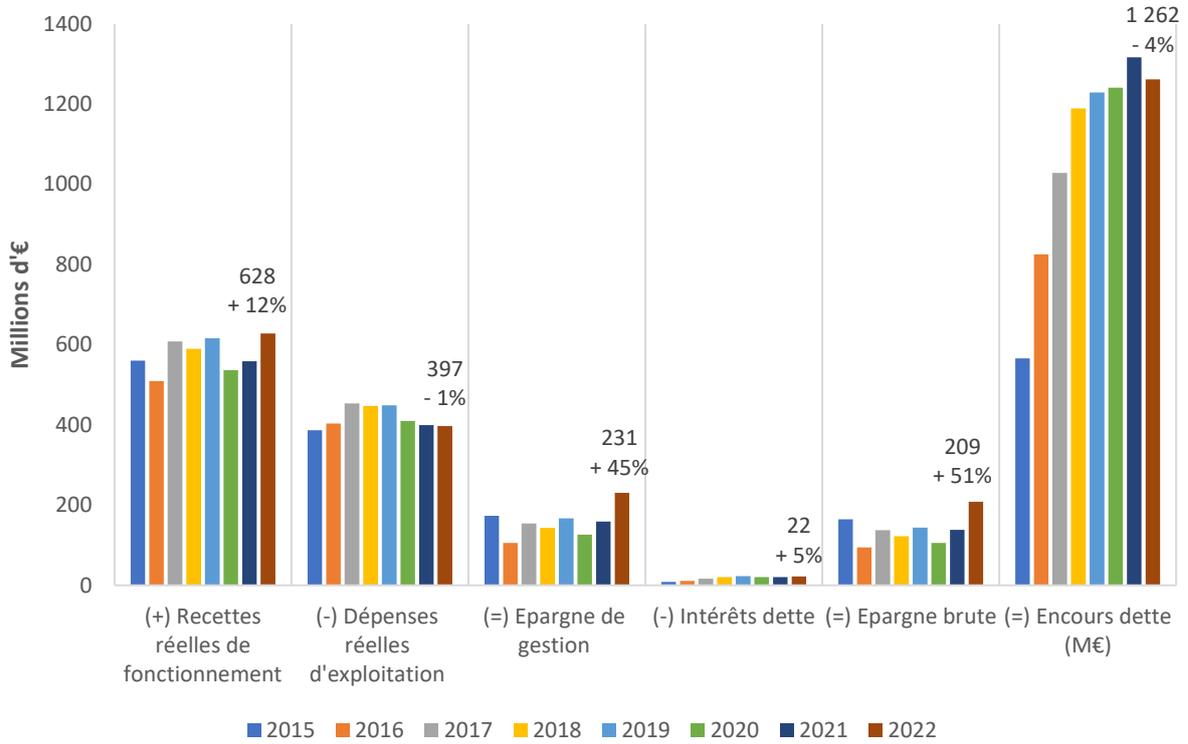
Au 31/12/2022, la Région Réunion dispose d'un budget principal, de trois budgets annexes sans autonomie financière et de deux budgets avec autonomie financière :

- le budget annexe ENERGIE
- le budget annexe DSP des Musées
- le budget annexe TRANSPORT
- le budget autonome FEDER
- le budget autonome POCT

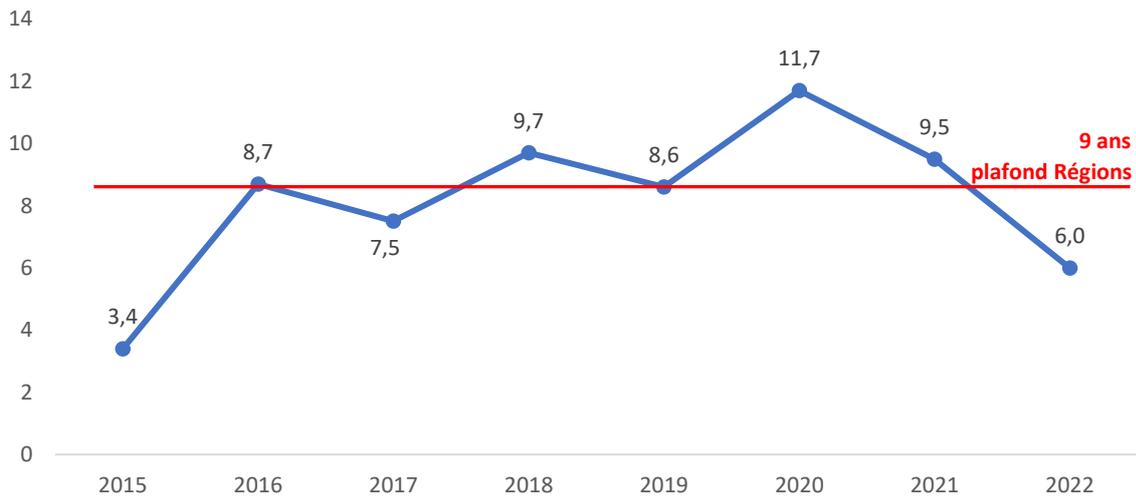
Le compte administratif permet de retracer les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) et de présenter les résultats comptables de l'exercice.

Ce rapport a pour objet d'analyser les données comptables du compte administratif 2022 du budget principal et des budgets annexes et de décrire les principales évolutions.

Evolution de l'épargne et de l'encours de la dette depuis 2015 (Budget principal)



Capacité de désendettement (dette/épargne brute) en années



LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

DÉPENSES RÉELLES

419 203 925,12

DEPENSES D'ORDRE*

de section à section
142 282 404,89

RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a)

203 854 226,35
dont résultat de l'exercice
201 854 226,35

Recettes

EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002)

2 000 000,00

RECETTES RÉELLES

628 023 918,32

RECETTES D'ORDRE*

de section à section
135 316 638,04

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001)

61 341 913,80

DÉPENSES RÉELLES

360 146 276,69
dont hors dette
295 091 104,27

DEPENSES D'ORDRE*

à l'intérieur de la section
21 782 469,86
de section à section
135 316 638,04

SOLDE D'EXECUTION (b)

-113 923 486,43

Recettes

RECETTES RÉELLES

300 598 937,21
dont compte 1068 inclus de :
133 698 523,15

RECETTES D'ORDRE*

à l'intérieur de la section
21 782 469,86
de section à section
142 282 404,89

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=

89 930 739,92

RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)=

15 574 130,57

(hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)

Résultats hors comptes 001 et 002 = 149 272 653,72 en conformité avec le résultat du compte de gestion du comptable

*Mouvements en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT UN RÉSULTAT CUMULÉ DE +203,854 M€

Le résultat de la section de fonctionnement correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Il faut y ajouter la reprise du résultat des années antérieures afin d'obtenir le résultat cumulé d'exécution.

Pour l'année 2022, ce résultat cumulé d'exécution s'élève à **203 854 226,35 €**
(Rappel 2021= 135 698 523,15 €).

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles (c)	419 203 925,12	Recettes réelles (a)	628 023 918,32
Dépenses d'ordre (d)	142 282 404,89	Recettes d'ordre (b)	135 316 638,04
RESULTAT DE L'EXERCICE (e) = (a) + (b) - (c) - (d)			201 854 226,35
Excédent reporté (f)			2 000 000,00
RESULTAT CUMULE D'EXECUTION = (e) + (f)			203 854 226,35

II - SECTION D'INVESTISSEMENT UN SOLDE D'EXÉCUTION REPORTÉ DE (-) 113,923 M€

Le besoin de financement se compose :

- du solde d'exécution (= solde des recettes et des dépenses + excédent reporté de la section d'investissement) ;
- et des restes à réaliser en recettes et en dépenses.

Les restes à réaliser correspondent d'une part, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et d'autre part, aux dépenses engagées non mandatées. Par ailleurs, le règlement budgétaire et financier de la Région prévoit que sauf exception, les crédits de paiement non consommés en fin d'exercice sont annulés.

Pour l'année 2022, le besoin de financement de la section d'investissement est en hausse et s'élève à : **(-) 113 923 486,43 €** (rappel 2021 = - 61 341 913,80 €).

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles (c)	360 146 276,69	Recettes réelles (a)	300 598 937,21
Dépenses d'ordre (d)	157 099 107,90	Recettes d'ordre (b)	164 064 874,75
Déficit reporté (e)			-61 341 913,80
SOLDE D'EXECUTION (f) = (a) + (b) - (c) - (d) + (e)			-113 923 486,43
Reste à réaliser Dépenses (h)	-	Reste à réaliser Recettes (g)	-
BESOIN DE FINANCEMENT = (f) + (g) - (h)			-113 923 486,43

III - UN RÉSULTAT À AFFECTER DE 89,930 M€

Le résultat cumulé d'exécution de la section de fonctionnement est affecté, en priorité, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

AFFECTATION DU RESULTAT	
RESULTAT CUMULE D'EXECUTION = (a)	203 854 226,35
Couverture du besoin de financement (b)	-113 923 486,43
EXCEDENT CUMULE = (c) = (a) + (b)	89 930 739,92
Couverture des restes à réaliser de la section de fonctionnement	-
SOLDE A AFFECTER (d) = (c)	89 930 739,92

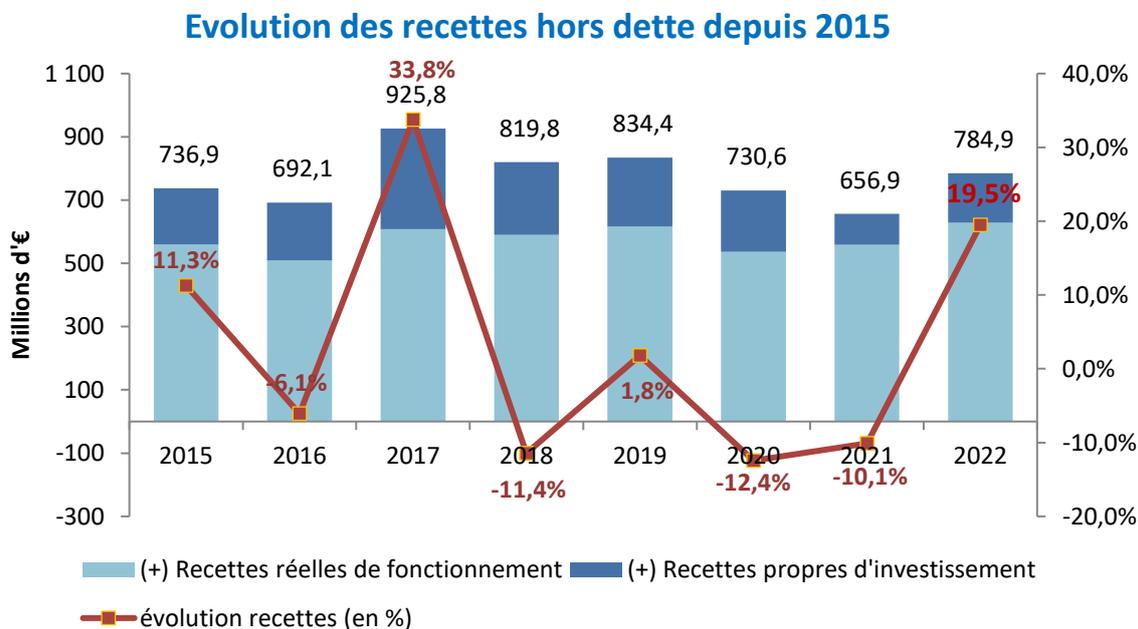
Rappel 2021 du solde à affecter : 74 356 609,35 €

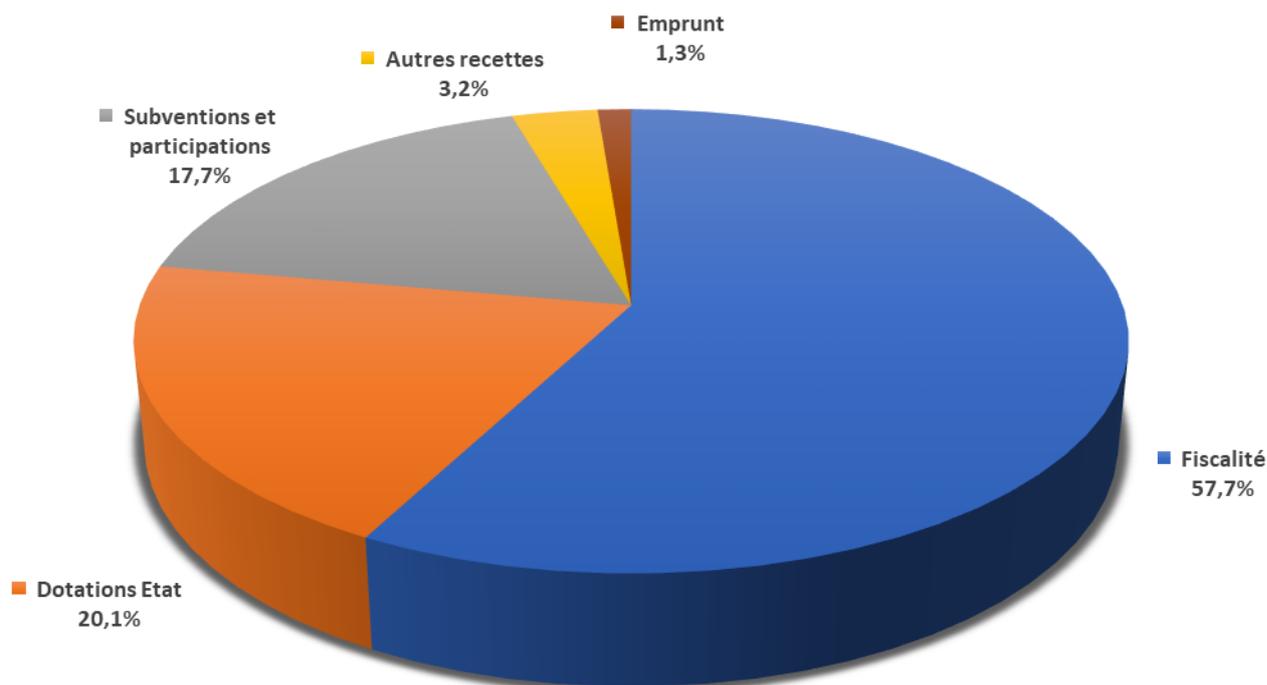
Le solde excédentaire à affecter, soit **89 930 739,92 €** permettra de compléter les crédits prévus au BP 2023 dans le cadre du budget supplémentaire.

Les recettes de la Région : des recettes en augmentation

En 2022, le montant de réalisation des recettes, hors emprunt et reprise des résultats antérieurs, s'élève à 784,9 M€ (628,0 M€ en fonctionnement et 156,9 M€ en investissement).

Les recettes progressent de 19,5 % par rapport à 2021 soit +128,0 M€.





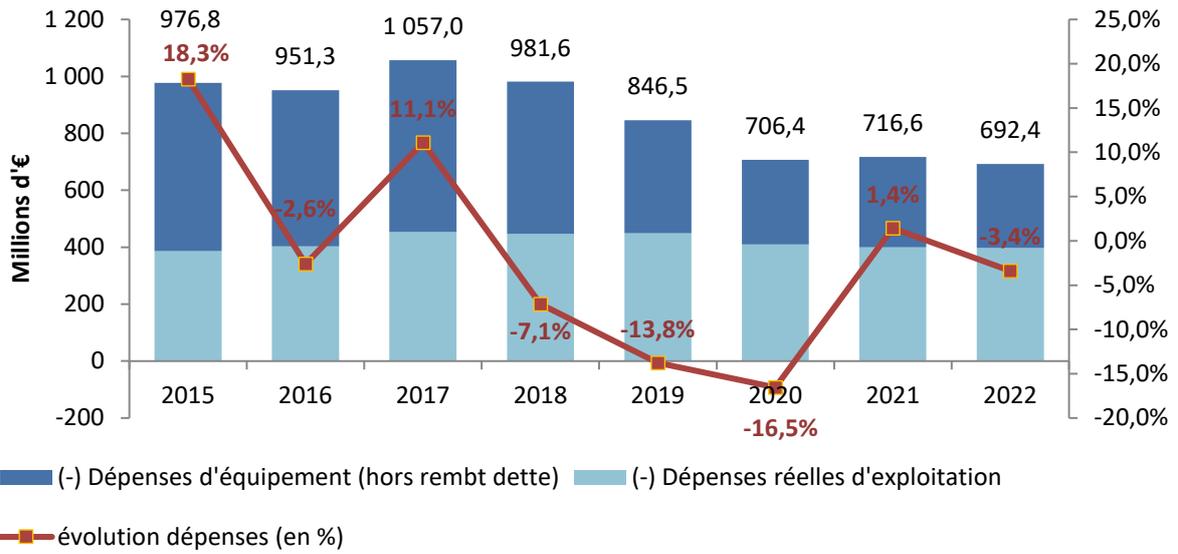
Pour rappel, il est à noter une forte hausse des recettes en 2017 qui s'explique par la progression de la fiscalité directe liée à la CVAE de +112,5 % par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, les subventions perçues sur 2017 augmentent de 119,9 % en raison de la progression, d'une part, de la recette FSE concernant les programmes opérationnels 2007/2013 (+201,5%) et d'autre part, de la subvention de l'Etat en contrepartie du soutien de la Région Réunion au Plan 500 000 emplois.

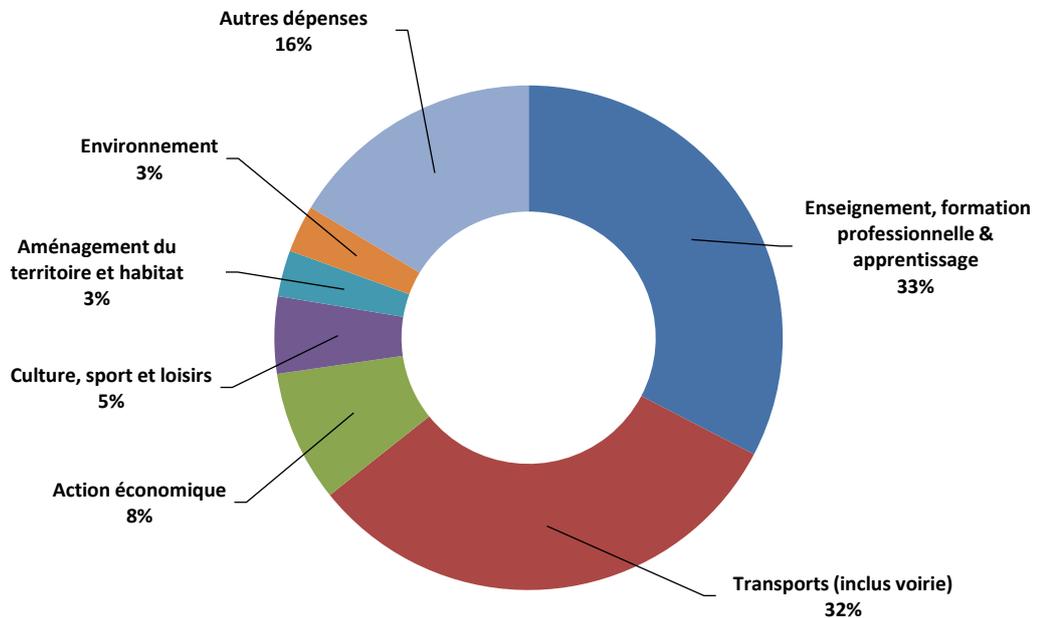
Les dépenses de la Région : une maîtrise des dépenses

Les dépenses réelles (fonctionnement et investissement) de l'exercice 2022, hors annuités de la dette, ont diminué de -3,4%, soit - 24,2 M€ en raison principalement de la fin des travaux de la NRL entre Saint Denis et la Grande Chaloupe, viaduc mis en service en août 2022 (- 48,7 M€ entre 2021 et 2022). Hors NRL et annuités de la dette, la section d'investissement s'élève à 253,5 M€ soit une hausse des dépenses réelles d'investissement de 27,4 M€ (+12,1 %) par rapport à l'exercice précédent.

Evolution des dépenses hors dette depuis 2015

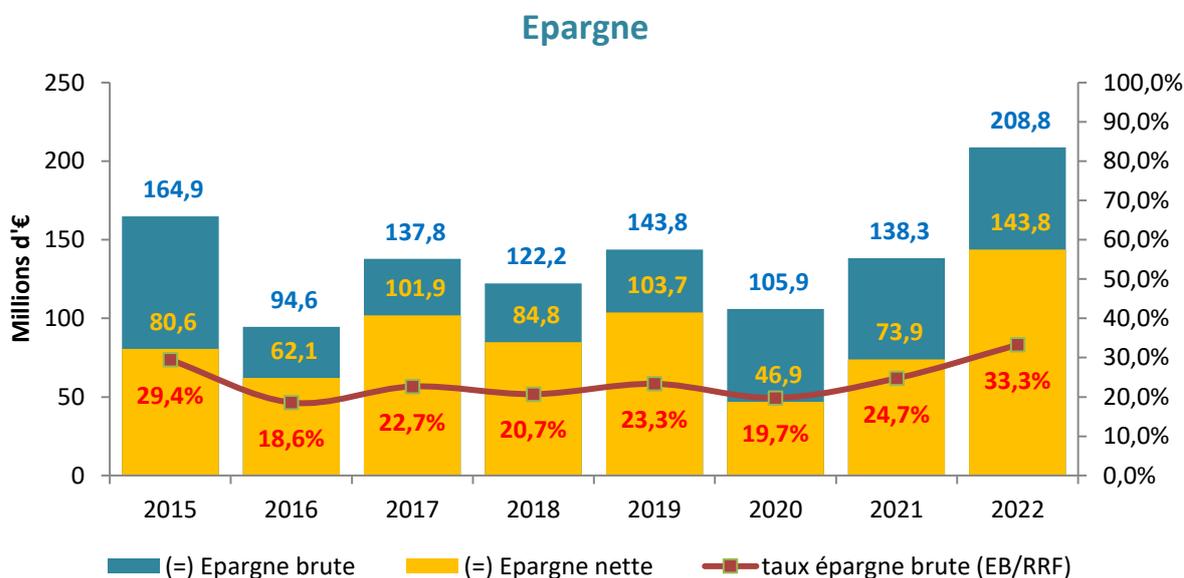


REPARTITION DES DEPENSES REELLES (hors annuités de la dette)



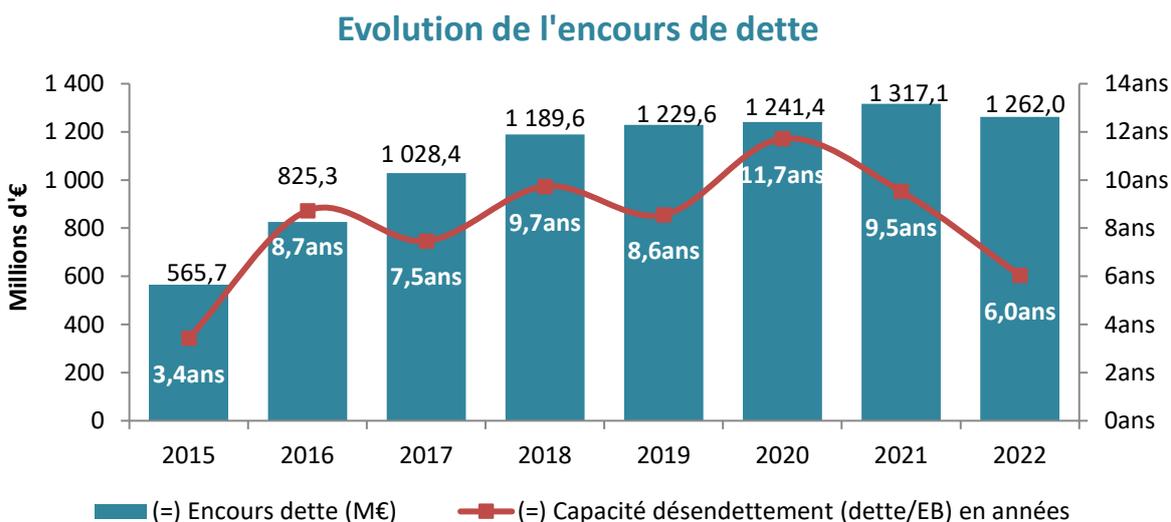
Des niveaux d'épargne conformes aux objectifs fixés

Le niveau de l'épargne est en nette progression en 2022, au regard de la maîtrise des dépenses conjuguée à l'augmentation des recettes en section de fonctionnement.



Un encours de dette en légère baisse

L'encours de la dette a diminué pour la première fois depuis 2015, la Région n'ayant pas eu recours à un nouvel emprunt en 2022. La mobilisation de 10,0 M€ en 2022 concerne un contrat signé en 2021. La capacité de désendettement connaît une inflexion à 6 années, compte tenu de l'épargne réalisée.



LES RÉALISATIONS ET LE FINANCEMENT

LES RECETTES

Les recettes réelles (fonctionnement et investissement) de l'exercice 2022 s'élèvent à **794,9 M€** (hors résultat antérieur comptabilisé au 1068).

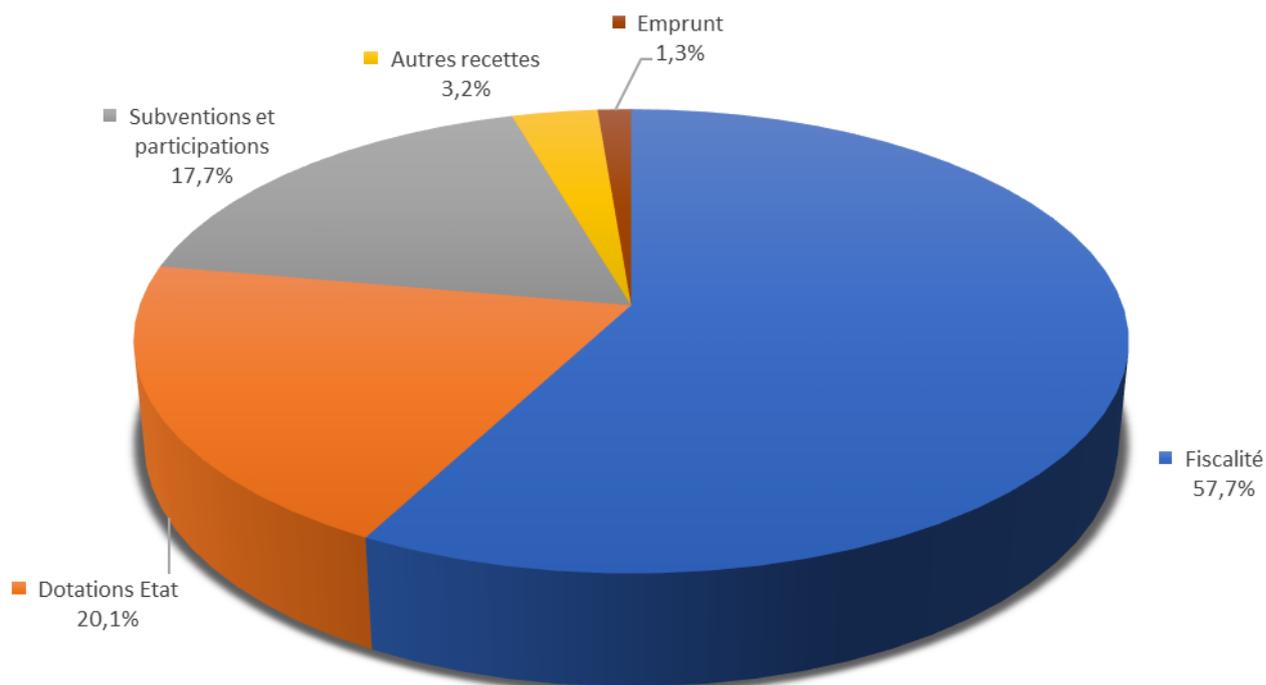
L'évolution des recettes réelles est de -0,2% par rapport à 2021. Hors produits de cessions, recettes exceptionnelles et emprunts, l'évolution est de **+19,7%**.

NATURE	CA 2021	CA 2022	Évolution
Fiscalité	428 310 226,67	458 815 185,74	7,1%
Dotations Etat	134 125 937,60	159 905 450,36	19,2%
Subventions et participations	77 946 692,23	140 397 842,30	80,1%
Produits / Autres Recettes	13 072 043,60	23 293 842,66	78,2%
S/TOTAL HORS CESSIONS, RECETTES EXCEPTIONNELLES ET EMPRUNTS	653 454 900,10	782 412 321,06	19,7%
Cessions	1 049 462,60	472 814,98	-54,9%
Recettes exceptionnelles	2 398 990,22	2 039 196,34	-15,0%
Emprunts	140 000 000,00	10 000 000,00	-92,9%
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES (hors 1068)	796 903 352,92	794 924 332,38	-0,2%
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ (1068)	156 871 460,10	133 698 523,15	-14,8%
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES (avec 1068)	953 774 813,02	928 622 855,53	-2,6%

RÉPARTITION DES RECETTES RÉELLES

La structure de nos recettes en 2022 est la suivante :

- Fiscalité : **57,7%**
- Dotations État : **20,1%**
- Subventions et participations : **17,7%**
- Autres recettes (exceptionnelles et cessions) : **3,2%**
- Emprunts : **1,3%**



La fiscalité demeure la principale ressource (57,7%), sans augmentation des taux de la fiscalité locale en 2022 :

Fiscalité indirecte	TAUX 2022
Cartes grises	51 €/cv
Taxe carburants	
Essence	58,24 €/hl
Gazole	36,13 €/hl
Octroi de mer régional	2,50%
Taxe sur les transports	3,05 €/passager
Taxe sur les rhums	106,71 €/hap

TABLEAU SYNTHETIQUE DES RECETTES RÉELLES

	CA 2021	CA 2022	Évolution	
			%	€
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	558 947 554,84	628 023 918,32	12,4%	69 076 363
RECETTES DE FONCTIONNEMENT hors recettes exceptionnelles et cessions	556 076 741,58	625 821 240,93	12,5%	69 744 499
FISCALITÉ	428 310 226,67	458 409 295,18	7,0%	30 099 069
<i>Fiscalité directe (compensée par l'Etat)</i>	141 999 239,88	154 112 956,36	8,5%	12 113 716
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	3 299 092,00	3 196 478,00	-	-
TICPE Frais de Gestion	21 142 952,00	22 559 780,00	-	-
Fraction TVA ex DGF	16 839 820,80	18 354 499,02	-	-
Fraction TVA ex CVAE	78 232 953,00	88 605 337,00	-	-
Dotation de compensation réforme de la TP	67 560,00	-	-	-
Etat - Compensation de TH et frais de gestion	10 113 276,00	9 281 866,00	-	-
Neutralisation ressource apprentissage	9 423 831,00	9 581 764,00	-	-
Garantie de recettes de 2020 - Article 22 LFR de 2020	184 473,94	-	-	-
TICPE Article 76 LFI 2021-Aides bourses sanitaires et sociales	125 250,00	-	-	-
Autres TICPE	2 570 031,14	2 533 232,34	-	-
<i>Fiscalité indirecte</i>	286 310 986,79	304 296 338,82	6,3%	17 985 352
Cartes Grises	31 989 119,00	28 691 646,00	-	-
Taxe sur les Rhums	2 017 811,00	2 141 846,00	-	-
Taxe sur les Carburants	131 806 556,69	134 670 468,84	-	-
Octroi de Mer Régional	119 445 678,30	136 521 992,63	-	-
Taxe sur les transports publics aériens et maritimes	1 051 821,80	2 270 385,35	-	-
DOTATIONS ETAT	72 989 555,92	73 476 768,77	0,7%	487 213
Dotation Globale de Fonctionnement	69 688 670,00	69 888 824,00	-	-
Fonds de Compensation de la TVA	51 785,92	338 844,77	-	-
Dotation de soutien à l'apprentissage	3 249 100,00	3 249 100,00	-	-
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	43 112 879,39	78 439 381,21	81,9%	35 326 502
Europe	40 590 627,93	65 645 045,87	-	-
Etat	2 460 657,42	10 688 277,89	-	-
Autres	61 594,04	2 106 057,45	-	-
PRODUITS / AUTRES RECETTES	13 485 430,26	17 225 658,18	27,7%	3 740 228
Produits de Gestion	11 363 106,19	15 466 207,31	-	-
Produits Exceptionnels	1 821 350,66	1 729 862,41	-	-
Produits Financiers	300 973,41	29 588,46	-	-
PRODUITS DE CESSION	1 049 462,60	472 814,98	-54,9%	- 576 648
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors 1068)	237 955 798,08	166 900 414,06	-29,9%	- 71 055 384
RECETTES D'INVESTISSEMENT RETRAITEES (*)	97 378 158,52	155 779 299,01	60,0%	58 401 140
FISCALITE	-	405 890,56		405 891
OM - FRDE	-	405 890,56	-	-
DOTATION ETAT	61 136 381,68	86 428 681,59	41,4%	25 292 300
Dotation Régionale d'Équipement Scolaire	46 911 036,00	46 911 036,00	-	-
Fonds de Compensation de la TVA	12 249 845,68	37 542 145,59	-	-
Dotation de soutien à l'apprentissage	1 975 500,00	1 975 500,00	-	-
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	34 833 812,84	61 958 461,09	77,9%	27 124 648
Europe	17 128 154,75	25 341 032,79	-	-
Etat	10 744 341,05	29 542 663,99	-	-
Autres	6 961 317,04	7 074 764,31	-	-
AUTRES RECETTES	1 985 603,56	8 107 380,82	308,3%	6 121 777
Remboursement Régie THD	-	870 000,00	-	-
Amendes radars automatiques et amendes de police	106 281,00	107 054,00	-	-
Produits exceptionnels	577 639,56	309 333,93	-	-
Produits Financiers	1 300 783,00	6 760 992,89	-	-
Dépôts et cautionnement reçu	900,00	60 000,00	-	-
EMPRUNTS	140 000 000,00	10 000 000,00	-92,9%	-130 000 000
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES (hors cessions, recettes exceptionnelles et emprunts)	653 454 900,10	782 412 321,06	19,7%	128 957 421
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES (hors 1068)	796 903 352,92	794 924 332,38	-0,2%	- 1 979 021
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ (1068)	156 871 460,10	133 698 523,15	-14,8%	- 23 172 937
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES (avec 1068)	953 774 813,02	928 622 855,53	-2,6%	- 25 151 957

(*) Recettes d'investissement retraitées : (Hors cessions, emprunts, FRDE, et produits exceptionnels)

1- DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN HAUSSE

Globalement, les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de +12,4% et s'établissent à 628,0 M€. A structure constante (hors recettes exceptionnelles et cessions), l'évolution est de +12,5%.

A- LES PRODUITS DE LA FISCALITÉ

La Région a bénéficié d'une progression de la fiscalité indirecte (taxe carburant, octroi de mer régional et la fraction de TVA) liée notamment à la reprise de la consommation des ménages en sortie de crise sanitaire. De plus, elle a fortement mobilisé les subventions Etat et Européennes, à l'approche de la clôture des programmes opérationnels européens 2014-2020.

Au sein des recettes fiscales, la Région perçoit deux types d'imposition : la fiscalité directe et indirecte

Globalement, le produit de la fiscalité (en intégrant les compensations fiscales) représente **458,4 M€** en 2022, soit +7% par rapport à 2021.

	CA 2021	CA 2022	Evolution	
			%	€
FISCALITÉ	428 310 226,67	458 409 295,18	7,0%	30 099 068,51
Fiscalité directe (compensée par l'Etat)	141 999 239,88	154 112 956,36	8,5%	12 113 716,48
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	3 299 092,00	3 196 478,00	-	-
TICPE Frais de Gestion	21 142 952,00	22 559 780,00	-	-
Fraction TVA ex DGF	16 839 820,80	18 354 499,02	-	-
Fraction TVA ex CVAE	78 232 953,00	88 605 337,00	-	-
Dotation de compensation réforme de la TP	67 560,00	-	-	-
Etat - Compensation de TH et frais de gestion	10 113 276,00	9 281 866,00	-	-
Neutralisation ressource apprentissage	9 423 831,00	9 581 764,00	-	-
Garantie de recettes de 2020 - Article 22 LFR de 2020	184 473,94	-	-	-
TICPE Article 76 LFI 2021-Aides bourses sanitaires et sociales	125 250,00	-	-	-
Autres TICPE	2 570 031,14	2 533 232,34	-	-
Fiscalité indirecte	286 310 986,79	304 296 338,82	6,3%	17 985 352,03
Cartes Grises	31 989 119,00	28 691 646,00	-	-
Taxe sur les Rhums	2 017 811,00	2 141 846,00	-	-
Taxe sur les Carburants	131 806 556,69	134 670 468,84	-	-
Octroi de Mer Régional	119 445 678,30	136 521 992,63	-	-
Taxe sur les transports publics aériens et maritimes	1 051 821,80	2 270 385,35	-	-

- **La fiscalité directe**

- les Impositions Forfaitaires des Entreprises de Réseaux (IFER) : 3,1 M€ (-3,1%)

Aux termes de l'article 1635-o quinquies du code général des impôts (CGI), il est institué au profit des collectivités territoriales une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux. Cette IFER se divise en différentes composantes. Le produit de trois d'entre elles, visées aux articles 1519 HB, 1599 quater A et 1599 quater B du CGI, est versé aux Régions. En effet, il faut rappeler que la base fiscale est assise sur le nombre de répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre qui disparaissent progressivement dans le cadre du déploiement de la fibre optique, rendant ainsi l'assiette fiscale structurellement dégressive.

- les frais de gestion et compensation : 22,5 M€ (+6,7%)

Les frais de gestion sont composés du montant de TICPE de la formation professionnelle pour adultes et d'une fraction de TICPE nationale. Les compensations sont liées à la suppression de la taxe d'habitation et d'une partie des frais de gestion liés à la CVAE.

- les recettes de TVA : 106,9 M€ (+12,5%)

La Région perçoit deux fractions de TVA nationale :

- la première, en remplacement de la DGF : 18,3 M€ (+9,0%)

Depuis 2018, la DGF des régions est remplacée par une fraction de TVA nationale. La Région bénéficie de l'évolution de l'assiette de la TVA et d'un montant garanti qui ne peut être inférieur à celui de la DGF perçue en 2017 (14,9 M€).

- la seconde, en remplacement de la CVAE : 88,6 M€ (+13,0%)

L'article 8 de la loi de finances pour 2021, modifié par l'article 196 de la loi de finances pour 2022, a diminué à compter de 2021 le taux de CVAE à hauteur de la part affectée à l'échelon régional, soit 50%, et redéfini corrélativement le schéma de financement des régions en substituant à la CVAE une fraction de la TVA. La perte de CVAE compensée par de la TVA tient compte des prélèvements et des attributions au titre du fonds de péréquation des régions en 2020 et 2021.

En 2022, la forte évolution de la TVA collectée auprès des entreprises, par le rebond d'activité économique et l'inflation en France, a induit une hausse de +10,4 M€ de fraction de TVA collectée.

- la dotation de compensation d'exonérations de la réforme de la taxe professionnelle DCRTP et la dotation de compensation d'exonérations fiscales : 0 €

Le PLF 2022 a prévu un prélèvement de 50 M€ sur les compensations fiscales uniquement supporté par les régions. Les compensations d'exonérations fiscales sont ainsi supprimées (0,67 K€ en 2021 pour la Région). La Région ne perçoit plus de DCRTP depuis 2022.

- la dotation de compensation d'exonérations fiscales : 9,3 M€ (-8,2%)

Cette dotation se substitue aux allocations compensatrices supprimées par la réforme de la taxe professionnelle prévue à l'article 2 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010.

L'article 39 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 prévoit une minoration de la dotation versée aux régions en 2022. Le montant de la minoration supportée est réparti au prorata des recettes réelles de fonctionnement de leur budget principal 2020.

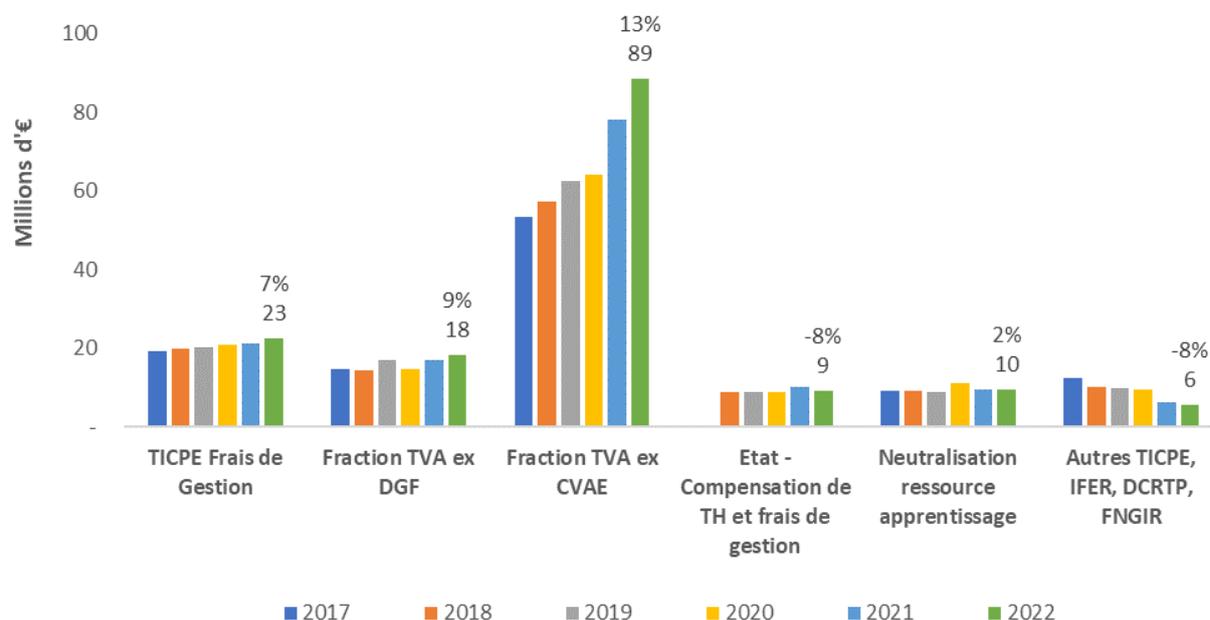
- la neutralisation de la ressource apprentissage : 9,5 M€ (+1,7%)

Depuis 2020, le financement de l'apprentissage est réformé par la loi Avenir Professionnel qui a transféré la gestion de cette compétence aux branches professionnelles. Le montant est stable.

- autres TICPE : 2,5 M€ (-1,4%)

Ces recettes sont liées aux dispositifs de compensation des transferts de compétence définis dans les différentes lois telles que la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Fiscalité directe (compensée par l'Etat)



- **La fiscalité indirecte**

Le produit au titre de la fiscalité locale indirecte assise sur la consommation s'élève en 2022 à **304,3 M€**, en augmentation de +6,3 % par rapport à 2021.

La Région n'a pas fait évoluer les taux de la fiscalité indirecte en 2022.

- les cartes grises : 28,7 M€ (-10,3%)

En 2022, 30 075 véhicules neufs ont été immatriculés, contre 32 768 en 2021, soit une baisse de (-) 8,22%. Au niveau national, le recul du marché de l'automobile est de (-) 7,8% en 2022.

Pourtant, l'année 2022 était attendue comme l'année du rebond avec une reprise des ventes à la suite de deux années marquées par la crise sanitaire. Les facteurs justifiant cette baisse sont notamment la difficulté des concessionnaires d'importer des véhicules en lien principalement avec le manque de composants électroniques.

La Région perçoit une taxe proportionnelle (en fonction du nombre de chevaux fiscaux immatriculés et du tarif voté par la Région) ainsi qu'une taxe fixe.

Jusqu'en 2020, le montant de la taxe fixe était égal à 25% du tarif régional pour les vélomoteurs et les motos dont la cylindrée n'excède pas 125 cm³ et au taux unitaire pour tous les autres véhicules.

À compter de 2021, un nouveau tarif de la taxe fixe a été validé à 11€ dont 7€ pour la Région, avec un périmètre d'application élargi notamment aux voitures neuves.

- la taxe sur les Rhums : 2,1 M€ (+6,1%)

La recette est stable pour un taux inchangé (106,71 € par hectolitre d'alcool pur).

- la taxe sur la consommation des carburants (TSCC) : 134,9 M€ (+2,2%)

Elle est calculée sur le volume de carburant mis à la consommation sur le territoire régional durant l'année, avec application des tarifs votés par la Région soit 36,13 €/hl sur le gazole et 58,24 €/hl sur l'essence.

La répartition de la TSCC s'établit comme suit :

- La Région perçoit 57,62 % du produit total de TSCC dont le préciput de 10% qui est destiné au financement d'opérations d'investissement d'intérêt régional (article L 4434-3 du CGT);
- 17,12% bénéficient au budget du Département, 22,6% pour les communes et 3% pour les EPCI ayant mis en place un service public de transports urbains.

Ces taux de répartition sont fixés chaque année par délibération du conseil régional. Ils n'ont pas évolué depuis 2002.

- l'Octroi de Mer Régional : 136,5 M€ (+14,3%)

Le produit de la taxe additionnelle à l'octroi de mer perçu par la Région frappe deux types d'opérations qui constituent deux parts distinctes de son produit :

* la première part, dite externe, porte sur le produit de certains importés (valeur en douane),

* la seconde part, dite interne, porte sur le produit de certaines productions locales. Ce produit a connu une progression en 2022 compte tenu de la reprise de l'activité. Il est à souligner que l'article 31 du PLF 2022 vise à transcrire en droit interne « *le renouvellement de la décision d'autorisation du régime de taxation différencié à l'octroi de mer adopté par le Conseil de l'Union Européenne le 7 juin 2021 qui permet la poursuite de ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2027* ».

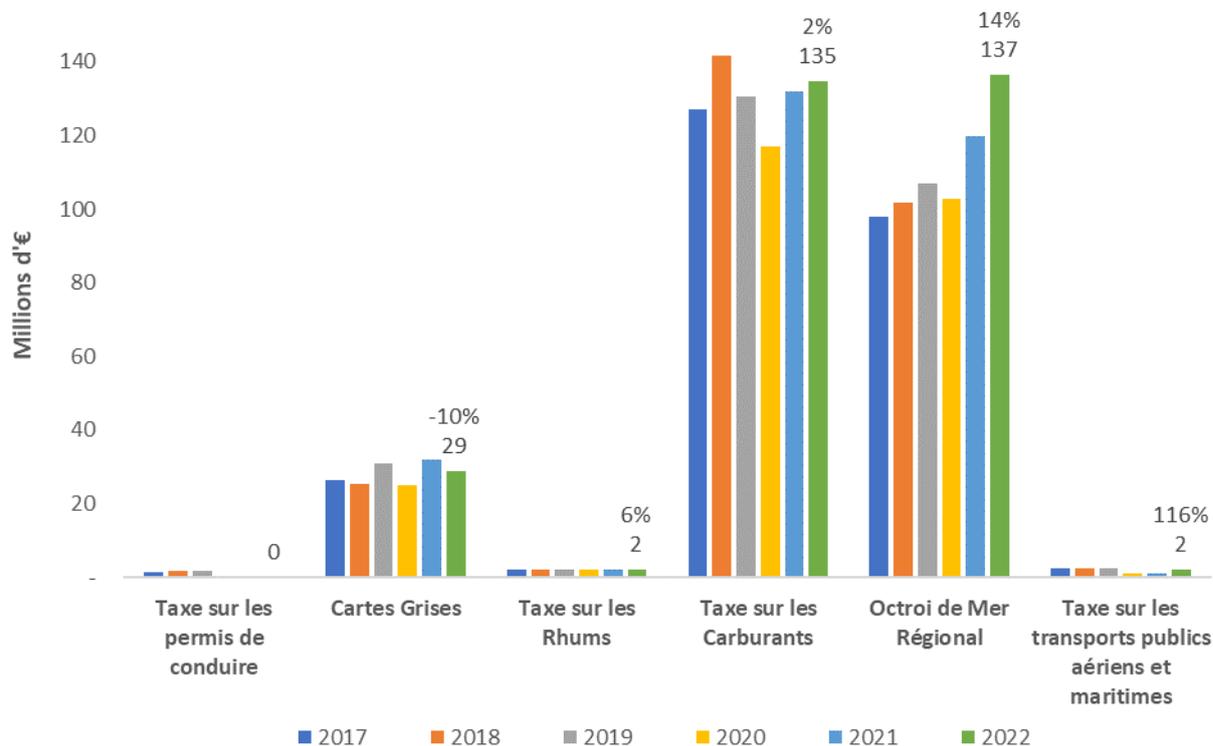
En 2020, le produit de l'octroi de mer avait baissé de (-3,8%) avant de progresser fortement en 2021 (+15,8%) puis en 2022 (+14,3%).

- la taxe sur les entreprises de transport public aérien et maritime : 2,3 M€ (+115,9%)

L'article 285 ter du code des douanes prévoit « *qu'il est institué au profit des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique, de Mayotte et de la Réunion une taxe due par les entreprises de transport public aérien et maritime. Elle est ajoutée au prix demandé aux passagers* ».

Cette taxe est assise sur le nombre de passagers et le tarif qui est fixé par la Région dans la limite de 4,57€/passager. En 2022, la taxe sur les transports était de 3,05 €/passager. La Région perçoit 70% du produit de cette taxe, le solde étant perçu par les communes littorales classées stations de tourisme. Cette recette fortement impactée par la crise sanitaire sur 2020 et 2021, a connu une envolée en 2022, avec la levée des contraintes sanitaires lors des déplacements ; sans pour autant retrouver le niveau de 2019 (2,6 M€).

Fiscalité indirecte



B- DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT STABLES

	CA 2021	CA 2022	Evolution	
			%	€
DOTATIONS ETAT	72 989 555,92	73 476 768,77	0,7%	487 212,85
Dotation Globale de Fonctionnement	69 688 670,00	69 888 824,00	-	-
Fonds de Compensation de la TVA	51 785,92	338 844,77	-	-
Dotation de soutien à l'apprentissage	3 249 100,00	3 249 100,00	-	-

- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 69,8 M€ (+0,3%)

La Région perçoit 69,8 M€ de Dotation Globale de Décentralisation. Ce montant est par nature stable.

- le Fonds de Compensation de la TVA : 338,8 K€ (+334,4%)

La recette perçue en 2022 s'est élevée à 338,8 K€, pour un volume de dépenses réelles éligibles de 2,06 M€ (dépenses au compte administratif de 2021).

Seules deux natures comptables en section de fonctionnement (**615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics**, **615231 : Entretien et réparation sur voiries**) sont éligibles au Fonds de Compensation de la TVA.

- la dotation de soutien à l'apprentissage reste stable pour un montant de **3,2 M€** et contribue au financement des Centres de Formations d'Apprentis (CFA).

C- DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS EN FORTE PROGRESSION

	CA 2021	CA 2022	Evolution	
			%	€
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	43 200 424,64	78 439 381,21	81,6%	35 238 957
<i>Europe</i>	40 590 627,93	65 645 045,87	61,7%	25 054 418
Feder assistance technique 2014-2020	5 953 897,25	5 187 656,24		
Feder bourses doctorales 2014-2020	144 000,00	337 860,00		
Feder react-ue assistance technique 2014-2020	-	655 124,26		
Fse formation professionnelle 2014-2020 hsg	1 549 064,22	-		
Fse mobilité	-	11 951 737,19		
Fse subvention globale 2014-2020	32 559 658,67	46 115 478,92		
Interreg 2014-2020	323 402,10	380 485,63		
Interreg assistance technique 2014-2021	-	1 016 672,94		
Interreg projet resor	60 605,69	30,69		
<i>Etat</i>	2 548 202,67	10 688 277,89	319,4%	8 140 075
Participation de l'état au fonctionnement du CRR	208 270,00	212 305,00		
Subv. anssi - centre de ressource cybersecurité	-	340 000,00		
Subv. ofb pour l'agence regionale biodiversite	87 545,25	-		
Participations Etat	20 000,00	6 424,00		
Subventions	86 632,00	64 974,00		
Subv. ofb pour l'agence regionale biodiversite	87 960,00	-		
Autres	6 107,92	64 574,89		
Pacte réunionnais inv. competences 2019-2022	2 051 687,50	10 000 000,00		
<i>Autres</i>	61 594,04	2 106 057,45	3319,3%	2 044 463
Participation département dispositif gaz	-	2 058 726,48		
Participation autres organismes	61 594,04	47 330,97		

Les principales subventions proviennent de l'Europe (programmations 2014-2020), soit **58 M€** encaissés au titre du Fonds Social Européen (FSE) et **6,2 M€** au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Pour l'État, il s'agit principalement de la participation au Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences 2019-2022 (versement d'un acompte de **10 M€** en 2022).

Dans l'objectif de préserver le pouvoir d'achat des foyers réunionnais, dans le cadre de mesure de lutte contre l'inflation, la Région et le Département se sont mobilisés conjointement pour apporter une réponse concrète, responsable, efficace et coordonnée. Les deux collectivités contribuent ainsi depuis août 2022, à titre exceptionnel, à la prise en charge partielle du prix de la bouteille de gaz de butane de 12,5 kg avec un tarif gelé à **15 €** maximum, pour une première période, jusqu'au 31 décembre 2022.

Le remboursement du Département sur le dispositif d'aides des familles pour la bouteille de gaz à 15 € s'est élevée à **2,06 M€** en 2022 (5 mois).

2- DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT EN HAUSSE

Globalement, les recettes réelles d'investissement ont diminué de -29,9% et s'établissent à 166,9 M€. Hors recettes exceptionnelles (*), l'évolution est de +60,0%.

	CA 2021	CA 2022	Evolution	
			%	€
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors 1068)	237 955 798,08	166 900 414,06	-29,9%	- 71 055 384
RECETTES D'INVESTISSEMENT RETRAITEES (*)	97 378 158,52	155 779 299,01	60,0%	58 401 140
FISCALITE	-	405 890,56		405 891
OM - FRDE	-	405 890,56	-	-
DOTATION ETAT	61 136 381,68	86 428 681,59	41,4%	25 292 300
Dotation Régionale d'Equipe ment Scolaire	46 911 036,00	46 911 036,00		
Fonds de Compensation de la TVA	12 249 845,68	37 542 145,59		
Dotation de soutien à l'apprentissage	1 975 500,00	1 975 500,00		
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	34 833 812,84	61 958 461,09	77,9%	27 124 648
Europe	17 128 154,75	25 341 032,79		
Etat	10 744 341,05	29 542 663,99		
Autres	6 961 317,04	7 074 764,31		
AUTRES RECETTES	1 985 603,56	8 107 380,82	308,3%	6 121 777
Remboursement Régie THD	-	870 000,00		
Amendes radars automatiques et amendes de police	106 281,00	107 054,00		
Produits exceptionnels	577 639,56	309 333,93		
Produits Financiers	1 300 783,00	6 760 992,89		
Dépôts et cautionnement reçu	900,00	60 000,00		
EMPRUNTS	140 000 000,00	10 000 000,00	-92,9%	- 130 000 000

(*) Recettes d'investissement retraitées : (Hors cessions, emprunts, FRDE, et produits exceptionnels)

La Fiscalité :

- Octroi de Mer – FRDE : 0,4 M€

Chaque année, une Dotation Globale Garantie (DGG) est fixée par arrêté préfectoral. En fin d'exercice, si le solde des encaissements de l'Octroi de Mer est supérieur au montant de la DGG, le produit est affecté au fonds régional pour le développement et l'emploi (FRDE) en n+1 en investissement, et est réparti de la manière suivante :

-part régionale (20%) ;

-part communale (80%).

Dotations ETAT : 86,4 M€ (+41,4%)

	CA 2021	CA 2022	Evolution	
			%	€
DOTATIONS ETAT	61 136 381,68	86 428 681,59	41,4%	25 292 299,91
Dotation Régionale d'Equipe ment Scolaire	46 911 036,00	46 911 036,00	-	-
Fonds de Compensation de la TVA	12 249 845,68	37 542 145,59	-	-
Dotation de soutien à l'apprentissage	1 975 500,00	1 975 500,00	-	-

- La Dotation Régionale pour les Equipements Scolaires (DRES) d'un montant de 46,9 M€ n'évolue pas depuis 2009 (gel des dotations de l'Etat).

- Le Fonds de Compensation de la TVA : 37,5 M€

La recette perçue s'est élevée à 37,5 M€ en 2022, pour un volume de dépenses réelles éligibles de 230,9 M€ (dépenses au compte administratif de 2021).

Les Subventions et Participations :

Les subventions encaissées ont représenté 61,9 M€ en 2022, soit +77,9% par rapport à 2021.

La forte évolution est liée notamment aux demandes de solde des projets financés par les programmes européens 2014-2020.

	CA 2021	CA 2022	Evolution	
			%	€
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	34 833 812,84	61 958 461,09	77,9%	27 124 648
Europe	17 128 154,75	25 341 032,79	47,9%	8 212 878
Système d'information géographique	-	257 600,00		
Feder chèque équipements photovoltaïques 14-20	-	700 000,00		
REACT-EU chèque équipements photovoltaïques 14-20	-	1 800 000,00		
Feder chauffe eau solaire 14-20	-	1 136 903,48		
Feder - TIC	36 048,00	-		
Feder - cheques numériques	-	3 000 000,00		
Feder - centre de formation 14-20	3 499 768,32	405 424,08		
Bien mobilier matériel et études	-	97 051,51		
Feder - investissement des lycées 14-20	2 897 757,92	835 087,78		
Feder - rénovation thermique des lycées 14-20	967 662,13	-		
Feder routes (deer)	4 887 401,28	8 292 491,89		
Feder voie vélo régionale	620 228,90	115 844,40		
Feder Tans Eco Express	467 136,15	446 280,18		
Feder routes (degc)	3 752 152,05	6 838 192,68		
Feder radiers (degc)	-	1 416 156,79		
Etat	10 744 341,05	29 542 663,99	175,0%	18 798 323
Convention CNC Etat - Region (soutien à la prod. audio. et cinématographique)	166 440,00	960 666,00		
Pass numérique	5 000,00	-		
Travaux Madoi et maison rouge	107 146,07	46 208,18		
Subv. Etat au titre de la dri (dba)	831 760,00	279 491,00		
Subv. Etat au titre de la dri (deer)	1 427 581,00	1 510 951,05		
NRL - subvention AFITF	7 509 545,61	24 609 370,39		
Voie vélo régionale	69 883,70	-		
Pont de la rivière de l'Est	386 265,67	491 999,69		
Subv. Etat au titre de la dri (degc)	240 719,00	967 448,10		
Subv. fsom suite intempéries 082021	-	5 486,64		
RN1 sécurisation route du littoral et st-denis ouest	-	671 042,94		
Autres	6 961 317,04	7 074 764,31	1,6%	113 447
Programme sare - participation srpp et edf	247 396,00	704 213,00		
Programme slime - part. edf et cler	2 180 100,00	2 856 870,18		
Bien mobilier matériel et études	-	1 290,00		
Subv afd développement photovoltaïque	-	150 000,00		
Subvention easme	-	112 404,16		
Sub équipement versées aux tiers (fonds européens)	-	8 572,32		
Loto patrimoine - maison rouge	-	118 000,00		
Département-participation à la construction cuisine centrale	-	37 484,35		
Frais d'études	-	44 016,67		
Subvention équipement non transférable département	91 647,05	-		
Programme régional route	10 700,00	132 050,64		
Subv. Communes	4 171 917,88	2 546 343,99		
Subv. intercommunale	59 556,11	63 519,00		
Autres subv. equip. non amort.	200 000,00	-		
Subv. fondation patrimoine pont de la rivière de l'est	-	300 000,00		

- Europe : 25,3 M€ (+47,9%)

La forte évolution est liée au solde des travaux sur la fin du programme européen 2014-2020.

- Etat : 29,5 M€ (175,0%)

24,6 M€ correspondent à l'encaissement de la subvention de l'AFITF pour la NRL.

Les autres subventions : 7,07 M€ (+1,6%)

Ces recettes proviennent essentiellement des programmes des Services Locaux d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie SLIM pour 2,8 M€ et du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique SARE pour 0,7 M€ ainsi que la participation de la commune de Saint-Denis pour les travaux du nouveau pont sur la rivière Saint-Denis d'un montant de 2,5 M€.

Emprunts : 10 M€ (-92,9%)

	CA 2021	CA 2022	Evolution	
			%	€
EMPRUNTS	140 000 000,00	10 000 000,00	-92,9%	-130 000 000

En 2022, la Région n'a pas eu recours à un nouvel emprunt pour financer ses investissements. La mobilisation de 10,0 M€, auprès de la banque Arkéa, relève d'un contrat de prêt signé en 2021.

LES DÉPENSES

Les dépenses réelles (fonctionnement et investissement) de l'exercice 2022 s'élèvent à **779,3 M€** (-2,8 % par rapport à 2021). Hors annuités de la dette, les dépenses ont diminué de -3,4%, pour s'établir à 692,4 M€.

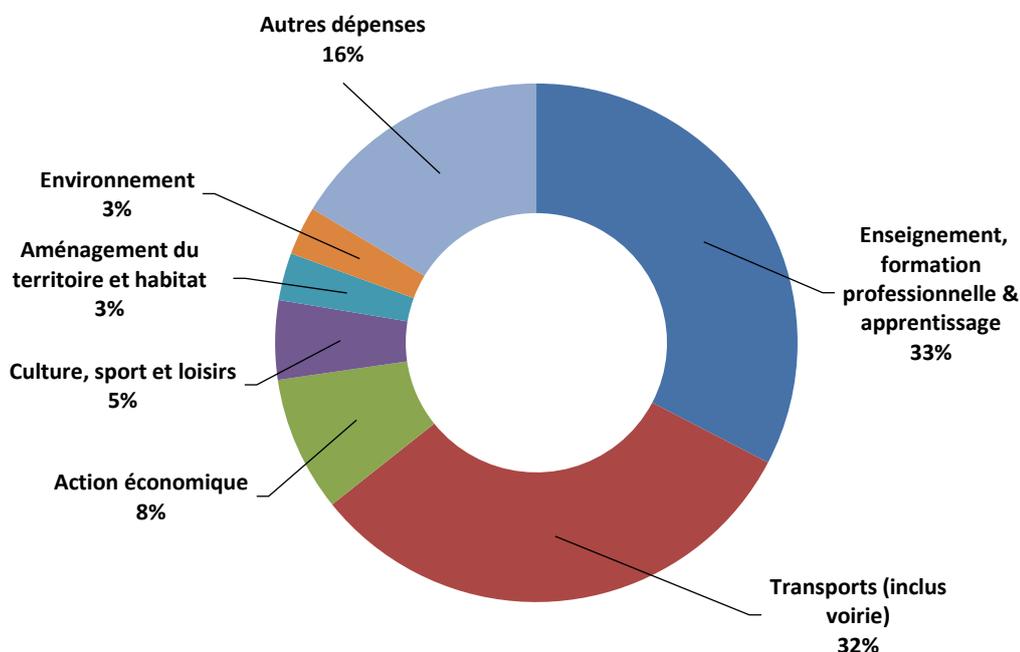
A périmètre constant, hors annuités de la dette et dépenses retraitées (présentées en page 30), le montant des réalisations en 2022 est de **581,3 M€** contre 529,1 M€ l'année précédente, soit une évolution de +9,8%.

Les dépenses sont constituées principalement des postes suivants (84 %) :

- Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (33 %) ;
- Transports (inclus voirie) (32 %) ;
- Action économique (8 %) ;
- Culture, sport et loisirs (5 %) ;
- Environnement (3 %) ;
- Aménagement du territoire (2 %).

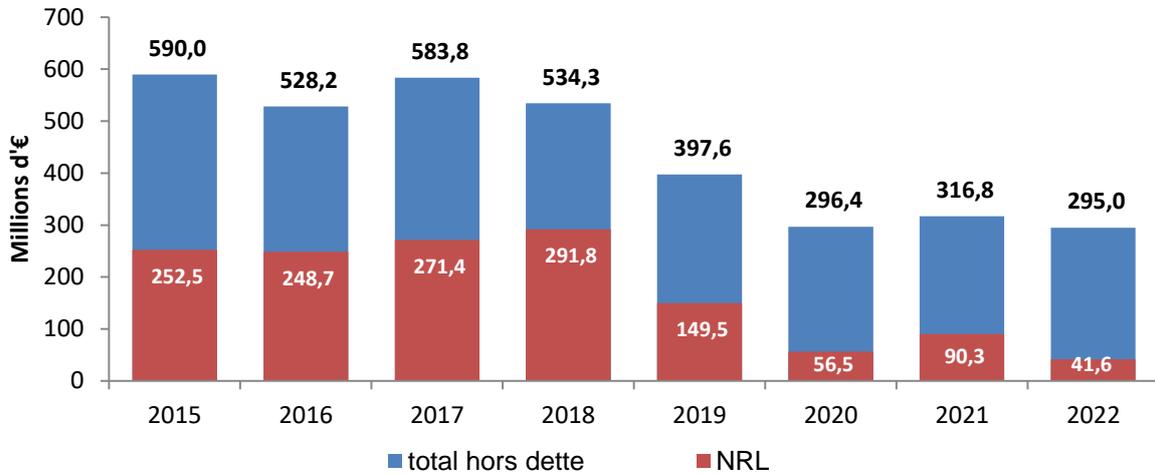
Aussi, la part consacrée aux autres compétences s'élève à 16 %.

REPARTITION DES DEPENSES REELLES (hors annuités de la dette)



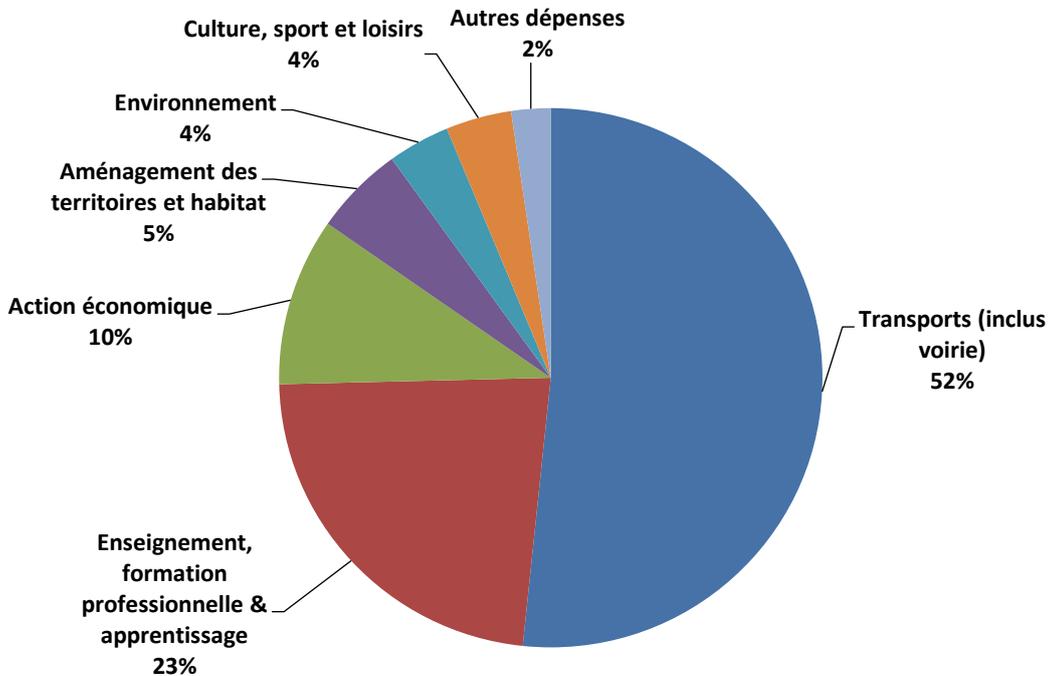
En 2022, les dépenses réelles d'investissement hors capital de la dette s'élèvent à **295,1 M€**, soit - 6,8 % par rapport à 2021.

Evolution des dépenses d'investissement (hors capital de la dette)



Sur une enveloppe de 295,0 M€, la répartition est la suivante : 52 % pour le transport (y compris voirie), 23 % pour l'enseignement et la formation professionnelle, 10 % pour l'économie, 5 % pour l'aménagement des territoires, 4 % pour l'environnement, 4 % pour la culture et le sport et 2 % pour les autres compétences.

REPARTITION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors capital de la dette)



Les principaux évènements à impact budgétaire sur l'année 2022 :

- La fin de la crise sanitaire de la COVID 19 en 2022 a induit une baisse des dépenses concernant les aides d'urgences accordées en 2021 et non reconduites en 2022, notamment dans le secteur économique (fonds de solidarité...). Ainsi, les aides COVID qui s'élevaient à 19,4 M€ en fonctionnement et investissement ont chuté à 1,4 M€ sur l'exercice 2022 soit une diminution de – 17,9 M€ ;
- Par ailleurs, la compagnie régionale AIR AUSTRAL qui a été financièrement impactée par la crise sanitaire en raison d'une baisse du nombre des billets d'avion, a vu la collectivité intervenir en sa faveur par un financement de 25,0 M€ en 2021 en souscrivant à une émission d'emprunt obligataire. En 2022, la Région est intervenue pour un montant moins élevé en prenant à sa charge un appel à garantie d'emprunt souscrite par la SEMATRA à hauteur de 15,3 M€ auprès de Export Development Canada. Il est ainsi constaté une baisse de – 9,7 M€ des dépenses entre les deux exercices ;
- Concernant la continuité territoriale, un montant de 13,1 M€ a été alloué au fonctionnement du dispositif et à la délivrance des bons, cette dépense est en diminution de – 42,7 % (- 9,76 M€) par rapport à 2021 en raison de la refonte du dispositif en 2022 ;
- Enfin, s'agissant du réseau routier, la fin des travaux de la NRL pour sa partie viaduc a mobilisé 41,6 M€ contre 90,3 M€ l'année précédente, soit une baisse de – 48,7 M€. En parallèle, la collectivité a investi fortement dans la mobilité durable puisqu'un budget de 36,3 M€ a été attribué pour des travaux de transport en commun en site propre (TCSP) et des voies et plan vélo régional soit une augmentation de 32,6 M€. En 2022, les principales actions ont concerné les travaux de la Voie Vélo Régionale et ceux de la voie réservée au transport en commun (VRTC) débutés au 2ème trimestre 2022 sur la section Ravine des Chèvres (à Sainte-Marie).

TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEPENSES REELLES

	CA 2021				CA 2022				Evolution %		Evolution %	
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP
AXE 1 : LE DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE	157 249 788	144 122 045	59 187 112	78 617 039	139 110 899	132 407 930	53 243 692	85 401 450	-11,5%	-8,1%	-10,0%	8,6%
Hors dépenses retraitées	130 828 771	105 115 442	54 168 503	61 443 214	102 964 250	106 227 052	53 243 692	71 261 205	-21,3%	1,1%	-1,7%	16,0%
Politique éducative	25 654 072	20 941 633	34 975 970	46 948 448	18 941 547	20 707 624	40 962 894	59 333 726	-26,2%	-1,1%	17,1%	26,4%
Hors dépenses retraitées	25 654 072	16 793 353	32 517 361	37 161 716	18 941 547	20 546 104	40 962 894	51 993 723	-26,2%	22,3%	26,0%	39,9%
dont cartable numérique			5 500 000	3 631 250			5 500 000	9 111 900			0,0%	150,9%
dont manuels scolaires	3 500 000	4 182 002			5 500 000	3 410 206			57,1%	-18,5%		
dont fonctionnement / équipement lycées (inclus DGF/DGE)	20 041 676	15 124 160	10 778 320	6 935 016	11 088 937	15 583 652	11 064 194	9 307 860	-44,7%	3,0%	2,7%	34,2%
dont constructions scolaires neuves				619 606			4 600 000	292 798				-52,7%
dont réhabilitation et mise aux normes, accessibilité des bâtiments			1 320 000	20 703 003			11 777 000	19 514 247			792,2%	-5,7%
dont rénovation efficacité thermique			8 150 000	162 102			-	8 685 546			-100,0%	5258,1%
dont travaux maintenance lycées			4 696 000	1 980 126			5 975 000	3 025 726			27,2%	52,8%
dont subvention lycées travaux maintenance			2 000 000	2 224 890			2 000 000	2 005 350			0,0%	-9,9%
dont PRR II communes-éducation			2 458 609	9 786 732			-	7 340 001			-100,0%	-25,0%
dont subvention ATTEE lycées privés	1 124 250	1 124 250			1 128 375	1 128 375			0,4%	0,4%		
dont mesures d'accompagnement secondaire (précarité menstruelle, connexions internet...)	737 709	383 581			878 500	420 345			19,1%	9,6%		
dont divers	250 436	127 640	73 041	905 723	345 735	165 047	46 700	50 297	38,1%	29,3%	-36,1%	-94,4%
Enseignement supérieur et recherche	7 636 600	6 122 106	1 992 543	3 874 245	5 299 420	4 540 517	1 013 417	4 390 699	-30,6%	-25,8%	-49,1%	13,3%
Hors dépenses retraitées	7 636 600	4 787 855	1 992 543	3 874 245	5 299 420	4 540 517	1 013 417	4 390 699	-30,6%	-5,2%	-49,1%	13,3%
dont aides en faveur étudiants	5 370 000	4 075 785			3 360 400	2 741 534			-37,4%	-32,7%		
dont mesures accompagnement	2 266 600	2 046 321			1 939 020	1 798 983			-14,5%	-12,1%		
dont équipement et construction université			115 000	1 230 600			15 000	1 181 498			-87,0%	-4,0%
dont soutien à la recherche			146 420	141 372			90 000	547 388			-38,5%	287,2%
dont recherche agronomique			1 731 123	2 502 273			908 417	2 661 813			-47,5%	6,4%
Formations adaptées	62 421 249	66 378 910	3 119 317	10 667 805	73 660 831	60 197 652	5 918 534	6 792 564	18,0%	-9,3%	89,7%	-36,3%
Hors dépenses retraitées	57 500 232	56 763 626	2 559 317	9 990 386	52 314 182	52 296 730	5 918 534	6 792 564	-9,0%	-7,9%	131,3%	-32,0%
dont équipements des centres			2 173 317	2 070 183			4 801 044	4 704 259			120,9%	127,2%
dont travaux sur les centres				5 976 728			707 490	1 739 659				-70,9%
dont mise aux normes, accessibilité, rénovation thermique				1 684 112								-100,0%
dont formation professionnelle et marchés	38 826 006	42 362 547			40 093 828	38 308 237			3,3%	-9,6%		
dont rémunération des stagiaires (y compris PACTE)	7 858 103	5 603 925			5 510 319	7 564 497			-29,9%	35,0%		
dont PACTE subventions et marchés	2 645 033	5 703 472			18 665 035	4 639 515			605,7%	-18,7%		
dont apprentissage	423 048	1 996 781			220 000	763 727			-48,0%	-61,8%		
dont aide à l'emploi apprentissage	1 724 936	1 724 936			-	-						
dont mesure accompagnement	4 946 530	3 684 163			3 131 936	3 157 086			-36,7%	-14,3%		
dont bourses-aides à la formation	4 320 224	3 666 011			3 890 000	3 716 729			-10,0%	1,4%		
dont PJC-subvention et marchés						2 335					-74,4%	
dont frais fonct/invest CP01	1 549 369	1 446 979	386 000	259 363	2 118 000	1 980 082	410 000	348 646	36,7%	36,8%	6,2%	34,4%
dont divers	128 000	180 965	560 000	677 419	31 713	65 444			-75,2%	-63,8%	-100,0%	-100,0%
Mobilité éducative	19 314 604	12 178 495	0	0	10 744 192	12 030 302	0	0	-44,4%	-1,2%	0	0
Hors dépenses retraitées	19 314 604	11 162 995	0	0	10 744 192	12 030 302	0	0	-44,4%	7,8%	0	0
dont bourse réussite étudiant	2 843 778	2 988 147			6 781 190	5 128 001			138,5%	71,6%		
dont aides à la mobilité éducative	5 655 678	4 352 928			3 588 265	4 463 809			-36,6%	2,5%		
dont aides mobilité professionnelle	10 728 333	4 817 795			352 334	2 411 940			-96,7%	-49,9%		
dont divers	86 816	19 625			22 404	26 552			-74,2%	35,3%		
Excellence culturelle	16 729 415	12 459 450	5 021 514	6 134 154	11 584 962	13 381 580	2 401 751	4 432 766	-30,8%	7,4%	-52,2%	-27,7%
dont subvention équipement associations			1 220 592	943 154			1 041 180	958 941			-14,7%	1,7%
dont subvention fonctionnement associations	1 240 975	939 611			1 386 215	1 250 603			11,7%	33,1%		
dont divers manifestations culturelles	1 134 091	1 174 044			1 464 150	1 105 816			29,1%	-5,8%		
dont fonctionnement structures muséales	8 854 695	6 397 695			3 948 695	6 415 695			-55,4%	0,3%		
dont fonctionnement salle de diffusion	1 173 000	979 003			1 300 526	1 254 383			10,9%	28,1%		
dont fonctionnement EPCC /PRMA	819 000	525 500			492 000	739 000			-39,9%	40,6%		
dont CRR	1 415 052	1 176 468	284 000	589 006	1 196 157	1 203 266	280 000	128 309	-15,5%	2,3%	-1,4%	-78,2%
dont travaux/équip sur structures muséales			630 000	521 150			180 000	168 044			-71,4%	-67,8%
dont PRR Communes - Culture			1 650 000	3 120 134			-	1 913 242				-38,7%
dont divers	2 092 602	1 267 128	1 236 922	960 709	1 797 218	1 412 817	900 571	1 264 231	-14,1%	11,5%	-27,2%	31,6%
Excellence sportive	2 048 164	1 686 287	7 716 525	5 599 350	2 711 400	2 237 309	2 805 897	6 356 735	32,4%	32,7%	-63,6%	13,5%
dont subvention équipement			516 525	578 925			746 200	481 340			44,5%	-16,9%
dont mise aux normes, accessibilité, rénovation thermique			750 000	814 917			1 450 000	757 993			93,3%	-7,0%
dont construction équipements sportifs			5 400 000	369 104			609 697	230 401			-88,7%	-37,6%
dont subv fonctionnement sport	1 739 607	1 337 026			2 273 500	1 905 245			30,7%	42,5%		
dont PRR II Communes-sport			350 000	3 589 539			-	4 887 002			-100,0%	36,1%
dont divers	308 557	349 261	700 000	2 46 865	437 900	332 064			41,9%	-4,9%	-100,0%	-100,0%
Ile solidaire / Lutte contre l'illettrisme	1 925 685	1 457 937	301 243	227 550	7 348 547	6 174 509	141 200	160 759	281,6%	323,5%	-53,1%	-29,4%
dont investissements aides alimentaires + égalité des chances			172 443	209 962			50 000	48 738			-71,0%	-76,8%
dont aide aux familles (gaz)					6 000 000	5 000 000						
dont lutte contre l'illettrisme	1 388 126	652 915			611 508	441 671			-55,9%	-32,4%		
dont politique de la ville	197 875	194 875			181 000	132 653			-8,5%	-31,9%		
dont divers (fonctionnement : EC + CT + santé)	339 683	610 147	128 800	17 588	556 039	600 185	91 200	112 021	63,7%	-1,6%	-29,2%	536,9%
Rénovation énergétique logements	20 000	20 000	6 060 000	5 165 488	20 000	20 000	0	3 934 201	0,0%	0,0%	-100,0%	-23,8%
dont logement réhab et amélioration			4 460 000	5 096 596				3 185 862			-100,0%	-37,5%
dont aménagement FRAFU EPS			1 600 000	68 892				748 339			-100,0%	986,2%
dont divers	20 000	20 000			20 000	20 000			0,0%	0,0%		
Continuité territoriale	21 500 000	22 877 227			8 800 000	13 118 436			-59,1%	-42,7%		

POLITIQUES PUBLIQUES POLITIQUES PUBLIQUES

	CA 2021				CA 2022				Evolution %		Evolution %	
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP
AXE 2 : LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS	27 378 268	32 807 438	57 948 017	53 046 974	25 837 574	25 267 411	44 518 469	28 802 191	-5,6%	-23,0%	-23,2%	-45,7%
Hors dépenses retraitées	27 378 268	29 398 465	25 338 017	12 989 813	25 793 574	24 934 012	13 198 468	12 199 310	-5,8%	-15,2%	-47,9%	-6,1%
Hors dépenses retraitées et avec fonds européens	40 574 671	42 594 868	33 127 493	20 779 289	38 815 474	37 955 912	29 797 359	28 798 201	-4,3%	-10,9%	-10,1%	38,6%
Le tissu économique	9 094 041	9 601 036	16 979 741	11 484 291	8 951 071	9 228 553	3 259 266	3 409 491	-1,6%	-3,9%	-80,8%	-70,3%
dont aides régionales aux entreprises			8 352 270	4 004 303	-	48 845	2 069 661	2 431 649			-75,2%	-39,3%
dont fonds de crédits			7 610 000	6 425 000	-	-	1 000 000	422 129			-86,9%	-93,4%
dont aides organismes économiques			93 017	136 190	-	-	0	0			-100,0%	-100,0%
dont aménagements de zones d'activités (Eccité + Bois Rouge)	114 300	114 300	924 454	825 771	102 500	102 500	189 605	483 336	-10,3%	-10,3%	-79,5%	-41,5%
dont aides animation économique	5 960 584	4 448 349	-	-	6 831 496	6 331 949	-	48 507	14,6%	42,3%	-	-
dont fonds aux soutien professionnels route	1 500 000	2 144 374	-	-	1 800 000	2 427 188	-	-	20,0%	13,2%	-	-
dont divers	1 519 157	2 894 012	-	-	217 074	318 071	0	23 870	-85,7%	-89,0%	-	-74,3%
L'internationalisation des entreprises	1 287 876	1 348 457	25 200 000	25 000 000	1 189 694	1 086 024	30 795 001	15 759 245	-7,6%	-19,5%	22,2%	-37,0%
dont promotion export (& soutien logistique)	921 013	981 594	-	-	897 015	793 946	-	-	-2,6%	-19,1%	-	-
dont Pierrefonds (aménagement & fonctionnement)	366 863	366 863	200 000	0	248 679	248 679	475 000	439 244	-32,2%	-32,2%	137,5%	-
dont augmentation capital SEMATRA	-	-	25 000 000	25 000 000	44 000	43 399	30 320 001	15 320 001	-	-	-	-
L'innovation et l'accompagnement des secteurs d'avenir	1 799 926	2 296 179	7 710 348	6 555 085	1 468 360	1 456 897	3 719 760	4 069 120	-18,4%	-36,6%	-51,8%	-37,9%
dont aides aux entreprises			6 454 383	3 700 552	90 000	-	3 334 760	2 655 460			-48,3%	-28,2%
dont animation	1 081 783	536 338	-	-	425 192	469 470	-	-	-60,7%	-12,5%	-	-
dont régie THD (gazelle+aménagt numéria)			-	-	420 000	-	-	1 167 162			-	-
dont économie Bleue (y compris FEAMPA)	606 742	967 331	1 031 086	492 601	676 317	342 952	185 000	189 727	11,5%	-64,5%	-82,1%	-61,5%
dont divers	111 401	792 510	224 679	2 361 932	276 851	224 475	200 000	56 771	148,5%	-71,7%	-11,1%	-97,6%
La relance du tourisme	11 951 355	16 189 424	3 149 506	5 218 278	9 729 105	8 300 707	796 928	1 593 458	-18,6%	-48,7%	-74,7%	-69,5%
dont aménagements touristiques			262 279	52 783	-	-	0	283 763			-100,0%	437,6%
dont aides aux entreprises touristiques			2 192 674	4 616 221	-	-	171 428	879 059			-92,2%	-81,0%
dont aide promotion touristique	9 000 000	12 909 252	-	-	6 894 436	5 664 352	330 000	264 000	-23,4%	-56,1%	-	-
dont animat touristiq & aide organism éco	2 951 355	3 280 171	694 554	549 274	2 834 669	2 636 355	225 500	166 636	-4,0%	-19,6%	-67,5%	-69,7%
dont études à caractère touristique	-	-	-	-	-	-	70 000	-			-	-
Une agriculture forte et durable	0	0	493 422	831 289	290 000	290 000	882 814	646 000			78,9%	-22,3%
dont aides entreprises (inv) & frs gest (fonct)			493 422	831 289	290 000	290 000	882 814	646 000			78,9%	-22,3%
L'audiovisuel	652 116	507 202	4 415 000	3 958 031	830 473	919 482	5 012 200	3 299 425	27,4%	81,3%	13,5%	-16,6%
dont aides aux entreprises			4 198 000	3 701 746	-	-	5 012 200	3 299 425			19,4%	-10,9%
dont animation	631 000	485 830	-	-	730 473	909 482	-	-	15,8%	87,2%	-	-
dont divers (fonct+ville orientat+adhdés+étud)	21 116	21 372	217 000	256 285	100 000	10 000	-	-	373,6%	-53,2%	-100,0%	-100,0%
L'économie sociale et solidaire	1 585 679	2 109 318	0	0	2 980 440	3 277 337	0	0	88,0%	55,4%		
dont aid structur+étud(inv)&éco alternatv(fonct)	1 585 679	2 109 318	-	-	2 980 440	3 277 337	-	-	88,0%	55,4%	-	-
Le co-développement régional	1 007 276	755 822	0	0	398 431	708 411	52 500	25 452	-60,4%	-6,3%		
dont participation action coopération régionale	897 276	690 862	-	-	298 431	645 962	50 000	25 000	-66,7%	-6,5%	-	-
dont divers (régies avances)	110 000	64 960	-	-	100 000	62 448	2 500	452	-9,1%	-3,9%	-	-
AXE 3 : LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ECOLOGIQUE	20 512 790	45 284 182	95 348 008	179 694 032	24 207 550	47 969 594	120 877 587	173 381 095	18,0%	5,9%	26,8%	-3,5%
Hors dépenses retraitées	19 447 790	44 785 944	95 348 008	87 609 801	23 955 050	47 674 414	120 877 587	131 822 685	23,2%	6,4%	26,8%	50,5%
Des Infrastructures modernes	1 065 000	498 238	4 200 000	109 858 336	252 500	295 179	3 000 000	49 706 961	-76,3%	-40,8%	-28,6%	-54,8%
dont NRL/NEO et Possession	1 065 000	498 238	-	-	90 592 782	252 500	-	41 558 410	-76,3%	-40,8%	-	-54,1%
dont autres grands travaux (contournements urbains, entrées de villes...)	-	-	4 200 000	19 265 544	-	-	3 000 000	8 148 551	-	-	-28,6%	-57,7%
La mobilité durable	1 017 582	27 338 068	2 075 000	3 659 542	935 785	27 017 048	43 980 200	36 301 214	-8,0%	-1,2%	2019,5%	892,0%
dont travaux TCSP (prog régional rte)			200 000	0	-	-	8 587 000	11 322 704			4193,5%	2412,1%
dont voie et plan vélo régional			1 875 000	927 630	-	-	32 617 200	23 303 092			1639,6%	95,1%
dont travaux gares routières			-	207 518	-	-	2 180 000	10 253			-	-
dont frais fonctionnement gares routières	842 000	683 595	-	-	347 023	206 568	196 000	28 812	-58,8%	-69,8%	-	-
dont sub v° versée BA Transport		26 480 304	-	-	-	26 635 397	-	-			0,6%	-
dont divers (sub v° EPCI+études+co-voiturag+pole échange)	175 582	174 169	-	2 524 394	588 762	175 084	400 000	1 636 353	235,3%	0,5%	-	-35,2%
Le réseau routier	7 694 200	6 710 542	73 712 194	45 694 407	8 461 885	6 812 647	56 548 824	65 960 072	10,0%	1,5%	-23,3%	44,4%
dont programme régional routes			61 034 724	35 630 443	230 000	230 520	44 185 800	51 082 436			-27,6%	-42,6%
dont pistes forestières			6 970 000	1 614 112	-	-	3 670 000	1 575 532			-47,3%	-2,4%
dont travaux routiers SMPRR			4 658 000	4 658 000	-	-	4 650 000	4 650 000			-0,2%	-0,2%
dont restaurat pont rivière Est			600 000	3 536 873	-	-	3 600 000	8 176 068			500,0%	131,2%
dont réseaux et espaces verts	5 000 000	4 174 661	-	-	5 713 000	4 165 012	-	-	14,3%	-0,2%	-	-
dont participat° SMPRR & sub v° invest	2 300 000	2 300 000	-	-	2 350 000	2 350 000	393 024	393 024	2,2%	2,2%	-	-
dont divers (sub v° Cnes+ piste Riv galets+frais)	394 200	235 881	449 470	54 979	168 885	67 114	50 000	83 012	-57,2%	-71,5%	-88,9%	51,0%
Le rééquilibrage harmonieux du territoire	949 596	993 470	6 548 905	8 474 725	4 047 500	4 089 532	4 100 208	10 903 209	326,2%	311,6%	-37,4%	28,7%
dont SAR révision 2022-2026	114 319	49 243	-	-	69 760	72 509	2 812 000	44 864	-39,0%	47,2%	-	-
dont aide dévelo ppt territorial (Urbain) (pol interm)	7 363	39 485	989 522	306 743	-	-	500 000	1 043 107	-100,0%	-100,0%	-49,5%	240,1%
dont aide dévelo ppt territorial (Hauts) (amenagt, gouvernanc, LEADER, outil pilotag)	545 797	526 947	304 607	196 426	736 191	617 689	71 224	159 737	34,9%	17,2%	-76,6%	-18,7%
dont participation capital Spil Maraina			1 600 000	1 600 000	2 795 799	2 797 524	500 000	500 000			-68,8%	-68,8%
dont PRR Bâtiment			2 999 400	4 823 683	-	-	-	8 813 572			82,7%	-
dont Cartographie-accompagnement projets Agorah	20 000	55 115	3 255	104 609	138 500	207 908	99 190	63 576	592,5%	277,2%	2947,3%	-39,2%
dont Politique de l'eau PRR			500 000	554 296	-	-	-	156 435			-100,0%	-100,0%
Sensibilisation à la préservation de la biodiversité	262 117	322 680	152 121	276 608	307 250	393 902	117 794	121 918	17,2%	22,1%	-22,6%	-55,9%
Le traitement des déchets et le cadre vie	9 419 303	9 417 930	102 724	1 411 545	10 060 366	9 476 494	582 135	1 066 653	6,8%	0,6%	466,7%	-24,4%
dont déchets cadre de vie	1 490 521	1 452 534	102 724	287 907	1 213 592	1 249 732	560 403	327 694	-18,6%	-14,0%	445,5%	13,8%
dont PGRI			-	627 972	-	-	-	-			-	-100,0%
dont milieux aquatiques (risque requin)	994 480	1 383 070	-	-	918 165	863 165	21 732	712 156	-7,7%	-37,6%	-	-100,0%
dont potabilisation			-	334 850	-	-	-	-			-	-
dont PEC (Emplois verts + LAV+frs gest°+signalitq)	6 934 302	6 582 326	-	-	7 928 609	7 363 597	-	-	14,3%	11,9%	-	-
dont divers			-	160 816	-	-	-	26 803			-	-83,3%
L'autonomie énergétique	367 109	325 934	8 709 185	10 595 476	449 515	278 693	12 666 220	9 442 987	22,4%	-14,5%	45,4%	-10,9%
dont élaborer des documents stratégiques	262 109	320 329	532 417	888 955	379 610	261 656	681 615	426 848	44,8%	-18,3%	28,0%	-52,0%
dont plan solaire Régional												

	CA 2021				CA 2022				Evolution %		Evolution %		
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	
MISSIONS TRANSVERSALES	Finances	796 480	21 739 662	0	64 313 148	855 998	37 331 298	0	65 055 172	7,5%	71,7%		1,2%
	<i>dont Provisions</i>		522 527						12 720 000		2334,3%		
	<i>dont Dette</i>		20 828 044		64 313 148				21 863 546		5,0%		1,2%
	<i>dont Autres</i>	796 480	389 091			855 998	2 747 752			7,5%	606,2%		
	Ressources Humaines	4 412 687	156 638 232	24 000	12 430	4 316 500	159 268 557	12 000	7 212	-2,2%	1,7%	-50,0%	-42,0%
	<i>dont ATTEE</i>	140 000	59 719 169			60 000	60 769 752			-57,1%	1,8%		
	<i>dont CRR</i>		6 890 930			-	7 011 854				1,8%		
	<i>dont DRR</i>	37 500	18 974 400			37 500	19 342 519			0,0%	1,9%		
	<i>dont Autres</i>	4 235 187	71 053 733	24 000	12 430	4 219 000	72 144 432	12 000	7 212	-0,4%	1,5%	-50,0%	-42,0%
	Système information et organisations	1 670 904	1 248 481	2 570 094	1 275 070	1 771 090	1 491 151	1 989 000	1 765 442	6,0%	19,4%	-22,6%	38,5%
	<i>Patrimoine</i>	4 942 286	3 503 683	228 617	1 958 967	1 625 512	2 516 652	3 510 364	4 278 380	-67,1%	-28,2%	1435,5%	118,4%
	<i>Administration Générale</i>	11 722 790	13 688 737	2 012 679	2 134 260	7 758 522	11 534 267	6 351 744	1 435 651	-33,8%	-15,7%	215,6%	-32,7%
	<i>dont CESER, CCEE, CCC</i>	351 494	1 337 765		5 272	516 483	1 593 326	9 000	-	-46,9%	19,1%		-100,0%
	<i>dont Assemblée</i>	454 028	2 075 897	42 179	22 448	252 793	2 224 642	50 844	35 652	-44,3%	7,2%	20,5%	58,8%
	<i>dont Affaires générales</i>	37 520	842 817			195 547	47 852			42,12%	-94,3%		
<i>dont Commande publique, affaires juridiques</i>	2 688 470	2 062 816	500	310	1 776 582	1 932 000	-	-	-33,9%	-6,3%	-100,0%	-100,0%	
<i>dont Moyens généraux</i>	8 191 278	7 369 443	1 970 000	2 106 230	5 017 117	5 736 447	6 291 900	1 399 999	-38,8%	-22,2%	219,4%	-33,5%	
<i>Autres</i>	2 399 964	1 654 564	4 128	24 880	664 785	1 417 066	200 000	19 683	-72,3%	-14,4%	4745,0%	-20,9%	
TOTAL MISSIONS TRANSVERSALES	25 945 111	198 473 359	4 839 518	69 718 756	16 992 407	213 558 991	12 063 108	72 561 541	-34,5%	7,6%	149,3%	4,1%	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES HORS DETTE (intérêts/capital) et DEPENSES RETRAITEES	203 599 940	356 408 000	179 694 045	167 418 896	169 705 281	357 810 923	199 382 855	222 789 569	-16,6%	0,4%	11,0%	33,1%	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES HORS DETTE (intérêts/capital)	231 085 957	399 858 981	217 322 655	316 763 653	206 148 430	397 340 379	230 702 856	295 091 104	-10,8%	-0,6%	6,2%	-6,8%	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	231 085 957	420 687 024	217 322 655	381 076 801	206 148 430	419 203 925	230 702 856	360 146 277	-10,8%	-0,4%	6,2%	-5,5%	

Certaines dépenses ont été retraitées pour permettre la comparaison soit parce qu'elles ne sont pas présentes sur les deux exercices soit le dispositif a été modifié sur la période.

Les dépenses retraitées s'établissent par axes politiques, comme suit :

DEPENSES RETRAITEES	CA 2021				CA 2022				Evolution %		Evolution %	
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP
AXE 1 : Le Développement Humain et Solidaire	26 421 017	39 006 603	5 018 609	17 173 825	36 146 649	26 180 878	-	14 140 245	36,8%	-32,9%		
<i>dont pacte</i>	2 645 033	5 703 472			21 094 936	7 069 416			697,5%	23,9%		
<i>dont aide aux familles (gaz)</i>					6 000 000	5 000 000						
<i>dont dép except. COVID (aides lycéens sur dispositif manuels scolaires)</i>		4 148 280,00				161 520				-96,1%		
<i>dont dép except. COVID (bourse réussite sur dispositif aides mobilité professionnelle)</i>		1 015 500,00								-100,0%		
<i>dont dép except. COVID (aides étudiants sur dispositif bons Continuité Territoriale)</i>		599 050,90				99 150				-83,4%		
<i>dont dép except. COVID (masques et matériel de protection)</i>		16 060,84								-100,0%		
<i>dont dép except. COVID (aides étudiants sur dispositif aides en faveur des étudiants)</i>		1 334 251,00								-100,0%		
<i>dont PRR II communes-éducation</i>			2 458 609	9 786 732			-	7 340 001			-100,0%	-25,0%
<i>dont apprentissage</i>	423 048	1 996 781			220 000	763 727			-48,0%	-61,8%		
<i>dont aide à l'emploi apprentissage</i>	1 724 936	1 724 936			-	-						
<i>dont PIC-subvention et marchés</i>		9 130				2 335				-74,4%		
<i>dont divers</i>	128 000	180 965	560 000	677 419	31 713	65 444			-75,2%	-63,8%	-100,0%	-100,0%
<i>dont PRR Communes - Culture</i>			1 650 000	3 120 134				1 913 242			-100,0%	-38,7%
<i>dont PRR II Communes-sport</i>			350 000	3 589 539				4 887 002			-100,0%	36,1%
<i>Continuité territoriale (hors bons étudiants Covid)</i>	21 500 000	22 278 176			8 800 000	13 019 286			-59,1%	-41,6%		
AXE 2 : Le Développement Economique par l'ouverture de nouveaux horizons	-	3 408 973	32 610 000	40 057 162	44 000	333 399	31 320 001	16 602 881	-90,2%	-4,0%	-58,6%	
<i>dont dép except. COVID (SEMATRA)</i>			25 000 000	25 000 000	44 000	43 399	30 320 001	15 320 001			21,3%	-38,7%
<i>dont dép except. COVID (dispositif chèque mon île 974, chèques numériques, fonds solidarité régional tourisme, équipements info)</i>		3 408 973		8 632 162		290 000		860 751		-91,5%		-90,0%
<i>dont fonds de crédits</i>			7 610 000	6 425 000			1 000 000	422 129			-86,9%	-93,4%
AXE3 : Le Développement Durable et la Transition Ecologique	1 065 000	498 238	-	92 084 231	252 500	295 179	-	41 558 410	-76,3%	-40,8%	-	-54,1%
<i>dont dép except. COVID (travaux routiers)</i>				1 491 449								-100,0%
<i>dont NRL/NEO et Possession)</i>	1 065 000	498 238		90 592 782	252 500	295 179		41 558 410	-76,3%	-40,8%		-54,1%
Missions transversales	-	537 167	-	29 540	-	12 720 000	-	-	-	-	-	-100,0%
<i>dont dép except. COVID (frais internet télétravail, équipement informatique)</i>		14 640		29 540								-100,0%
<i>dont Provisions</i>		522 527				12 720 000						2334,3%
Total:	27 486 017	43 450 981	37 628 609	149 344 757	36 443 149	39 529 456	31 320 001	72 301 536	32,6%	-9,0%	-16,8%	-51,6%

Axe 1 : Le Développement humain et solidaire (AE/AP= 192,4 M€ ; CP= 217,8 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 216,4 M€ ; CP= 222,7 M€)

Politique éducative (AE/AP= 59,9 M€ ; CP= 80,0 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 60,6 M€ ; CP= 67,9 M€)

Fonctionnement : (AE= 18,9 M€ ; CP= 20,7 M€) (en 2021 : AE= 25,6 M€ ; CP= 20,9 M€)

Il s'agit principalement du financement des lycées en fonctionnement (DGF) pour 15,6 M€ en crédit de paiement (CP), soit une hausse de 0,46 M€ (+3 %) par rapport à l'exercice précédent en raison de l'évolution de la compensation aux établissements scolaires compte tenu du gel des tarifs.

Investissement : (AP= 41,0 M€ ; CP= 59,3 M€) (en 2021 : AP= 35,0 M€ ; CP= 47,0 M€)

Le financement des lycées en équipement (DGE) représente une partie du budget de l'éducation. Ainsi, un montant de 9,3 M€ a été consacré au secteur, soit une augmentation de 34,2 % du fait de l'acquisition de matériel informatique sur l'exercice 2022.

De plus, la collectivité a réalisé des travaux de réhabilitation et de mise aux normes dans les lycées pour un montant de 19,5 M€. En parallèle, un montant de 8,7 M€ a été mandaté sur des travaux de rénovation liés à l'efficacité thermique, ce qui représente une progression de 8,5 M€.

L'aide au cartable numérique s'élève à 9,1 M€ sur l'exercice 2022, soit une hausse de 150,9 %, liée au succès du nouveau dispositif mis en place en 2021.

Enseignement supérieur et recherche (AE/AP= 6,3 M€ ; CP= 8,3 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 9,6 M€ ; CP= 10,0 M€)

Fonctionnement : (AE= 5,3 M€ ; CP= 4,5 M€) (en 2021 : AE= 7,6 M€ ; CP= 6,1 M€)

Sur ce secteur le montant des aides en faveur des étudiants est de 2,7 M€ en CP soit une baisse de 1,33 M€ (-32,7 %) par rapport à 2021, en raison principalement de la fin en 2022, du dispositif d'aide exceptionnelle en faveur des étudiants, liées à la crise sanitaire du COVID 19 (1,3 M€ en 2021).

Investissement : (AP= 1,0 M€ ; CP= 4,4 M€) (en 2021 : AP= 2,0 M€ ; CP= 3,9 M€)

La dépense principale concerne la recherche agronomique. Ainsi un budget de 2,7 M€ est réalisé sur 2022, soit une hausse de 6,4 % sur l'exercice.

Formations adaptées (AE/AP= 79,6 M€ ; CP= 67,0 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 65,6 M€ ; CP= 77,1 M€)

Fonctionnement : (AE= 73,7 M€ ; CP= 60,2 M€) (en 2021 : AE= 62,4 M€ ; CP= 66,4 M€)

La formation professionnelle mobilise une bonne partie du budget, soit un montant de 38,3 M€. Une baisse est cependant constatée entre les deux exercices. Celle-ci s'explique notamment par une diminution des mandatements (9,2 M€ en 2022 contre 11,0 M€ en 2021) pour le centre hospitalier universitaire (CHUR) concernant le programme de formations sanitaires.

Investissement : (AP= 5,9 M€ ; CP= 6,8 M€) (en 2021 : AP= 3,1 M€ ; CP= 10,7 M€)

La Région a financé à hauteur de 6,4 M€ les équipements et les travaux des centres de formation. La fin des travaux de réhabilitation du CFA Léon Legros de Sainte Clotilde portée par la SPL Mariana, explique principalement la diminution des mandatements.

Mobilité éducative (AE/AP= 10,7 M€ ; CP= 12,0 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 19,3 M€ ; CP= 12,2 M€)

Fonctionnement : (AE= 10,7 M€ ; CP= 12,0 M€) (en 2021 : AE= 19,3 M€ ; CP= 12,2 M€)

Le budget concernant les dispositifs de bourse réussite étudiant ainsi que les aides à la mobilité éducative et professionnelle reste constant sur l'exercice, à hauteur de 12,0 M€ de dépenses. Sur l'année, 3 577 étudiants ont pu bénéficier d'une aide en lien avec l'un des dispositifs de la collectivité.

Par ailleurs, le dispositif d'Aide au Ressourcement mis en place par la Collectivité en mai 2022 à l'attention des étudiants en métropole ou à l'étranger, a permis à 2 270 Réunionnais de bénéficier d'une aide de la Région pour un retour à la Réunion.

Excellence culturelle (AE/AP= 14,0 M€ ; CP= 17,8 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 21,8 M€ ; CP= 18,6 M€)

Fonctionnement : (AE= 11,6 M€ ; CP= 13,4 M€) (en 2021 : AE= 16,7 M€ ; CP= 12,5 M€)

En 2022, la dépense est consacrée pour moitié au financement du fonctionnement des musées régionaux pour 6,4 M€ (+0,3 %). L'autre moitié (7,0 M€) sert notamment à financer le conservatoire à rayonnement régional (1,2 M€), diverses manifestations culturelles (1,1 M€), le fonctionnement des associations (1,3 M€) et les salles de diffusion (1,3 M€).

Investissement : (AP= 2,4 M€ ; CP= 4,4 M€) (en 2021 : AP= 5,0 M€ ; CP= 6,1 M€)

Le dispositif de plan de relance régional (montants déjà engagés précédemment) a permis le financement de divers projets culturels pour un montant de 1,9 M€.

Excellence sportive (AE/AP= 5,5 M€ ; CP= 8,6 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 9,8 M€ ; CP= 7,3 M€)

Fonctionnement : (AE= 2,7 M€ ; CP= 2,2 M€) (en 2021 : AE= 2,1 M€ ; CP= 1,7 M€)

En 2021, l'essentiel de la dépense concerne des subventions accordées dans le domaine sportif pour un montant de 1,9 M€, soit une hausse de + 42,5 % sur l'exercice.

Investissement : (AP= 2,8 M€ ; CP= 6,4 M€) (en 2021 : AE= 7,7 M€ ; CP= 5,6 M€)

Le dispositif de plan de relance régional dans le secteur du sport a accompagné divers projets pour un montant de 4,9 M€, soit une progression de +36,1 % permettant de solder des engagements antérieurs. Par ailleurs, des dépenses pour la mise aux normes, l'accessibilité et la rénovation thermique ont été réalisées sur des bâtiments sportifs pour un montant de 0,8 M€ en stabilité par rapport à 2021.

Ille solidaire / Lutte contre l'illettrisme (AE/AP= 7,5 M€ ; CP= 6,3 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 2,2 M€ ; CP= 1,7 M€)

Fonctionnement : (AE= 7,4 M€ ; CP= 6,2 M€) (en 2021 : AE= 1,9 M€ ; CP= 1,5 M€)

Un montant en CP de 0,4 M€ concerne le dispositif de lutte contre l'illettrisme. Depuis juillet 2021, les travaux menés conjointement avec l'État, ont permis de renouer avec les acteurs concernés et faire évoluer la stratégie régionale autour d'un « Plan régional pour la maîtrise des compétences-clés » dit PR2C.

Dans le cadre d'une charte de partenariat et d'engagement signé le 21 septembre 2022 avec l'Etat, les partenaires s'engagent à mobiliser et à mutualiser leurs ressources financières à travers les fiches-actions.

Pour préserver le pouvoir d'achat des foyers réunionnais dans le contexte d'inflation, il a été créé en partenariat avec le Département, une aide aux familles pour l'acquisition de la bouteille de gaz de butane plafonnée à 15€ du 1^{er} août au 31 décembre 2022.

Investissement : (AP= 0,1 M€ ; CP= 0,2 M€) (en 2021 : AP= 0,3 M€ ; CP= 0,2 M€)

La collectivité a financé en investissement un montant de 0,2 M€ pour l'accompagnement et le soutien des structures et organismes œuvrant dans le champ sanitaire et social.

Rénovation énergétique logement (AE/AP= 0,002 M€ ; CP= 4,0 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 6,1 M€ ; CP= 5,2 M€)

Investissement : (AP= 0 M€ ; CP= 3,9 M€) (en 2021 : AP= 6,1 M€ ; CP= 5,2 M€)

Plusieurs dispositifs (État, Département, Région) coexistent pour réaliser des travaux d'amélioration dans le parc privé de logements, sous conditions de ressources. Ces dispositifs, d'une durée de 5 ans de 2016 à 2021, mobilisent des opérateurs sociaux agréés tels que SOLIHA et la SICA Habitat Rural. Environ 2000 familles réunionnaises ont bénéficié de la subvention régionale. À ce jour le dispositif n'est plus actif et la collectivité continue à honorer les engagements pris antérieurement, à savoir 273 dossiers actifs pour un montant de 2,2 M€.

Une somme de 3,2 M€ a été consacrée à la réhabilitation des logements sociaux ainsi que l'amélioration de l'habitat

Continuité territoriale (AE= 8,8 M€ ; CP= 13,1 M€) (contre en 2021 : AE= 21,5 M€ ; CP= 22,9 M€)

Fonctionnement : (AE= 8,8 M€ ; CP= 13,1 M€) (en 2021 : AE= 21,5 M€ ; CP= 22,9 M€)

Un montant de 13,1 M€ a été alloué au fonctionnement du dispositif de continuité territoriale. Cette dépense est en diminution de – 42,7 % (- 9,76 M€) par rapport à 2021 en raison de la refonte du dispositif engagée en 2022.

Le nouveau régime d'aide, en partenariat avec LADOM, permet de rationaliser la participation financière de la collectivité régionale :

- alignement sur la périodicité de l'aide de LADOM : une fois tous les 3 ans ;
- harmonisation suivant le mode de calcul du quotient familial avec LADOM ;
- attribution d'une aide régionale, en complément de LADOM en fonction du quotient familial.

En 2022, le nombre de bénéficiaires des bons de continuité s'est élevé à 60 858 contre 63 022 en 2021.

Axe 2 : Le Développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons (AE/AP= 70,4 M€ ; CP= 54,1 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 85,3 M€ ; CP= 85,9 M€)

Le tissu économique (AE/AP= 12,2 M€ ; CP= 12,6 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 26,1 M€ ; CP= 21,1 M€)

Fonctionnement : (AE= 8,9 M€ ; CP= 9,2 M€) (en 2021 : AE= 9,1 M€ ; CP= 9,6 M€)

Grâce à diverses mesures de développement économique, la collectivité accompagne les entreprises qui se créent, se développent ou font face à des difficultés. Ainsi en matière d'animation économique, les aides ont représenté un montant de 6,3 M€. Par ailleurs, un montant de 2,4 M€ a été consacré à l'aide aux transporteurs dans le cadre du fonds de soutien aux professionnels de la route, soit une augmentation de 13,2 %.

Investissement : (AP= 3,3 M€ ; CP= 3,4 M€) (en 2021 : AP= 17,0 M€ ; CP= 11,5 M€)

Les aides régionales aux entreprises ont été de 2,4 M€ et les fonds de crédits de 0,04 M€. Ces deux postes de dépenses diminuent respectivement de (-) 39,3 % et de (-) 93,4 % en raison de la fin du dispositif de fonds de solidarité réunionnaise (FSR) et des fonds de prêts. Ainsi, le prêt REBOND 2 fortement mobilisé en 2021 à hauteur de 6,0 M€ avec la crise sanitaire, n'a pas été reconduit en 2022. S'agissant du FSR, un montant de 6,0 M€ avait été mandaté en 2021.

L'internationalisation des entreprises (AE/AP= 32,0 M€ ; CP= 16,9 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 26,5 M€ ; CP= 26,4 M€)

Investissement : (AP= 30,8 M€ ; CP= 15,8 M€) (en 2021 : AP= 25,2 M€ ; CP= 25,0 M€)

Dans le cadre du plan de restructuration d'Air Austral, la Région a intégré à l'euro symbolique les créances détenues par la CDC dans les comptes de la SEMATRA à hauteur de 43,5 M€, en contrepartie du paiement de la garantie autonome à première demande de 15,3 M€. Il est à noter qu'en AP, un montant de 30,3 M€ a été engagé afin de permettre à la collectivité de participer à hauteur de 15,0 M€ dans le nouveau capital de la société, suite à la restructuration de la compagnie régionale.

Les dépenses dans le secteur diminuent de (-) 37 % en CP, en raison de la souscription de 25,0 M€ en 2021 d'un emprunt obligataire au bénéfice de la SEMATRA.

L'innovation et l'accompagnement des secteurs d'avenir (AE/AP= 5,2 M€ ; CP= 5,5 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 9,5 M€ ; CP= 8,9 M€)

Investissement : (AP= 3,7 M€ ; CP= 4,1 M€) (en 2021 : AP= 7,7 M€ ; CP= 6,6 M€)

Dans le domaine du numérique et de l'innovation, les aides aux entreprises du secteur et à la régie très haut débit (THD) ont représenté un montant de 3,8 M€ soit un montant stable par rapport à 2022.

La relance du tourisme (AE/AP= 10,5 M€ ; CP= 9,9 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 15,1 M€ ; CP= 21,4 M€)

Fonctionnement : (AE= 9,7 M€ ; CP= 8,3 M€) (en 2021 : AE= 11,9 M€ ; CP= 16,2 M€)

Pour 2022, les crédits alloués aux aides à la promotion touristique de 5,7 M€ sont en baisse de - 56,1 %, en raison de la fin du dispositif de « Chèque mon île 974 » qui avait mobilisé un montant de 3,4 M€ en dépense de fonctionnement l'année précédente. En outre, la participation du FEDER au financement des actions de l'île de la Réunion Tourisme (IRT) a pu être optimisée en passant de 3,1 M€ à 5,3 M€ en 2022.

Par ailleurs, le soutien au programme d'actions de l'IRT de 5,7 M€ a permis la mise en œuvre de près d'une centaine d'actions sous différentes formes, pour maintenir et développer la visibilité et la notoriété de La Réunion. Notre île a ainsi pu bénéficier de l'arrivée de 495 473 touristes extérieurs en 2022.

Investissement : (AP= 0,8 M€ ; CP= 1,6 M€) (en 2021 : AP= 3,2 M€ ; CP= 5,2 M€)

Le montant des aides aux entreprises touristiques a été de 0,9 M€ sur 2022. Il diminue en raison de la fin du dispositif du fonds de solidarité réunionnaise sur ce secteur économique (4,2 M€ en 2021).

Une agriculture forte et durable (AP= 1,2 M€ ; CP= 0,9 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 0,5 M€ ; CP= 0,8 M€)

Investissement : (AP= 0,9 M€ ; CP= 0,7 M€) (en 2021 : AP= 0,5 M€ ; CP= 0,8 M€)

Les aides aux entreprises dans le domaine de l'agroalimentaire ont généré une dépense de 0,7 M€, soit une diminution de - 22,3 % en 2022. Sur l'année, dans le cadre des investissements agroalimentaires de la fiche action FEADER 4.2.1, la Région a engagé un montant de 0,9 M€ pour accompagner des entreprises et a versé une subvention totale de 0,6 M€.

L'audiovisuel (AE/AP= 5,8 M€ ; CP= 4,2 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 5,1 M€ ; CP= 4,5 M€)

Investissement : (AP= 5,0 M€ ; CP= 3,3 M€) (en 2021 : AP= 4,4 M€ ; CP= 4,0 M€)

Dans le secteur audiovisuel, le financement alloué aux entreprises a été de 3,3 M€. Sur l'année, la collectivité régionale a accompagné 74 projets pour un montant total de 4,4 M€ dans le cadre de son fonds de soutien à l'audiovisuel, au cinéma et aux nouveaux médias mis en place en partenariat avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC). Par ailleurs, les états généraux des industries de l'image qui se sont tenus le 24 octobre 2022 et qui sont le fruit d'une coopération entre la Région Réunion, le CNC, et la Direction des Affaires Culturelles de La Réunion ont permis de faire l'état des lieux de la situation actuelle mais également de travailler sur les évolutions souhaitées afin de développer au mieux la filière.

L'économie sociale et solidaire (AE= 3,0 M€ ; CP= 3,3 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 1,6 M€ ; CP= 2,1 M€)

Fonctionnement : (AE= 3,0 M€ ; CP= 3,3 M€) (en 2021 : AE= 1,6 M€ ; CP= 2,1 M€)

Dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), l'accompagnement des Très Petites Entreprises et autres structures a été conforté. Ainsi un montant de 3,3 M€ a été mandaté en 2022, soit une hausse de 55,4%.

Le co-développement régional (AE= 0,5 M€ ; CP= 0,7 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 1,0 M€ ; CP= 0,8 M€)

Fonctionnement : (AE= 0,4 M€ ; CP= 0,7 M€) (en 2021 : AE= 1,0 M€ ; CP= 0,8 M€)

Les actions de coopération s'inscrivent principalement dans le cadre des pays de la zone Océan Indien. La collectivité apporte notamment sa contrepartie nationale (CPN) au programme de coopération territoriale européenne Interreg V Océan Indien, dans les projets de partenariat et de soutien aux secteurs économiques porteurs au niveau régional. A ce titre, un montant de 0,65 M€ a été attribué, stable par rapport à l'exercice précédent.

Axe 3 : Le développement durable et la transition écologique (AE/AP= 145,1 M€ ; CP= 221,4 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 115,9 M€ ; CP= 225,0 M€)

Des infrastructures modernes (AE/AP= 3,3 M€ ; CP= 50,0 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 5,3 M€ ; CP= 110,4 M€)

Investissement : (AP= 3,0 M€ ; CP= 49,7 M€) (en 2021 : AP= 4,2 M€ ; CP= 109,9 M€)

Le réalisé en 2022 concerne essentiellement les travaux de la NRL pour un montant de 41,6 M€, en baisse de - 54,1 % (- 49,03 M€) par rapport à l'exercice précédent. En 2022, parmi les événements marquants sur ce projet, il y a principalement les travaux engagés aux frais du groupement, afin de repositionner les acropodes conformément au cahier des charges, suite à des désordres observés sur la carapace des digues.

De plus, dans le prolongement de la réception du grand Viaduc de 5400m (MT3) en février 2021, des travaux de pose de la couche de roulement (MT 6.2) ont été réalisés en juillet 2022 ainsi que les dispositifs de retenue, séparateurs de voies et dispositifs de protection des usagers et des équipements (MT 6.3). Les travaux de clôtures pare éclats (MT 12.1) et d'équipements de gestion du trafic (tranche ferme du marché MT9) ont quant à eux été réceptionnés en 2022.

Parmi les grands travaux, figurent également les opérations suivantes pour un montant de 8,1 M€ :

- RN1 nouveau pont rivière Saint Denis (NPSD) : fin des travaux (3,3 M€) ;
- RN2 déviation de Saint Joseph : marchés des travaux attribués en novembre 2022 (0,4 M€) ;
- RN1 accès centre hospitalier ouest réunion (CHOR) : exécution des travaux (4,4 M€).

La mobilité durable (AE/AP= 44,9 M€ ; CP= 63,3 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 3,1 M€ ; CP= 31,0 M€)

Fonctionnement : (AE= 0,9 M€ ; CP= 27,0 M€) (en 2021 : AE= 1,0 M€ ; CP= 27,3 M€)

Depuis 2017, à la suite de la loi NOTRe et du transfert de compétences du Département à la Région, la collectivité régionale est compétente pour exploiter et gérer le réseau Car Jaune et assurer l'exploitation des gares routières. A ce titre, une enveloppe de 26,6 M€ en CP a permis le financement du Budget Annexe Transport. Ce montant est quasi-stable en 2022 (0,6 %).

Investissement : (AP= 44,0 M€ ; CP= 36,3 M€) (en 2021 : AP= 2,1 M€ ; CP= 3,7 M€)

Un budget de 36,3 M€ a été consacré aux travaux de transport en commun en site propre (TCSP) et des voies et plan vélo régional, soit une augmentation de 32,6 M€.

En 2022, les principales actions ont concerné :

- les travaux de la Voie Vélo Régionale sur la section Ravine des Chèvres (à Sainte-Marie) qui doivent se poursuivre jusqu'à la mi-2023 ;
- les travaux de la voie réservée au transport en commun (VRTC) de Sainte-Marie démarrés au second trimestre 2022 ;
- le projet d'aménagement de la RN 2 à Saint-Benoît s'est poursuivi en études en 2022 avec de nombreuses optimisations consécutives à la concertation et aux échanges avec les partenaires du projet.

Le réseau routier (AE/AP= 65,0 M€ ; CP= 72,8 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 81,4 M€ ; CP= 52,4 M€)

Fonctionnement : (AE= 8,5 M€ ; CP= 6,8 M€) (en 2021 : AE= 7,7 M€ ; CP= 6,7 M€)

Afin de préserver et de sécuriser le patrimoine routier, les dépenses de fonctionnement pour l'entretien et l'exploitation du réseau se sont élevées à 4,1 M€.

Par ailleurs, la participation au SMPRR se stabilise à 2,3 M€ entre les deux exercices.

Investissement : (AP= 56,6 M€ ; CP= 66,0 M€) (en 2021 : AP= 73,7 M€ ; CP= 45,7 M€)

Un montant de 51,1 M€ a été alloué au programme régional des routes afin de conserver et de moderniser le réseau routier régional. Ce chiffre augmente de 42,6 % en 2022.

Les principales actions pour le développement du réseau concernent :

- Sécurisation de la RN5-Les Aloès/îlet Furcy : clarification de la modification du programme des travaux ;
- RN5 - Tunnel de Gueule Rouge : commande au Centre d'études des tunnels (CETU) et lancement de

l'étude de préféabilité sur la construction d'un nouveau tunnel ;

- Contournante de Saint-Joseph, section Est - Dalot Bois Noirs : consultation des entreprises et attribution des marchés pour réalisation des travaux en 2023 ;
- Contournante de Saint-Joseph, section Centre - Confortement de falaises sous 0A6- Rivière des Remparts : consultation des entreprises et attribution du marché pour réalisation des travaux en 2023 ;
- livraison de l'échangeur de la Cressonnière à St-André et de l'aménagement attenant au giratoire du Sacré-Coeur au Port sur la RN1E ;
- démarrage de la période de préparation pour l'échangeur de Paniandy à Bras-Panon avec pour objectif une livraison de l'opération mi 2023 ;
- finalisation des travaux de dépollution du pont métallique de la rivière des Galets au Port (fin prévisionnelle de l'opération pour fin mars 2023).

Parmi les autres dépenses du secteur, les travaux routiers attribués au SMPRR ont représenté un montant de 4,7 M€ en CP (- 0,2 %) et les travaux de restauration du pont de la rivière de l'Est un montant de 8,2 M€ (+ 131,2 %).

Le rééquilibrage harmonieux du territoire (AE/AP= 8,2 M€ ; CP= 15,0 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 7,5 M€ ; CP= 9,5 M€)

Fonctionnement : (AE= 4,1 M€ ; CP= 4,1 M€) (en 2021 : AE= 1,0 M€ ; CP= 1,0 M€)

Afin de permettre la recapitalisation de la SPL MARAINA, la collectivité a dû réduire au préalable le montant des titres de participation qu'elle détenait dans cette société. Cette opération s'est traduite par une dépense de 2,80 M€ dans le budget régional (constatation de la perte).

Investissement : (AP= 4,1 M€ ; CP= 10,9 M€) (en 2021 : AP= 6,6 M€ ; CP= 8,5 M€)

Le dispositif de plan de relance régional (PRR) dans le domaine de l'aménagement et du bâtiment a permis le financement de divers projets engagés sur les exercices précédents, pour une somme de 8,8 M€ soit une progression de + 82,7 % par rapport à 2021.

Le traitement des déchets et le cadre de vie (AE/AP= 10,6 M€ ; CP= 10,5 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 9,5 M€ ; CP= 10,8 M€)

Fonctionnement : (AE= 10,1 M€ ; CP= 9,5 M€) (en 2021 : AE= 9,4 M€ ; CP= 9,4 M€)

Sur le secteur de l'environnement, les dépenses concernent principalement le dispositif PEC (Emplois Verts, lutte antivectorielle) qui a mobilisé un budget de 7,4 M€, en hausse de 11,9 % par rapport au dernier exercice.

Dans le milieu aquatique et notamment pour le dispositif risque requin, un budget de 0,9 M€ a été attribué pour l'accompagnement des acteurs (GIP Centre Sécurité Requin et Ligue Réunionnaise de Surf).

L'autonomie énergétique (AE/AP= 13,1 M€ ; CP= 9,7 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 9,1 M€ ; CP= 10,9 M€)

Investissement : (AP= 12,7 M€ ; CP= 9,4 M€) (en 2021 : AP= 8,7 M€ ; CP= 10,6 M€)

Le budget en faveur de la transition énergétique est de 9,4 M€, soit une baisse de - 10,9 % par rapport au précédent exercice. En 2022, le principal événement a été l'approbation de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) révisée qui fixe les priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie, et s'inscrit dans une trajectoire vers l'autonomie énergétique. Le plan solaire régional a été décliné avec l'installation de 1 409 chauffe-eaux solaire, 1 101 installations photovoltaïques soutenues et 4 212 foyers bénéficiaires du Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME). En outre, dans le cadre du programme d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique via l'intervention de la SPL Horizon Réunion, 17 700 actes de conseils (généraux et personnalisés) ont été réalisés, 1 540 actes d'accompagnement aux travaux et 150 diagnostics énergétiques.

Les missions transversales

Finances (AE/AP= 0,9 M€ ; CP= 102,4 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 0,8 M€ ; CP= 86,1 M€)

Fonctionnement : (AE= 0,9 M€ ; CP= 37,3 M€) (en 2021 : AE= 0,8 M€ ; CP= 21,7 M€)

Ce poste comptabilise principalement les charges financières de la dette pour un montant de 21,9 M€ en 2022 en progression de + 5 % (+ 1,0 M€) dans le contexte de hausse des taux d'intérêts et de marché volatil.

Les provisions de l'exercice se sont élevées à 12,7 M€ soit une hausse de + 12,2 M€ par rapport à l'année précédente. Cette augmentation de la dépense tient compte de la dotation aux provisions pour risques liée aux marchés de la NRL (7,1 M€) et du provisionnement du coût des jours d'allocation d'aide au retour à l'emploi ARE (4,5 M€). De plus, comme pour l'exercice précédent, le provisionnement 2022 a concerné le dispositif de compte épargne temps CET (0,5 M€) et la dépréciation des comptes de redevables (0,3 M€).

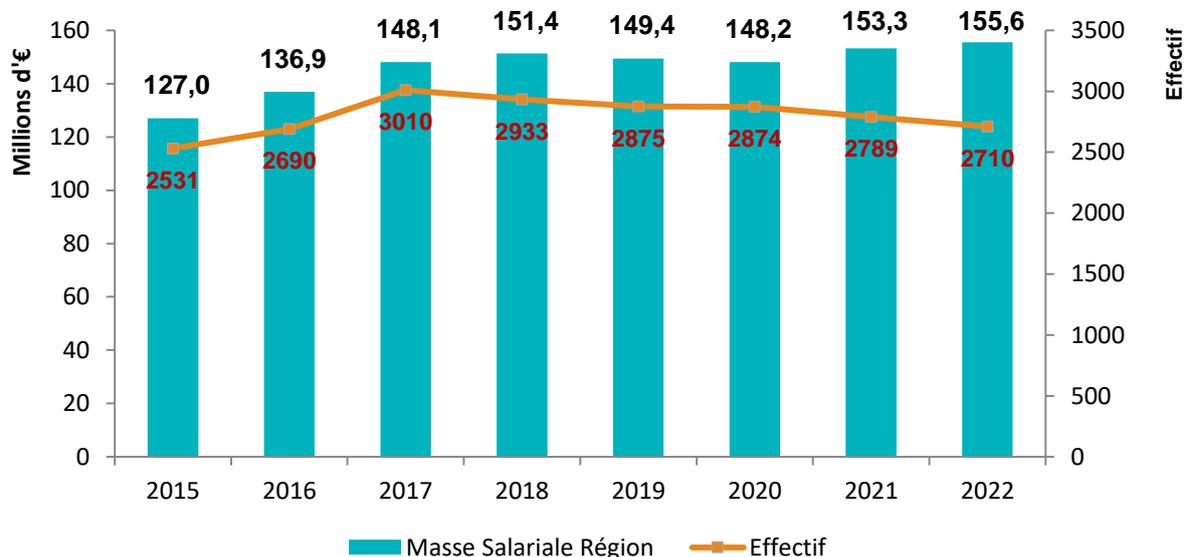
Investissement : (CP= 65,1 M€) (en 2021 : CP= 64,3 M€)

Le remboursement du capital des emprunts a représenté un montant de 65,1 M€, soit une augmentation de + 1,2 % (+ 0,7 M€) sur l'exercice.

Ressources humaines (AE/AP= 4,3 M€ ; CP= 159,3 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 4,4 M€ ; CP= 156,7 M€)

Fonctionnement : (AE= 4,3 M€ ; CP= 159,3 M€) (en 2021 : AE= 4,4 M€ ; CP= 156,6 M€)

Evolution de la masse salariale et de l'effectif de 2015 à 2022



La charge totale de personnel (y compris les frais annexes du personnel) évolue globalement de + 1,7 % pour un montant total de 159,3 M€ en fonctionnement. La masse salariale (par référence au chapitre 012 de la M57) s'établit à 155,6 M€ en 2022 (soit + 1,52 %), et est impactée par l'évolution du point d'indice décidée par l'Etat à compter de juillet 2022 (+ 3,5%).

L'effectif global de la Région s'établit à 2 710 agents au 31/12/2022.

Système d'information et des organisations (AE/AP= 3,8 M€ ; CP= 3,3 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 4,2 M€ ; CP= 2,5 M€)

Fonctionnement : (AE= 1,8 M€ ; CP= 1,5 M€) (en 2021 : AE= 1,7 M€ ; CP= 1,3 M€)

Les dépenses de ce poste sont liées à la maintenance des systèmes d'information de la Région ainsi qu'aux frais de télécommunication et d'internet. Un montant de 1,5 M€ a été mandaté, soit une évolution de + 19,4 % en 2022. L'augmentation correspond aux coûts de maintenance plus élevés des logiciels installés.

Investissement : (AP= 2,0 M€ ; CP= 1,8 M€) (en 2021 : AP= 2,6 M€ ; CP= 1,3 M€)

Les opérations d'investissement concernent les études informatiques afin de préparer la mise en œuvre de projets de modernisation des services (dématérialisation, sécurité de l'information). Il s'agit également d'investir dans des équipements informatiques nécessaires au fonctionnement numérique de la collectivité (ordinateurs, équipements wifi...). Par ailleurs, la mise en place du programme "organisation – système d'information" permet la mise en œuvre d'études dans le cadre d'un schéma directeur des systèmes d'information, qui sera à retenir à partir 2023. Les dépenses allouées ont été de 1,8 M€ soit + 38,5 %.

Patrimoine (AE/AP= 5,1 M€ ; CP= 6,8 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 5,2 M€ ; CP= 5,5 M€)

Fonctionnement : (AE= 1,6 M€ ; CP= 2,5 M€) (en 2021 : AE= 4,9 M€ ; CP= 3,5 M€)

Le principal poste de dépense concerne les locations immobilières. Le montant mandaté de 1,8 M€ est en diminution de – 36,5 % du fait notamment de la rationalisation des locations des bâtiments administratifs.

Investissement : (AP= 3,5 M€ ; CP= 4,3 M€) (en 2021 : AP= 0,2 M€ ; CP= 2,0 M€)

En 2022, la dépense concerne principalement l'acquisition en VEFA de bureaux situés à Saint Paul pour laquelle le paiement d'une première tranche de 2,7 M€ est intervenu en décembre 2022. La livraison du bâtiment est prévue fin 2024.

Administration générale (AE/AP= 14,1 M€ ; CP= 13,0 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 13,7 M€ ; CP= 15,8 M€)

Fonctionnement : (AE= 7,8 M€ ; CP= 11,5 M€) (en 2021 : AE= 11,7 M€ ; CP= 13,7 M€)

Les dépenses d'administration générale intègrent en majorité celles liées aux moyens généraux. Ces charges d'un montant de 5,7 M€ sont en diminution de - 22,2 % en 2022. Parmi les postes importants de la direction figurent les frais de gardiennage (1,6 M€), l'entretien des bâtiments administratifs (1,4 M€), la consommation électrique (0,5 M€) et le carburant (0,6 M€). Les principales économies ont été réalisées sur les frais de gardiennage qui diminuent de 1,4 M€ en 2022.

Investissement : (AP= 6,4 M€ ; CP= 1,4 M€) (en 2021 : AP= 2,0 M€ ; CP= 2,1 M€)

Sur cette section, un montant de 1,4 M€ a été mandaté (- 33,5 %). Une économie est constatée par rapport aux dépenses d'acquisition de matériel et d'outillage technique (0,2 M€ contre 0,9 M€ en 2021).

Autres (AE/AP= 0,9 M€ ; CP= 1,4 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 2,4 M€ ; CP= 1,7 M€)

Fonctionnement : (AE= 0,7 M€ ; CP= 1,4 M€) (en 2021 : AE= 2,4 M€ ; CP= 1,7 M€)

Ces charges sont en relation avec les diverses actions de promotion (y compris Europe et Interreg) et de communication que la collectivité réalise sur différents supports (numérique et papier).

BILAN 2022 DE LA GESTION PLURIANNUELLE AP – AE / CP

Conformément aux possibilités offertes par la réglementation en vigueur et en application du règlement budgétaire et financier de la Région, le budget de la Région recourt à des inscriptions pluriannuelles en investissement et en fonctionnement.

Le vote du compte administratif est l'occasion pour la Région de présenter un bilan de ses engagements pluriannuels à la clôture d'exercice, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57. Ce bilan s'appuie sur les annexes C2.1 et C2.2 du cadre budgétaire et comptable.

La production de ce bilan est l'occasion de prendre connaissance d'une part, du montant global des affectations de l'année et d'autre part, de suivre l'évolution du stock des engagements restant à honorer au terme de chaque exercice budgétaire.

Ces annexes permettent également de calculer le ratio de couverture des AP et des AE par les crédits de paiement (CP) respectifs. Il est établi en rapportant le stock d'AP ou d'AE affectées à des opérations non encore couvertes par des CP au 31/12 au volume des CP correspondants mandatés dans l'année.

L'intérêt de ce ratio réside dans son étude dynamique sur plusieurs années, et dont un historique de 4 ans est disponible aux annexes C2.1 et C2.2 du compte administratif 2022.

1- La gestion pluriannuelle à la Région Réunion

La collectivité s'inscrit dans une démarche de programmation pluriannuelle pour ses dépenses d'investissement et ses dépenses de fonctionnement. Le budget de la Région est ainsi géré en autorisations de programme (AP) en section d'investissement, autorisations d'engagement (AE) en section de fonctionnement et crédits de paiement (CP).

L'objectif de cette gestion pluriannuelle est de permettre à la Région de :

- Visualiser le coût d'une opération étalée dans le temps ;
- Limiter les inscriptions de CP aux seuls besoins annuels de mandatement ;
- Améliorer la réalisation du budget ;
- Améliorer la lisibilité des finances de la Région ;
- Faciliter la stratégie financière en adossant l'élaboration du budget à une démarche prospective.

2- Le bilan des autorisations d'engagement au 31 décembre 2022

Le tableau présenté ci-après est une adaptation synthétique de l'annexe réglementaire figurant dans le cadre budgétaire et comptable.

Autorisation d'engagement	Stock AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectée dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)	Ratio de couverture des autorisations affectées (exercice N) (6) / (5)
Services généraux	329 932 912	24 880 079	45 675 842	24 125 072	135 820	69 665 094	18 682 770	50 982 324	2,73
Enseignement, form. prof. et apprentissage	1 867 803 774	115 255 568	237 364 473	177 777 452	66 128 271	349 013 654	97 511 210	251 502 444	2,58
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	214 676 509	15 342 890	18 621 325	18 028 939	3 365 142	33 285 121	15 603 689	17 681 432	1,13
Santé, action sociale	23 935 098	1 800 000	3 228 764	1 450 651	64 955	4 614 460	1 166 456	3 448 003	2,96
Aménagement des territoires et habitat	29 082 567	4 883 200	6 759 543	4 870 368	342 815	11 287 096	4 583 773	6 703 323	1,46
Action économique	407 528 030	33 713 302	48 194 712	37 343 632	5 639 486	79 898 858	28 661 457	51 237 401	1,79
Environnement	216 082 411	11 144 351	40 345 641	22 303 480	11 392 750	51 256 371	10 149 089	41 107 282	4,05
Transports	480 754 014	18 552 360	55 764 198	24 280 240	5 731 295	74 313 143	20 599 316	53 713 827	2,61
Frais de fonctionnement élus	956 677	67 875	345 156	67 875	0	413 031	37 860	375 171	9,91
TOTAL	3 570 751 993	225 639 625	456 299 653	310 247 708	92 800 535	673 746 827	196 995 621	476 751 207	2,42
		3 796 391 618							

En 2022, le montant des crédits disponibles pour affecter représentait 3 796,4 M€ pour 3 823,3 M€ en 2021 correspondant à une diminution des AE votées.

Les crédits 2022 ont été affectés à hauteur de 310,3 M€, ce qui représente un taux d'affectation de 8,17 % en augmentation par rapport à 2021 (7,28 %).

S'agissant du stock d'autorisations d'engagement restant à mandater, il s'élève à 476,8 M€ au 31 décembre 2022 contre 457,4 M€ l'année précédente.

Si l'on rapporte ce stock d'AE au montant des crédits mandatés en 2022, on obtient un ratio de **2,42** (supérieur au ratio de 2,12 en 2021). Cela signifie qu'il faudrait près de 2 ans et demi pour éteindre ce stock d'AE au rythme des paiements constatés en 2022.

3 – Le bilan des autorisations de programme au 31 décembre 2022.

Le tableau présenté ci-après est une adaptation synthétique de l'annexe réglementaire figurant dans le cadre budgétaire et comptable.

En 2022, le montant des crédits disponibles pour affecter représentait 7 126,8 M€. Il est composé des autorisations de programme ouvertes en 2022 et des autorisations de programme pluriannuelles présentant encore un disponible (notamment dans les missions « Transports » pour un montant de 4 068,9 M€ et « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage » pour un montant s'élevant à 1 207,1 M€).

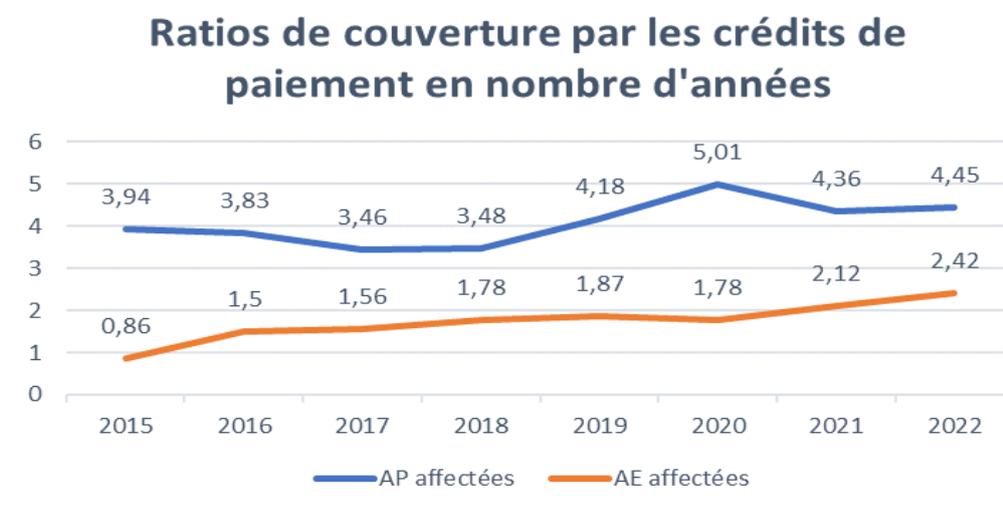
Les crédits 2022 ont été affectés à hauteur de 359,0 M€. Rapportés au 7 126,8 M€ d'AP votés, ce volume d'affectation atteint 5,04 %. Ce taux est en légère augmentation par rapport à 2021 (4,45 %).

Autorisation de programme	Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectée dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)	Ratio de couverture des autorisations affectées (exercice N) (6) / (5)
Services généraux	160 838 543	12 540 022	32 800 546	14 266 172	1 833 000	45 233 718	6 744 689	38 489 029	5,71
Gestion des fonds européens	0	821 000	0	100 000	0	100 000	0	100 000	0,00
Enseignement, form. prof. et apprentissage	1 207 076 338	49 054 007	228 809 135	51 863 296	4 966 868	275 705 563	67 773 874	207 931 689	3,07
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	434 999 275	7 143 100	63 828 158	6 322 868	1 036 363	69 114 664	11 543 025	57 571 639	4,99
Santé, action sociale	4 820 342	200 000	1 315 170	158 825	17 625	1 456 370	160 759	1 295 612	8,06
Aménagement des territoires et habitat	408 934 067	4 632 500	124 369 343	6 924 681	2 732 662	128 561 362	15 879 422	112 681 941	7,10
Action économique	448 853 761	60 713 181	91 093 693	52 318 435	7 125 999	136 286 128	29 689 790	106 596 338	3,59
Environnement	139 584 242	13 665 000	26 450 911	14 525 050	1 068 901	39 907 060	10 892 057	29 015 004	2,66
Transports	4 068 874 811	104 005 000	809 029 549	212 510 937	108 506 913	913 033 573	152 407 490	760 626 082	4,99
TOTAL	6 873 981 378	252 773 810	1 377 696 506	358 990 265	127 288 332	1 609 398 439	295 091 104	1 314 307 335	4,45
	7 126 755 188								

S'agissant du stock d'autorisations de programme restant à mandater, il s'élève à 1 314,3 M€ au 31 décembre 2022 contre 1 379,0 M€ l'année précédente.

Si l'on rapporte ce stock d'AP au montant des crédits mandatés en 2022, on obtient un ratio de **4,45** (supérieur au ratio de 4,36 en 2021). Cela signifie qu'il faudrait un peu moins de 4 ans et demi pour éteindre ce stock d'AP au rythme des paiements constatés en 2022.

4- Évolution des ratios de couverture des AP et des AE affectées depuis 2015



Le ratio de couverture des AP par les CP retrouve une certaine stabilité après avoir été impacté par une hausse suite à la crise sanitaire Covid-19.

Concernant le ratio de couverture des AE par les CP, il est en légère augmentation.

L'ÉPARGNE ET LE FONDS DE ROULEMENT

1- L'ÉPARGNE

L'épargne brute correspond au solde des recettes réelles de fonctionnement et des dépenses réelles de fonctionnement. Elle s'élève à **208,8 M€** pour 2022.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute, à laquelle il convient de déduire le remboursement du capital de la dette. Pour 2022, l'épargne nette s'élève à **143,8 M€**.

Evolution de l'épargne de 2015 à 2022

En millions d'euros	CA Région						Evolution 22/21
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
(+) Recettes réelles de fonctionnement	607,9	590,1	615,9	536,3	558,9	628,0	12,4%
(-) Dépenses réelles d'exploitation	453,7	447,3	449,0	410,1	399,9	397,3	-0,6%
(=) Epargne de gestion	154,2	142,8	167,0	126,3	159,1	230,7	45,0%
(-) Intérêts dette	16,5	20,7	23,2	20,4	20,8	21,9	5,0%
(=) Epargne brute	137,8	122,2	143,8	105,9	138,3	208,8	51,0%
(-) Remboursement dette	35,9	37,4	40,0	59,0	64,3	65,1	1,2%
(=) Epargne nette	101,9	84,8	103,7	46,9	73,9	143,8	94,4%
(-) Dépenses d'équipement (hors rembt dette)	603,3	534,3	397,5	296,4	316,8	295,1	-6,8%
(+) Recettes propres d'investissement	317,9	229,7	218,4	194,2	98,0	156,9	60,2%
(+) Recours à l'emprunt	239,0	198,5	80,0	70,9	140,0	10,0	-92,9%
(=) Fonds de roulement final	84,4	63,1	67,7	79,2	74,4	89,9	20,9%
(-) Encours dette (M€)	1 028,4	1 189,6	1 229,6	1 241,4	1 317,1	1 262,0	-4,2%
(=) Capacité désendettement (dette/EB) en années	7,5	9,7	8,6	11,7	9,5	6,0	-36,6%

Calculée à partir des réalisations en mouvements réels, l'épargne brute dégagée en 2022 s'élève à 208,8 M€ contre 138,3 M€ en 2021. Elle représente 33,3 % des recettes réelles de fonctionnement et s'est nettement améliorée de 51 % par rapport à l'exercice précédent.

Le montant d'épargne brute dégagée en 2022 résulte de :

- une augmentation des recettes réelles, notamment la fiscalité indirecte et les subventions européennes ;
- une pression moins forte des dépenses d'intervention, notamment dans les domaines de la mobilité (baisse de la charge de la continuité territoriale) et de l'action économique (fin des aides d'urgences liées à la crise sanitaire).

2- LE FONDS DE ROULEMENT

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et encours de réalisation).

Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.

Au 31 décembre 2022, le fonds de roulement s'élève à 197,9 M€ soit une progression de 0,1 % par rapport à 2021. Ce montant correspond à la somme des excédents définitifs que la collectivité a dégagé au cours des exercices. Il permet de disposer de la trésorerie nécessaire afin de financer le besoin en fonds de roulement (BFR) qui est égal à la différence entre l'ensemble des créances et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Le BFR traduit le décalage entre perception de recettes et paiement de dépenses.

L'ENDETTEMENT

L'article L.4221-5 du CGCT prévoit que le Conseil Régional peut déléguer à son(sa) Président(e), dans les limites qu'il aura fixées, une partie de ses attributions telles que :

- réaliser les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, les opérations financières utiles à la gestion des emprunts, ainsi que les lignes et billets de trésorerie (actuellement appelé Negotiable European Commercial Paper – Neu Cp) sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Régional.

Le (La) Président(e) est tenu d'informer le Conseil Régional des actes pris dans le cadre de ses délégations.

La délibération de l'Assemblée Plénière du 2 juillet 2021 a confié des délégations à Madame La Présidente du Conseil Régional pour la durée de son mandat, en matière d'emprunts, de crédits de trésorerie et de régies comptables d'avances et de recettes.

1- LA GESTION DE LA DETTE

• Dettes à court terme

Pour le court terme, pour faire face à ses besoins de trésorerie, la Région s'est appuyée sur :

- Une ligne de trésorerie de 50 M€, souscrite le 13 juillet 2022 et de maturité 21 juillet 2023 auprès de la Caisse d'Epargne, les frais initiaux s'élèvent à 0,01% auxquels s'ajoute une commission de non-utilisation de 0,05%. Le coût d'utilisation se compose du taux Ester auquel s'ajoute une marge de 0,38% ;
- Un programme NEuCP de 300 M€ validé le 18 août 2022 par la Banque de France et valable jusqu'au 17 août 2023. Pour ce faire, la Région a procédé au renouvellement de sa notation financière auprès de l'agence Moodys le 27 juillet 2022. Celle-ci a attribué à la Région Réunion la notation A3/Prime-2 avec une évaluation du risque de crédit intrinsèque de baa1 (perspective stable). Ce score reflète une performance opérationnelle très haute de la Région, un solide accès aux sources de financement externes, avec notamment un soutien important de l'Union Européenne ainsi qu'une gestion prudente de la dette et de la liquidité. Le niveau élevé du poids de la dette, porté par le long et coûteux projet de la Nouvelle Route du Littoral pèse sur les notations de la collectivité.

Sur l'exercice 2022, la ligne de trésorerie de 50 M€ a été utilisée à hauteur de 30 M€ générant un volume de frais financiers de 23 750 €.

Le programme de NEuCP, renouvelé en 2022 d'un montant de 300 M€, a permis de collecter de la trésorerie auprès des investisseurs à des conditions plus attractives que les lignes de trésoreries classiques.

Ainsi en 2022, la Région a réalisé 2 émissions de 50 M€ et 60 M€ d'une durée respectivement de trois mois et un mois. Ce dernier NEuCP a été remboursé en début d'année 2023. De même, en début d'année 2022, la Région a remboursé un NEuCP de 50 M€ qui avait été réalisé en fin d'année 2021.

Avec le retour des taux en territoire positif, la Région ne génère plus de produits financiers contrairement aux années précédentes, mais enregistre des charges financières optimisées à partir du second semestre de l'année, dont le montant s'élève à 75 K€ en 2022.

Année	Nombre d'émissions (Programme Neu CP)	Produits (+)/ charges financières (-)
2019	19	+277K€
2020	11	+331K€
2021	7	+286K€
2022	2	-75 k€

- **Dettes à long terme**

Pour le long terme, l'année 2022 était un défi pour le financement des collectivités, notamment au regard de la très forte hausse des taux d'intérêts.

La Région n'a pas été concernée sur ces nouveaux financements du fait :

- d'un besoin d'emprunt limité à 10 M€ ;
- de la mobilisation d'une enveloppe qui avait été contractualisée dès le premier semestre 2021 dans d'excellentes conditions financières à taux fixe.

Ainsi, la Région a pu passer l'année 2022 sans avoir recours à un nouvel engagement d'emprunts. La Région a consolidé un emprunt bancaire contracté en 2021 auprès d'Arkéa pour un volume total de 10 M€ (taux fixe de 1,12% sur 20 ans).

Afin de couvrir ses besoins de financements pluriannuels, la Région a historiquement fait appel aux bailleurs institutionnels via la Banque Européenne d'Investissement, la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Agence Française de Développement.

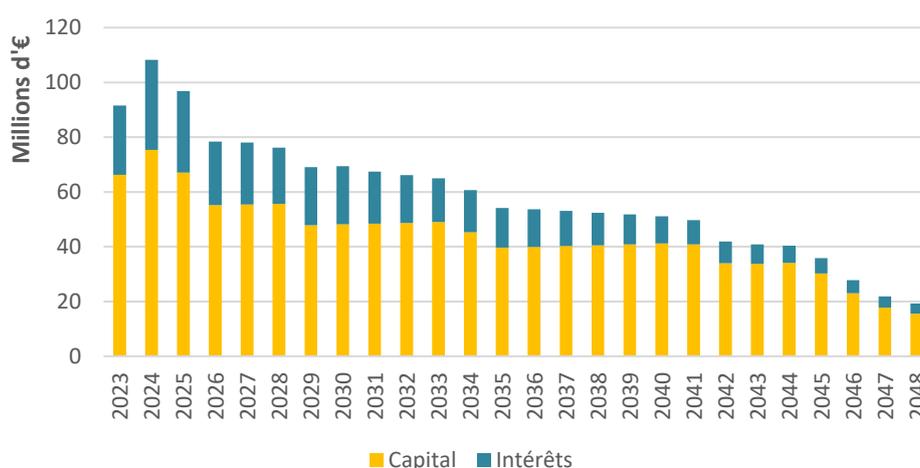
En 2022, la Région a signé un avenant avec la BEI qui prévoit la révision des ratios financiers afin de les harmoniser sur l'ensemble des contrats BEI (route des Tamarins, Nouvelle Route du Littoral) :

- Le ratio Dette / Epargne brute annuelle est relevé à un maximum de 10 années jusqu'en 2027, puis à 9 années ; ce ratio ne doit pas être en défaut plus de deux exercices consécutifs ;
- L'épargne de gestion annuelle / l'annuité courante ne doit pas être inférieure à 1,4 pendant deux exercices consécutifs ;
- L'encours de dette consenti par la banque ne doit pas représenter plus de 50% de l'encours de dette de la Région.

Au 1^{er} janvier 2023, le volume de l'encours de dette de la Région s'élève à **1 262 M€** contre 1 317 M€ un an plus tôt, en légère baisse.

Cet encours génère les échéances présentées ci-après :

Annuités générées par l'encours de dette au 01/01/2023



La forte augmentation des taux en 2022 apporte de l'incertitude sur le niveau de la charge d'intérêts pour l'encours à taux variable des collectivités.

Le coût moyen de l'encours à taux variable a fortement évolué en 2022 et connaîtra une dégradation supplémentaire au cours de l'année 2023. En effet, la Région détient l'essentiel de son encours à taux

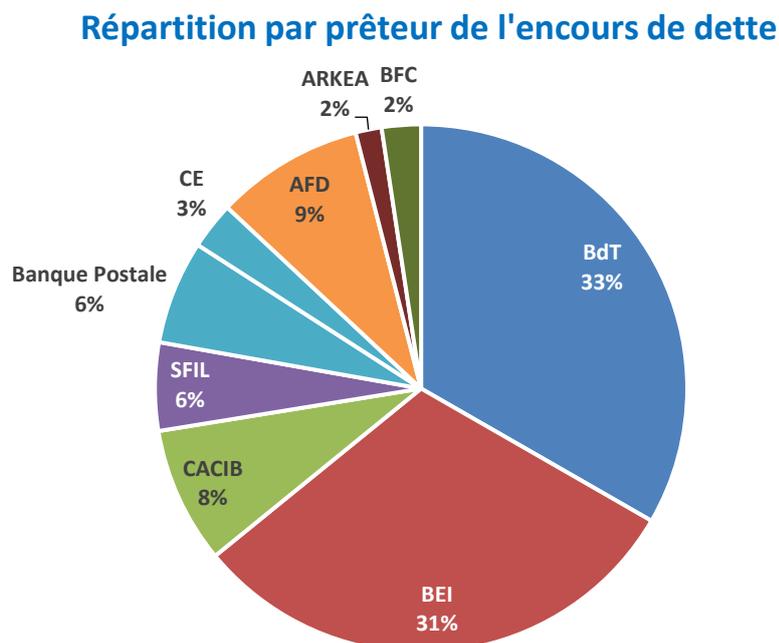
variables (33%) indexés sur le Livret A. Etant préfixé, la hausse du Livret A (passage de 0,5% à 2% en 2022 et de 2% à 3% en février 2023) se répercutera sur les charges financières de l'année 2023 et 2024.

	Capital restant dû au 01/01/2023 (après couverture)	Part de l'encours	Taux moyen au 01/01/2023
Fixe	750 M€	59%	1,86%
Variable	491 M€	39%	2,23%
Livret A	420 M€	33,3%	2,12%
E6M	22 M€	1,8%	2,71%
TAM	12 M€	1,0%	2,95%
EONIA	36 M€	2,9%	3,05%
Structurés	22 M€	1,7%	2,90%
Total	1262 M€	100%	2,02%

En 2022, le montant des intérêts des 2 contrats BdT de 450 M€ s'est élevé à 5,4 M€ contre 8,8 M€ en 2023 (+1 pt de base sur le livret A = + 4,2 M€ frais de financiers).

2- REPARTITION PAR PRETEUR

33 % de notre encours de dette ont été mobilisés auprès de Banque des Territoires (BdT) qui reste un partenaire privilégié. Au deuxième rang des prêteurs, figure la Banque Européenne d'Investissement avec 31 % de l'encours. Les montants mobilisés auprès de ces deux institutions représentent près du 2/3 de notre dette.



ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE ET DU RATIO DYNAMIQUE DE DESENDETTEMENT DE 2015 À 2022

En millions d'euros	CA Région								
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 22/21
(+) Recettes réelles de fonctionnement	560,1	509,4	607,9	590,1	615,9	536,3	558,9	628,0	12,4%
(-) Dépenses réelles d'exploitation	386,7	403,5	453,7	447,3	449,0	410,1	399,9	397,3	-0,6%
(=) Epargne de gestion	173,4	105,8	154,2	142,8	167,0	126,3	159,1	230,7	45,0%
(-) Intérêts dette	8,5	11,3	16,5	20,7	23,2	20,4	20,8	21,9	5,0%
(=) Epargne brute	164,9	94,6	137,8	122,2	143,8	105,9	138,3	208,8	51,0%
(=) Encours dette (M€)	565,7	825,3	1 028,4	1 189,6	1 229,6	1 241,4	1 317,1	1 262,0	-4,2%
(=) Capacité désendettement (dette/EB) en années	3,4	8,7	7,5	9,7	8,6	11,7	9,5	6,0	-36,6%

L'encours de dette a baissé de -4,2 % et s'établit désormais à **1 262 M€**.

Le ratio dynamique de désendettement (encours de la dette rapporté à l'épargne brute) est un indicateur de la solvabilité de notre collectivité pour son endettement futur. Il indique la durée de remboursement de la dette si la totalité de l'épargne brute y était consacrée.

A fin 2022, le ratio pour la Région Réunion est de 6 années d'épargne brute contre 9,5 années en fin 2021. Cette amélioration s'explique principalement par l'augmentation du niveau d'épargne brute.

3- LA DETTE GARANTIE

Les nouvelles garanties accordées en 2022

Les nouvelles garanties accordées en 2022 s'élèvent à 4,1 M€ et se concentrent sur la garantie accordée pour l'emprunt réalisé par les Apprentis Orphelins d'Auteuil (OAA) pour la construction du campus de formation professionnelle du Port.

Principaux bénéficiaires	Nouvelle garantie
APPRENTIS D'AUTEUIL	3 000 000,00
SEMADER	173 742,15
SIDR	706 999,88
SODEGIS	188 220,94
Total général	4 068 962,97

Les sorties de garanties en 2022

Le 6 juillet 2020, la Région a consenti à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) une garantie autonome à première demande d'un montant de 15,3 M€. Afin de faciliter les opérations de restructuration d'Air Austral via la SEMATRA, un protocole d'accord a été signé le 21 décembre 2022 entre la Région et la Caisse des Dépôts et Consignations autorisant la cession à l'euro symbolique à la Région des créances et des titres détenus par la CDC dans les comptes de la SEMATRA (759 200 actions) en contrepartie de la mise en jeu de la garantie autonome à première demande d'un montant de 15,3 M€ au bénéfice de la CDC.

Au 31/12/2022, le paiement de l'intégralité du montant dû au titre de la garantie au bénéfice de la Caisse des Dépôts et Consignations a été effectué. Ce prêt sort donc du périmètre de la dette sous garantie.

L'exposition en matière de garanties au 31/12/2022

Au 31/12/2022, l'encours de dette garantie s'élève à **78,2 M€** dont 37,7 M€ consacrés au secteur du logement social.

Type d'emprunt garanti	Nom du bénéficiaire de l'emprunt garanti	Annuités 2022	Capital restant dû au 31/12/N	Part du capital restant dû au 31/12/2022
Air Austral	Air Austral	2 478 870,00	21 690 113,00	28%
Total Air Austral		2 478 870,00	21 690 113,00	28%
Secteur privé hors logement sociaux	APPRENTIS D'AUTEUIL	0,00	3 000 000,00	4%
	SA AEROPORT RE ROLAND GARROS	1 582 712,00	15 824 176,00	20%
	SEMATRA	15 808 708,00	0,00	0%
Total Secteur privé hors logement sociaux			17 391 420,00	24%
Logement Social	SA HLM DE LA REUNION	278 689,30	8 655 118,73	11%
	SEDRE	57 851,72	1 831 563,20	2%
	SEMADER	105 597,74	3 126 227,78	4%
	SEMAC	111 048,86	3 574 523,79	5%
	SIDR	447 738,24	11 257 772,75	14%
	SODEGIS	149 360,66	5 078 616,48	6%
	SODIAC	125 772,35	4 151 974,14	5%
Total Logement Social		1 276 058,87	37 675 796,87	48%
Total général		21 146 348,87	78 190 085,87	100%

Pour un même bénéficiaire, le montant de l'annuité ne doit pas dépasser 10% de la capacité à garantir, donc 5% des recettes réelles de fonctionnement (soit 31,4 M€ en 2022). L'annuité maximum en 2022 concerne la SEMATRA du fait de l'appel en garantie, ce qui représente 50% de la capacité à garantir.

Indexation

La dette garantie est intégralement en catégorie A-1 selon la Charte Gissler.

La dette est indexée majoritairement sur le livret A puisque le prêteur principal est la Banque des Territoires.

Type de taux	Index taux	Capital restant dû au 31/12/N	Part du capital restant dû au 31/12/2022
Fixe	Classique	21 712 538,00	27,77%
Total Fixe		21 712 538,00	27,77%
Variable	Euribor 6 mois	3 000 000,00	3,84%
	Livret A	53 477 547,87	68,39%
Total Variable		56 477 547,87	72,23%
Total général		78 190 085,87	100,00%

Durée

La durée de vie moyenne de la dette garantie s'élève à 16 ans.

Prêteur

La Banque des Territoires détient les 2/3 de l'encours de dette garantie.

Les deux autres établissements sont liés à deux opérations spécifiques de financement auprès d'Apprentis d'Auteuil et d'Air Austral.

Organisme prêteur	Encours au 01/01/2023	Part de l'encours au 01/01/2023
Agence Française de Développement	3 000 000,00	3,84%
Caisse des Dépôts et Consignation	53 499 972,87	68,42%
Export Development Canada	21 690 113,00	27,74%
Total général	78 190 085,87	100,00%

LES BUDGETS ANNEXES

LES BUDGETS ANNEXES SANS AUTONOMIE FINANCIERE

1- LE BUDGET ANNEXE ENERGIE

Par délibération n° DAF/20150006 en date du 10 avril 2015, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe assujetti à la TVA et soumis à la nomenclature budgétaire M41 pour le suivi de opérations comptables liées à la production et revente d'énergie produite par la centrale hydroélectrique des Bras des Lianes.

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET ANNEXE ENERGIE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
DÉPENSES RÉELLES 35 788,24	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 925 324,14
DEPENSES D'ORDRE* de section à section 0,00	RECETTES RÉELLES 154 212,00
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a) 1 043 747,90 dont résultat de l'exercice 118 423,76	RECETTES D'ORDRE* de section à section 0,00
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=	1 043 747,90
RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)= (hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)	118 423,76

résultats hors comptes 001 et 002 = 118 423,76 en conformité avec le résultat du compte de gestion du comptable

*Mouvement en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2021	2022	
011	Charges à caractère général	82 875,57	17 847,59	-78,5 %
012	Charges de personnel	19 236,55	17 940,65	-6,7 %
TOTAL DEPENSES REELLES		102 112,12	35 788,24	-65,0 %

Les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à 0,35 M€ et se répartissent comme suit :

011-Charges à caractère général : 0,018 M€

Il s'agit des remboursements des frais liés à l'exploitation de la centrale électrique des bras des lianes qui sont refacturés par le budget principal.

012-Charges de personnel : 0,018 M€

La rémunération de deux agents rattachés à la Direction du Patrimoine et à la Direction de l'Energie dont les missions concernent l'activité de production électrique de la centrale est affectée selon une quotité de temps de travail de 12,5% sur ce budget.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2021	2022	
70	Redevance perçues	326 176,04	154 212,00	-52,7 %
TOTAL RECETTES REELLES		326 176,04	154 212,00	-52,7 %

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 0,154 M€ et se répartissent comme suit :

- redevance location toiture (pour exploitation des panneaux solaires) = 0,080 M€
- vente d'électricité microcentrale= 0,074 M€

Les recettes sont en diminution principalement en raison des travaux de réparation de la centrale électrique des bras des lianes en 2022.

2- LE BUDGET ANNEXE DSP MUSEES

Par délibération en date du 10 avril 2015, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe soumis à la nomenclature budgétaire M4 pour le suivi de opérations comptables avec le délégataire de la DSP des Musées régionaux (Cité du Volcan, Kélonia, MADOI et Musée Stella Matutina), la SPL Réunion des musées régionaux.

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET ANNEXE DSP

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
DÉPENSES RÉELLES	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002)
63 627,43	0,00
DEPENSES D'ORDRE*	RECETTES RÉELLES
de section à section	346 000,00
2 847 390,94	
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a)	RECETTES D'ORDRE*
268 441,30	de section à section
dont résultat de l'exercice	2 833 459,67
268 441,30	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001)	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001)
0,00	986 070,78
DÉPENSES RÉELLES	RECETTES RÉELLES
0,00	272 953,78
dont hors dette	dont compte 1068 inclus de :
0,00	272 953,78
DEPENSES D'ORDRE*	RECETTES D'ORDRE*
à l'intérieur de la section	à l'intérieur de la section
0,00	0,00
de section à section	de section à section
2 833 459,67	2 847 390,94
SOLDE D'EXECUTION (b)	
1 272 955,83	
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=	1 541 397,13
RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)=	282 372,57
(hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)	

résultats hors comptes 001 et 002 = 555 326,35 en conformité avec le résultat du compte de gestion du comptable

*Mouvement en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2021	2022	
012	Charges de personnel	64 114,95	63 627,43	-0,8 %
TOTAL DEPENSES REELLES		64 114,95	63 627,43	-0,8 %

Les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à 0,064 M€. La rémunération de sept agents rattachés à la Direction de la Culture dont les missions concernent la gestion des musées régionaux est affectée partiellement sur ce budget annexe pour des quotités de temps de travail de 12,5% (5 personnes) et 25% (2 personnes).

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2021	2022	
75	Produits gestion courante	351 000,00	346 000,00	-1,4 %
TOTAL RECETTES REELLES		351 000,00	346 000,00	-1,4 %

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 0,346 M€ et proviennent de la redevance de l'exploitant des musées régionaux, pour la mise à disposition des sites.

3- LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Par délibération en date du 19 décembre 2016, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe assujéti à la TVA et soumis à la nomenclature budgétaire M43 pour le suivi de opérations comptables liées à la compétence transport interurbain confiée au délégataire de la DSP Car jaune, au fonctionnement et aménagement des gares routières et les opérations ainsi que les participations financières avec les 5 autorités organisatrices des transports urbains (EPCI).

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
DÉPENSES RÉELLES 34 428 729,84	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 1 969 587,94
DEPENSES D'ORDRE* de section à section 0,00	RECETTES RÉELLES 34 428 729,84
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a) 1 969 587,94 dont résultat de l'exercice 0,00	RECETTES D'ORDRE* de section à section 0,00

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=	1 969 587,94
RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)=	0,00
<small>(hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)</small>	

résultats hors comptes 001 et 002 = 0 en conformité avec le résultat du compte de gestion du comptable

**Mouvement en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif*

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2021	2022	
011	Charges à caractère général	22 763 003,68	24 348 444,74	7,0 %
65	Autres charges gestion courante	11 207 588,90	10 080 285,10	-10,1 %
TOTAL DEPENSES REELLES		33 970 592,58	34 428 729,84	1,3 %

Les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à 34,4 M€ et se répartissent comme suit :

011-Charges à caractère général : 24,4 M€

Les postes de charge sont les suivants :

POSTES	2021	2022	Evolution
DSP Car Jaune 2015-2024	20 514 149,13	22 142 263,05	7,9 %
Gestion Réseau Car Jaune 2015-2024	887 334,85	491 656,98	-44,6 %
Contrôle Qualité	454 009,84	472 169,88	4,0 %
Accompagnement au sol	493 893,25	496 772,21	0,6 %
Fonctionnement des gares routières	182 315,92	70 127,13	-61,5 %
Prestations sécurité sur Réseau Car Jaune	231 300,69	329 730,56	42,6 %
Frais de nettoyage des gares - DL		345 183,51	
Maintenance vidéo protection gares routières		541,42	

L'augmentation des charges à caractère général de 7% s'explique principalement par la hausse de la contribution financière de la DSP Car jaune avec :

- La mise en place de la gratuité progressive pour les étudiants, les demandeurs d'emploi et les accompagnants de personnes handicapées ;
- La mise en place d'une nouvelle offre Car Jaune offrant plus de 2 500 places par jour avec une fréquence de passage cadencée aux heures de pointe.

065-Autres charges de gestion courante : 10,08 M€

Les postes de charge sont les suivants :

POSTES	2021	2022	Evolution
Reversement DGD Autres AOTU	6 841 183,93	6 841 183,93	0,0 %
Compensation suite transfert compétences CASUD	1 011 485,27	485,27	-100,0 %
Versements aux AOTU EXTRA-MUROS	2 694 300,00	2 879 800,00	6,9 %
Reversement REUNI'PASS aux EPCI	660 619,70	358 815,90	-45,7 %

Le montant des autres charges est en diminution de - 10,1 % en 2022. En effet, l'année précédente, une subvention d'un montant exceptionnel a été réglée à la CASUD (arriérés de compensation financière de 2018 et 2019) pour donner suite au transfert de la compétence du transport scolaire.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2021	2022	
74	Subventions d'exploitation	33 562 304,00	33 717 396,79	0,5 %
75	Produits de gestion courante	115 000,00	115 000,00	0,0 %
77	Produits exceptionnels	172 180,00	596 333,05	246,3 %
TOTAL RECETTES REELLES		33 849 484,00	34 428 729,84	1,7 %

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 34,43 M€ et se répartissent comme suit :

074-Subventions d'exploitation : 33,72 M€

POSTES	2021	2022	Evolution
Compensation de transfert du Département	7 082 000,00	7 082 000,00	0,0 %
Subventions et participations Régions	26 480 304,00	26 635 396,79	0,6 %

Par rapport à 2021, la subvention régionale du budget principal augmente de 0,2 M€ (soit 0,6%).
Les charges étant en augmentation, la recette affectée au budget annexe a été ajustée au même niveau.

075-Produits de gestion courante : 0,12 M€

Le montant de redevance pour location de bus s'élève à 115 000,00 €.

077-Produits exceptionnels : 0,6 M€

Les débits et pénalités perçus s'établissent à 596 333,05 €.

LA CONSOLIDATION DES COMPTES

La loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (dite loi ATR) a introduit les prémices d'une consolidation des comptes dans le secteur public local. Cette "consolidation" consiste, pour une collectivité locale, à détecter un éventuel risque en examinant, à l'aide de documents comptables, la nature des relations juridiques et/ou financières existantes entre ladite collectivité et ses partenaires, définis ici sous le terme de "partenaires privilégiés".

La consolidation des comptes consiste en une intégration des résultats annuels du budget principal et des budgets annexes par neutralisation des transferts des données croisées entre budgets.

	BUDGET NON CONSOLIDE		BUDGET CONSOLIDE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	581 420 758,06	468 770 227,46	581 420 758,06	468 770 227,46
Budget Principal	578 587 298,39	464 663 811,96	578 587 298,39	464 663 811,96
Budget Annexe ENERGIE	-	-	-	-
Budget Annexe DSP MUSEES	2 833 459,67	4 106 415,50	2 833 459,67	4 106 415,50
Budget Annexe TRANSPORT	-	-	-	-
SECTION DE FONCTIONNEMENT	598 861 866,46	805 997 869,95	572 127 054,00	779 263 057,49
Budget Principal	561 486 330,01	765 340 556,36	534 850 933,22	765 241 140,69
Budget Annexe ENERGIE	35 788,24	1 079 536,14	-	1 079 536,14
Budget Annexe DSP MUSEES	2 911 018,37	3 179 459,67	2 847 390,94	3 179 459,67
Budget Annexe TRANSPORT	34 428 729,84	36 398 317,78	34 428 729,84	9 762 920,99
BUDGET GENERAL	1 180 282 624,52	1 274 768 097,41	1 153 547 812,06	1 248 033 284,95

Il convient de relever que les flux budgétaires croisés entre le budget principal et les 2 budgets annexes ENERGIE et DSP MUSEES concernent les opérations de refacturations effectuées par la Région au titre des achats de matériel et des frais de maintenance ainsi que du coût de la mise à disposition du personnel.

Elles s'élèvent en 2022 à la somme de 99 415,67 € en section de fonctionnement dont 35 788,24 € pour le budget annexe ÉNERGIE et 63 627,43 € pour le budget annexe DSP.

Il est enfin à noter que le budget de la Région a versé une subvention de fonctionnement d'un montant de 26,64 M€ en 2022 au budget annexe Transport pour la gestion de la DSP Car Jaune. Cette participation permet de financer la compétence TRANSPORT transférée à la Région, à la suite de la loi NOTRE.

LES BUDGETS DOTÉS DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE

La collectivité a fait le choix de suivre la gestion des fonds européens dont elle assure la fonction d'autorité de gestion (FEDER 2014-2020 ET POCT) dans des budgets distincts du budget principal. Les budgets annexes sont dotés de l'autonomie financière sans personnalité morale.

1- LE BUDGET AUTONOME FEDER

Par délibération en date du 17 octobre 2014, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe afin de suivre les opérations comptables liées à la gestion des fonds européens dans le cadre de sa fonction d'Autorité de Gestion pour le FEDER convergence 2014-2020.

Soumis à la nomenclature budgétaire et comptable M57, ce budget autonome est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET AUTONOME FEDER

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 15 615 540,11	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 0,00
DÉPENSES RÉELLES 20 879 151,68	RECETTES RÉELLES 17 679 165,54
DEPENSES D'ORDRE* de section à section 105 000 589,00	
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a) -24 888 703,02 dont résultat de l'exercice -9 273 162,91	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 0,00	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 98 251 503,70
DÉPENSES RÉELLES 135 225 333,74 dont hors dette 135 225 333,74	RECETTES RÉELLES 103 121 344,07 dont compte 1068 inclus de : 0,00
DEPENSES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 98 927 412,23	RECETTES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 105 000 589,00
SOLDE D'EXECUTION (b) 72 220 690,80	

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=	47 331 987,78
RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)= (hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)	-35 303 975,81

résultats hors comptes 001 et 002 = - 35 303 975,81 en conformité avec les résultats du compte de gestion du comptable

**Mouvements en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif*

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2021	2022	
9305	Gestion des fonds européens	20 155 432,13	20 879 151,68	3,6 %
TOTAL DEPENSES REELLES		20 155 432,13	20 879 151,68	3,6 %

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 20,9 M€ et se répartissent comme suit :

- Les projets financés par le POE 2014-2020 s'élèvent à 15 M€ en 2022 ;
- l'assistance technique financée par le programme opérationnel européen sur la période 2014-2020 représente 5,2 M€ ;
- l'assistance technique financée par le REACT UE représente 0,7 M€.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2021	2022	
9305	Gestion des fonds européens	16 237 598,56	17 679 165,54	8,9 %
TOTAL RECETTES REELLES		16 237 598,56	17 679 165,54	8,9 %

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 17,7 M€ et se répartissent comme suit :

- les subventions reçues au titre du POE 2014-2020 s'élèvent à 8,5 M€ ;
- les subventions reçues au titre du REACT UE sont de 3,1 M€ ;
- les subventions reçues pour l'assistance technique au titre du POE 2014-2020 sont de 5,4 M€ ;
- le remboursement des indus s'élève à 0,7 M€.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2021	2022	
9005	Gestion des fonds européens	105 000 589,19	135 225 333,74	28,8 %
TOTAL DEPENSES REELLES		105 000 589,19	135 225 333,74	28,8 %

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 135,2 M€ et se répartissent comme suit :

- les projets financés par le POE 2014-2020 s'élèvent à 115,3 M€ en 2022 ;
- les projets financés par le REACT UE représentent 19,9 M€.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2021	2022	
9005	Gestion des fonds européens	98 927 412,23	92 881 759,79	-6,1 %
923	Dettes et autres opérations financières	28 158 856,77	10 239 584,28	-63,6 %
TOTAL RECETTES REELLES		127 086 269,00	103 121 344,07	-18,9 %

Les recettes d'investissement s'élèvent à 103,1 M€ et se répartissent comme suit :

- les subventions reçues au titre du POE 2014-2020 s'élèvent à 88,6 M€ ;
- les subventions reçues au titre du REACT UE sont de 4,3 M€ ;
- les subventions reçues au titre du REACT UE pour le préfinancement initial sont de 10,2 M€ ;
- le remboursement des indus s'élève à 0,1 M€.

2- LE BUDGET AUTONOME POCT

Par délibération en date du 17 octobre 2014, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe afin de suivre les opérations comptables liées à la gestion des fonds européens dans le cadre de sa fonction d'Autorité de Gestion pour le FEDER convergence 2014-2020.

Soumis à la nomenclature budgétaire et comptable M57, ce budget autonome est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET AUTONOME POCT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 0,00	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 1 429 553,23
DÉPENSES RÉELLES 7 167 935,04	RECETTES RÉELLES 6 670 568,72
DEPENSES D'ORDRE* de section à section 2 606 073,74	
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a) 1 659 639,10 dont résultat de l'exercice 230 085,87	RECETTES D'ORDRE* de section à section 3 333 525,93
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 0,00	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 2 622 173,80
DÉPENSES RÉELLES 3 506 778,47 dont hors dette 3 506 778,47	RECETTES RÉELLES 1 182 451,72 dont compte 1068 inclus de : 0,00
DEPENSES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 3 333 525,93	RECETTES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 2 606 073,74
SOLDE D'EXECUTION (b) -429 605,14	
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=	1 230 033,96
RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)= (hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)	-2 821 693,07

résultats hors comptes 001 et 002 = - 2 821 693,07 en conformité avec les résultats du compte de gestion du comptable

*Mouvements en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2021	2022	
9305	gestion des fonds européens	5 143 910,46	7 167 935,04	39,3 %
TOTAL DEPENSES REELLES		5 143 910,46	7 167 935,04	39,3 %

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 7,2 M€ et concernent les subventions versées pour le financement des projets. Les fonds proviennent du POE 2014-2020.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2021	2022	
9305	gestion des fonds européens	6 904 467,18	6 670 568,72	-3,4 %
TOTAL RECETTES REELLES		6 904 467,18	6 670 568,72	-3,4 %

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 6,7 M€ et proviennent des subventions reçues au titre du POE 2014-2020, pour le financement des projets.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2021	2022	
9005	gestion des fonds européens	2 606 073,74	3 506 778,47	34,6 %
TOTAL DEPENSES REELLES		2 606 073,74	3 506 778,47	34,6 %

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3,5 M€ et concernent les subventions versées pour le financement des projets d'équipement. Les fonds proviennent du POE 2014-2020.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2021	2022	
9005	gestion des fonds européens	3 333 525,93	1 182 451,72	-64,5 %
TOTAL RECETTES REELLES		3 333 525,93	1 182 451,72	-64,5 %

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1,2 M€ et se répartissent comme suit :

- les subventions reçues au titre du POE 2014-2020, pour le financement des projets d'équipement s'élèvent à 1,2 M€ ;
- le remboursement des indus est de 0,006 M€.

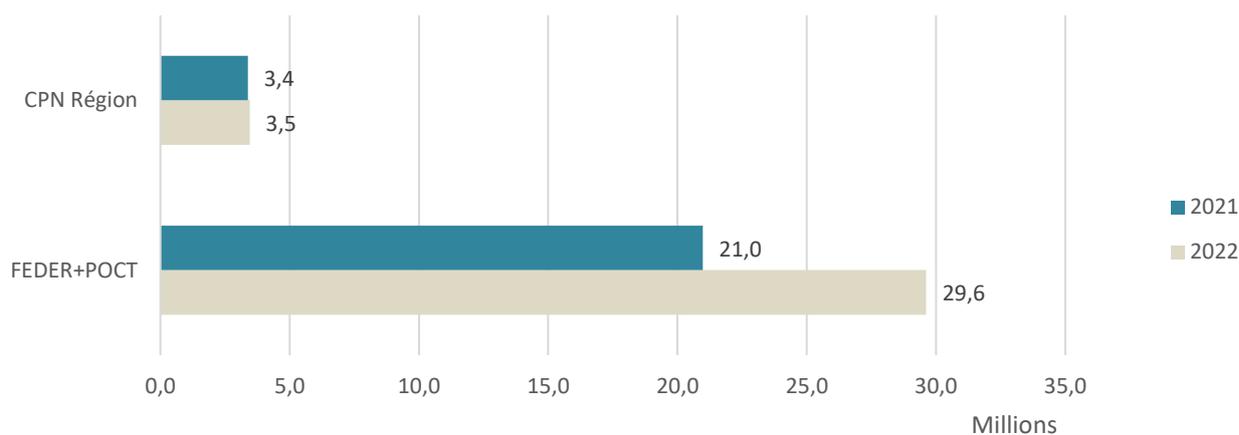
3- Projets économiques financés par les fonds européens et les fonds propres Région

En 2022, la Région a accompagné les entreprises à l'aide des fonds Européens FEDER et Interreg à hauteur de 29,6 M€ (+ 41,1%) et au titre de la contrepartie nationale sur fonds propres Région à hauteur de 3,4 M€ (+2,2%) dans le cadre de deux dispositifs :

- renforcer la compétitivité des PME réunionnaises (fiche thématique OT3) ;
- favoriser la reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie suite à la crise sanitaire covid-19 (fiche thématique OT3 – Plan REACT UE).

Secteur économique: évolution du financement des projets (en M€)

fonctionnement + investissement

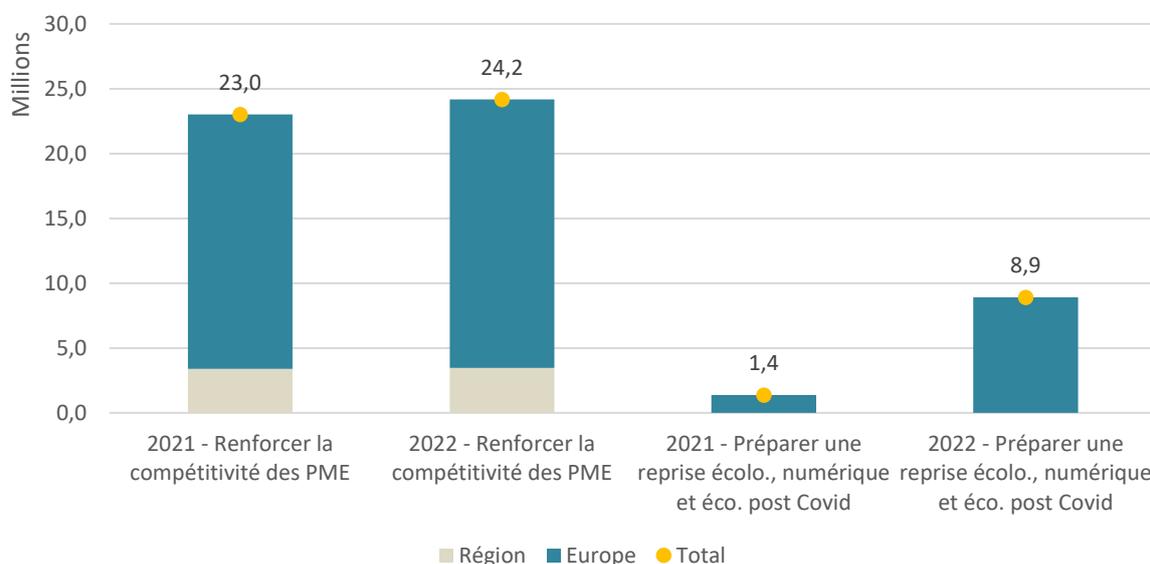


Objectifs thématiques européens (fonctionnement + investissement)	MANDATS CPN REGION		MANDATS EUROPE (FEDER, INTERREG)		TOTAL (REGION, EUROPE)		
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	Evol.
OT3 : Renforcer la compétitivité des PME	3,4	3,5	19,6	20,7	23,0	24,2	5%
OT13 : Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie			1,4	8,9	1,4	8,9	555%
	3,4	3,5	21,0	29,6	24,4	33,1	36%

Développement économique à l'aide des fonds européens

FEDER et Interreg (en M€)

(fiches thématiques OT3 et OT13)



C'est ainsi plus de 24 M€ (+5%) qui ont été apportés pour la compétitivité des PME en 2022 dans des projets tels que :

- l'installation d'entreprises innovantes et de start-up sur le territoire tel que le site Le KUB sur la technopole de St Denis (+2,9 M€ engagés, 0,8 M€ mandatés) ;
- des programmes de coopération régionale visant à développer des échanges économiques entre les ports maritimes de la Réunion et des Seychelles (+217 k€ engagés, 0,07 M€ mandatés) ou de structuration de filières cosmétopée, pharmacopée et épices dans la zone sud-ouest de l'Océan Indien (+ 334 k€ engagés, 0,053 M€ mandatés) ;
- le financement d'équipements de transformation industrielle du bois dans le cadre du développement d'une activité de la société SAS Fibres Industries Bois sur St Paul (+1,5 M€ engagés, 0,5 M€ mandatés) ou d'équipement numérique de nouvelle génération pour le développement de l'activité de la société Empreinte Locale sur Sainte-Marie (+168,5 k€ engagés et mandatés);

De plus, près de 9 M€ (soit + 554,7%) sont apportés aux entreprises pour favoriser la reprise économique en réparation des dommages à la suite de la pandémie sanitaire. Les projets sont :

- la réhabilitation de l'hôtel Blue Margouillat sur St Leu (+400 k€ engagés, 314 k€ mandatés) ;
- favoriser la reprise de l'activité touristique de l'île par l'évolution digitale et la stratégie de maintenir la visibilité de la destination Réunion sur le marché français par l'IRT (+6,8 M€ engagés, 1,5 M€ mandatés) ;
- le soutien des projets numériques de petites structures (visibilité numérique, marketing digital, nouveaux services apportés aux usagers, sécurisation des systèmes d'information) par le biais de chèques numériques (+ 6 M€ engagés, 3 M€ mandatés).

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature	Capital total au 31/12/2021	Engagement Région Réunion	
				Part	Titres (montant brut)
SPL RMR	SPL Réunion des musées régionaux	SA	1 150 000 €	98 %	1 130 000 €
SEMAC	Société d'Economie mixte d'Aménagement et de construction	SEM	13 205 870 €	9 %	1 200 195 €
SEDRE	Société d'Equipe ment du Département de la Réunion	Société Anonyme d'Economie Mixte	2 600 245 €	2 %	53 760 €
SEMATRA	Société Anonyme d'Economie Mixte de Transport	Société Anonyme d'Economie Mixte	67 019 976 €	74 %	50 179 996 €
SAPHIR	Société d'Aménagement de Périmètres Hydroagricoles de l'île de La Réunion	SEM	621 600 €	0,1 %	672 €
SEMIR	SEM pour l'Industrialisation de la Réunion	SEM	1 438 500 €	35 %	507 500 €
-	SEM Marché de Gros	SEM	134 155 €	23 %	30 490 €
SEFAR	Société d'Epargne Foncière Agricole de la Réunion	Société civile de placement immobilier	11 303 300 €	44 %	4 998 950 €
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural	Société Anonyme d'Economie Mixte	954 000 €	22 %	210 490 €
SODIAC	Société Dionysienne d'Aménagement et de Construction	SEM	25 975 082 €	2 %	438 075 €
SODEGIS	Société de Développement du Groupement Intercommunal du Sud	Société Anonyme d'Economie Mixte	9 014 400 €	11 %	952 650 €
SEMITTEL	Société d'Economie Mixte des transports, tourisme, équipement et loisirs	SEM	1 044 375 €	6 %	60 000 €
MARAINA	SPLA Maraina	SA	4 101 487 €	13 %	511 228 €
Société Aéroportuaire	SA Aéroport de la Réunion Roland Garros	SA	148 000 €	10 %	14 800 €
NEXA	Agence Régionale de Développement, d'Investissement et d'Innovation	SEML	5 378 958 €	88 %	4 755 413 €
SPL HORIZON REUNION	SPL Horizon Réunion	SA	993 967 €	81 %	3 041 000 €
SPL AR	SPL Avenir Réunion	SA	1 140 000 €	6 %	70 000 €
SEM ESTIVAL	Société d'Economie Mixte Transport de la CIREST	SEM	500 000 €	5 %	25 000 €
SPL AFPAR	SPL Assistance à la Formation Professionnelle des Adultes de la Réunion	SA	1 854 750 €	95 %	50 000 €
IDIS	Société Coopérative Intérêt Collectif – Institut de Développement International des Savoirs	SCIC	300 000 €	25 %	37 500 €
TOTAL			148 878 665 €		68 267 719 €

LES REGIES COMPTABLES

L'article L.4221-5 du CGCT prévoit que le Conseil Régional peut déléguer à son Président, dans les limites qu'il aura fixées, une partie de ses attributions telle que :

- créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité.

La Présidente est tenue d'informer le Conseil Régional des actes pris dans le cadre de ses délégations.

S'agissant des régies comptables pour le fonctionnement des services de la collectivité, les modifications ont concerné deux régies d'avances basées à l'étranger qui, en conséquence de la crise sanitaire Covid-19, ont été clôturées en 2022 :

1) La régie en Chine :

Par arrêté n°DAF/2019/8611 portant création d'une régie d'avances à l'antenne de la Région Réunion en Chine, cette régie est clôturée par arrêté n°DAF/2022/22002096 en date du 29 avril 2022.

Cette régie d'avances était basée à Tianjin, sous l'autorité hiérarchique de la Direction Générale Adjointe Économie et Entreprise de la Région Réunion.

Le régisseur, en qualité de responsable du bureau économique de la Région Réunion en CHINE, avait pour mission d'assurer la représentation de la collectivité afin de favoriser notamment le développement de perspectives de coopération bilatérale.

2) La régie au Mozambique :

Par arrêté n° DAF/2019/8616 portant création d'une régie d'avances à l'antenne de la Région Réunion au Mozambique, cette régie est clôturée par arrêté n° DAF/2022/22002097 en date du 29 avril 2022.

Cette régie d'avances était basée à Maputo, sous l'autorité hiérarchique de la Direction Générale Adjointe Économie et Entreprise de la Région Réunion.

La régisseuse, en qualité de responsable du bureau économique de la Région Réunion en MOZAMBIQUE avait pour mission d'assurer la représentation de la collectivité afin de favoriser notamment le développement de perspectives de coopération bilatérale.

Afin de faciliter le fonctionnement de ces bureaux économiques à l'étranger, ces dispositifs de régies comptables, en lien avec la paierie régionale, ont permis la prise en charge de certaines dépenses par les régisseurs à l'étranger.

Les règlements couvraient essentiellement des petites dépenses de fonctionnement et l'acquisition de petits matériels, fournitures et services tels que :

- acquisition de petits matériels et de services, fournitures de consommables et de bureaux (dans la limite d'un montant par opération de 2000 €) ;
- règlement des frais de restauration et de réception ;
- frais de port et dédouanement de colis ;
- frais pour de petites interventions d'un prestataire de service (section de fonctionnement hors marché) ;
- avances de 75% dans la limite des frais de missions autorisés.

Aucune autre modification ni création de régie n'a été réalisée au cours de l'année 2022.

Les régies comptables actives au 31 décembre 2022 sont :

Régie d'avances	Nature	Date de création	2021	2022
AVANCES MADAGASCAR	menues dépenses	06/08/2004	18 395	18 967
AVANCES PARIS	menues dépenses	08/09/2005	25 811	16 345
AVANCES QUEBEC	menues dépenses	14/10/2004	11 642	12 768
AVANCES CRR	menues dépenses	25/05/2021	89	2 178
AVANCES COMORES	menues dépenses	03/04/2017		
AVANCES MAURICE	menues dépenses	31/07/2014	9 073	13 680
AVANCES SEYCHELLES	menues dépenses	03/05/2018		
Total :			65 010	63 938

Régies de recettes	Nature	Date de création	2021	2022
CRR - Conservatoire à Rayonnement Régional ST BENOIT	Droits d'inscription et location instruments de musique	22/09/1989	32 218	5 950
CRR - Conservatoire à Rayonnement Régional ST DENIS	Droits d'inscription et location instruments de musique	22/09/1989	31 355	3 776
CRR - Conservatoire à Rayonnement Régional ST PAUL	Droits d'inscription et location instruments de musique	22/09/1989	71 644	27 855
CRR - Conservatoire à Rayonnement Régional ST PIERRE	Droits d'inscription et location instruments de musique	22/09/1989	68 384	97 218
MOCA Domaine de Montgaillard	Location de salle	11/03/2014		47 340
SALLE ST BENOIT	Droits inscription	01/10/2014	3 700	5 930
CPOI - Campus Pro de l'Océan Indien	Location de salle	13/03/2019	24 090	
REGIE STATIONNEMENT PAYANT	Stationnement	28/03/2018		
Total :			231 391	188 069

Source: HELIOS - Liste des régies arrêtée au 31/12/2022 auprès de la paierie régionale

L'ANALYSE RETROSPECTIVE

en M€

Section de fonctionnement	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes réelles de fonctionnement	560,1	509,4	607,9	590,1	615,9	536,3	558,9	628,0
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions, prov ^o , prods spécifiques)	550,8	504,5	606,2	582,2	609,5	534,8	556,2	625,8
atténuation de charges	4,3	1,3	2,8	0,5	0,6	1,9	1,8	1,7
Produits des services	1,1	1,3	1,2	1,6	1,2	0,5	2,0	2,0
Impôts et taxes	352,4	357,1	398,0	433,6	441,2	379,2	421,2	446,2
Dotations et participations	190,3	142,6	201,7	143,9	158,3	149,5	124,8	165,4
Autres produits de gestion courante	2,5	1,9	2,4	2,3	6,5	3,3	6,1	10,5
Produits financiers	0,2	0,2	0,2	0,3	1,7	0,3	0,3	0,0
Produits spécifiques	9,1	4,8	1,7	7,8	5,1	0,8	1,1	0,5
Reprises amortissements et provisions	0,1	0,0	0,0	0,1	1,3	0,7	1,7	1,7
Dépenses réelles de fonctionnement	395,2	414,8	470,1	467,9	472,2	430,4	420,7	419,2
Dépenses réelles de fonctionnement (hors prov ^o , charges spécifiques)	390,5	412,7	464,8	463,3	469,3	428,2	420,0	406,4
Charges à caractère général	37,1	34,4	41,7	49,6	50,2	61,0	56,3	48,8
Charges de personnel	127,0	136,9	148,1	151,4	149,4	148,2	153,3	155,6
Atténuation de produits	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,3
Autres charges de gestion courantes	217,5	229,7	258,0	241,3	246,2	198,4	188,9	179,5
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,5	0,4	0,4	0,3	0,2	0,2	0,3	0,4
Charges financières	8,5	11,3	16,5	20,7	23,2	20,3	20,8	21,9
Charges spécifiques	4,6	2,0	4,2	4,2	2,4	1,3	0,1	0,1
Dotations	0,0	0,1	1,1	0,5	0,5	0,9	0,5	12,7
EPARGNE BRUTE	164,9	94,6	137,8	122,2	143,8	105,9	138,3	208,8
EPARGNE NETTE	80,6	62,1	101,9	84,8	103,7	46,9	73,9	143,8

Section d'investissement (hors 16449 et 1068)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes réelles d'investissement	475,8	513,9	556,9	428,2	298,4	265,1	238,0	166,9
Recettes réelles d'investissement (hors emprunt et autres recettes)	124,8	180,4	315,1	227,0	214,9	185,8	96,1	147,9
FCTVA	43,0	49,2	59,7	49,4	51,0	19,2	12,2	37,5
Subvention d'investissement	81,8	131,3	255,4	177,6	163,9	166,6	83,8	110,4
emprunt	299,0	331,1	239,0	198,5	80,0	70,0	140,0	10,0
Autres	52,0	2,3	2,8	2,7	3,6	9,3	1,9	9,0
Dépenses réelles d'investissement	674,3	580,2	639,2	571,7	437,6	355,4	381,1	360,1
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	590,0	547,8	603,3	534,3	397,5	296,4	316,8	295,1
Autres	5,4	46,2	60,3	0,4	12,7	41,3	35,0	17,5
Dépenses d'équipement brut	426,2	419,9	452,2	445,7	274,4	161,5	200,2	199,5
Remboursement capital	84,3	32,5	35,9	37,4	40,0	59,0	64,3	65,1
Subventions d'équipement	158,5	81,7	90,9	88,3	110,4	93,5	81,5	78,1

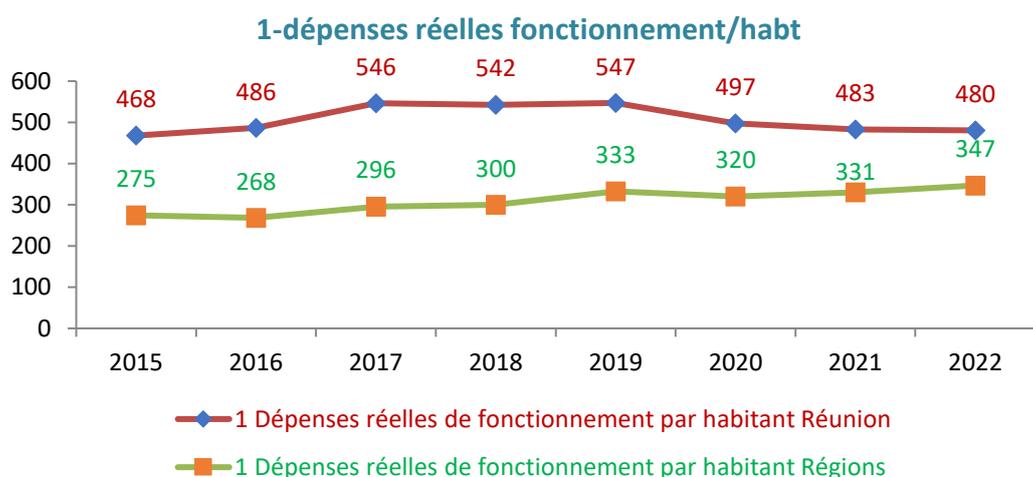
Résultat global cumulé avec 001, 002 et 1068	0,7	29,0	84,4	63,1	67,7	79,2	74,4	89,9
Résultat de l'exercice hors 001, 002 et 1068	-33,6	28,2	55,5	-21,3	4,6	15,6	-4,9	15,6

LES RATIOS FINANCIERS : L'ANALYSE COMPARATIVE

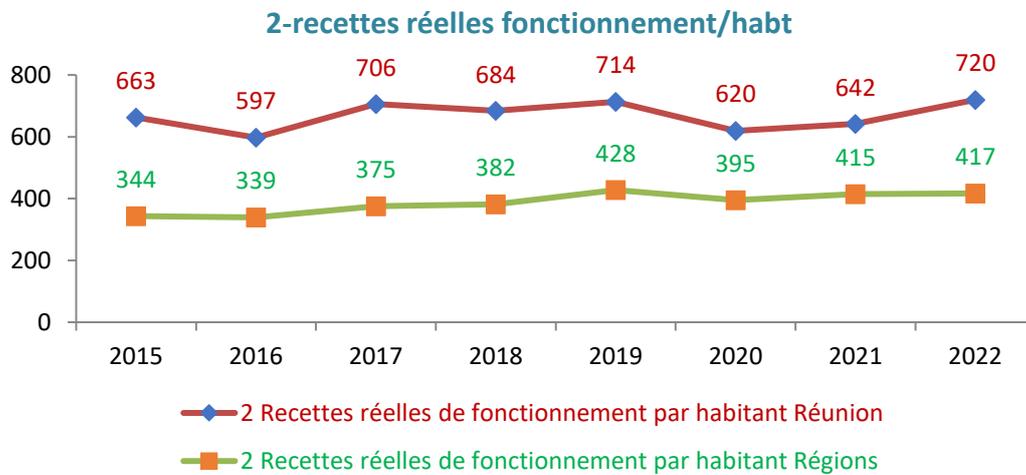
LES RATIOS FINANCIERS : ANALYSE COMPARATIVE DEPUIS 2015		REGION	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1	Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	Réunion	468	486	546	542	547	497	483	480
		Régions	275	268	296	300	333	320	331	347
2	Recettes réelles de fonctionnement par habitant	Réunion	663	597	706	684	714	620	642	720
		Régions	344	339	375	382	428	395	415	417
3	Dépenses d'équipement brut par habitant	Réunion	505	492	525	517	318	187	230	229
		Régions	49	46	49	45	51	48	58	65
4	Encours de dette par habitant	Réunion	670	968	1 195	1 379	1 425	1 434	1 512	1 446
		Régions	360	382	391	393	413	448	483	481
5	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	Réunion	32 %	33 %	32 %	32 %	32 %	34 %	36 %	37 %
		Régions	18 %	18 %	17 %	17 %	18 %	19 %	19 %	18 %
6	Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	Réunion	74 %	88 %	83 %	86 %	83 %	91 %	87 %	77 %
		Régions	89 %	87 %	86 %	87 %	84 %	90 %	86 %	95 %
7	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	Réunion	76 %	82 %	74 %	76 %	45 %	30 %	36 %	32 %
		Régions	14 %	14 %	13 %	12 %	12 %	12 %	14 %	16 %
8	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	Réunion	101 %	162 %	169 %	202 %	200 %	231 %	236 %	201 %
		Régions	105 %	113 %	104 %	103 %	97 %	114 %	116 %	115 %

Source : Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) - Données DGFIP

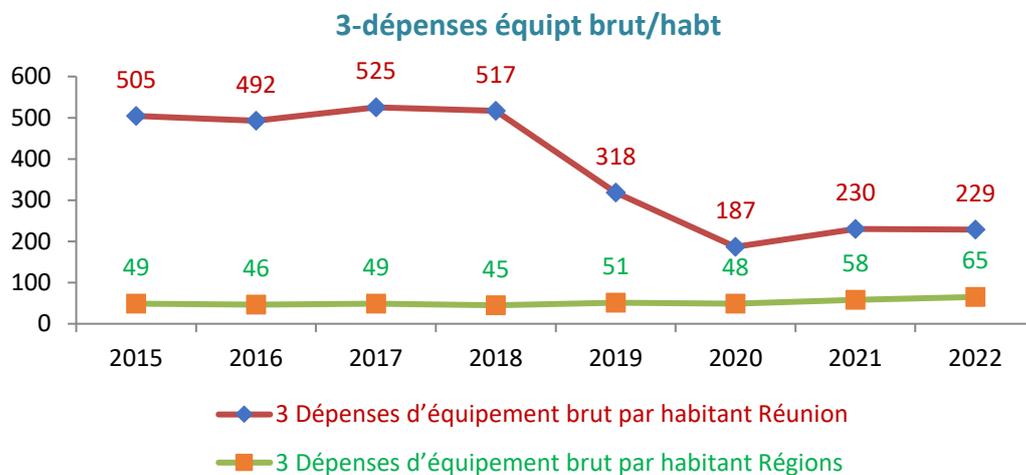
2022 : chiffres disponibles des Régions= ratios prévus au BP 2022



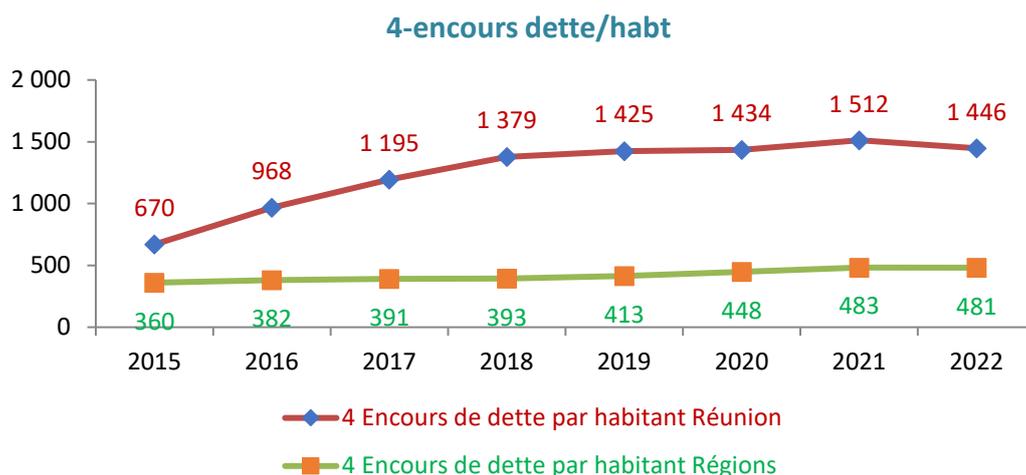
Les dépenses de fonctionnement de la Région Réunion par habitant sont supérieures à la moyenne des régions.



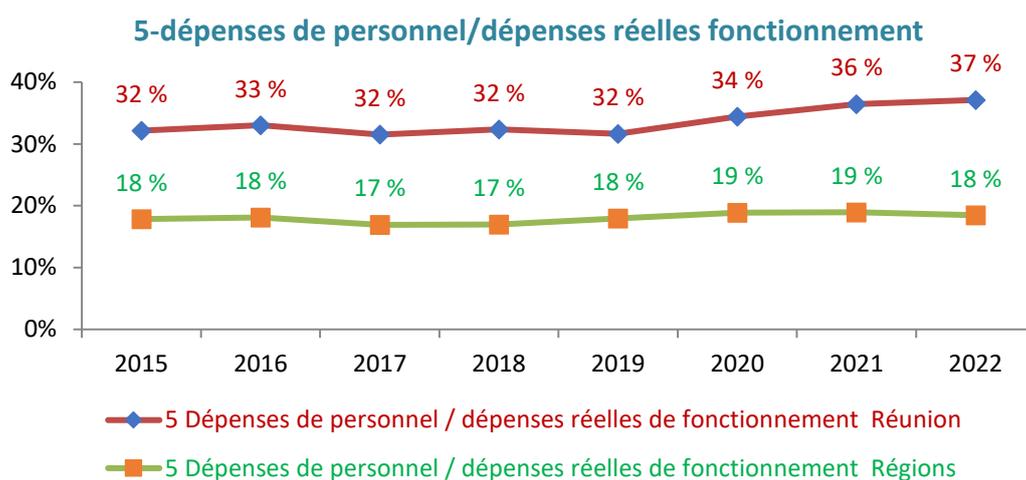
Les recettes de fonctionnement de la Région Réunion par habitant sont plus élevées en comparaison de la moyenne des régions, au regard notamment d'un champ de compétences différent et les recettes associées.



Malgré une tendance à la baisse des dépenses d'équipement sur la période 2015 à 2022, les chiffres de la Région Réunion par habitant demeurent au-dessus de la moyenne nationale des régions. Il est à souligner que la Région Réunion dispose de la compétence du réseau routier national contrairement aux autres régions de France.

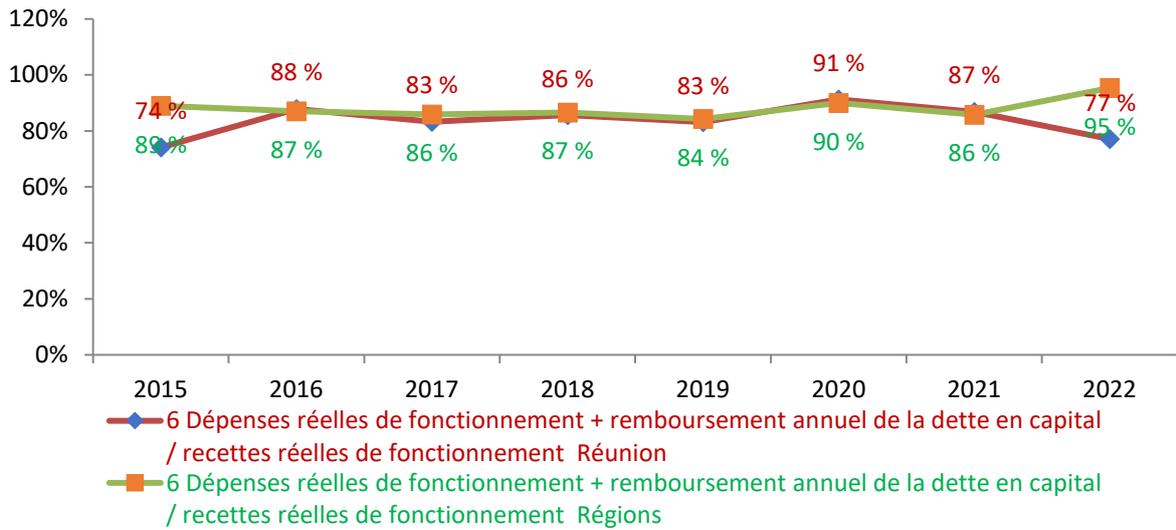


L'encours de la dette de la Région Réunion en forte progression sur la période 2015 à 2021 décroît légèrement en 2022 pour la première fois depuis ces huit dernières années, confortant ainsi la stratégie financière de la nouvelle mandature pour une gestion financière responsable et durable. Le montant par habitant est de 1 446€. Il reste néanmoins supérieur à la moyenne de l'ensemble des régions.



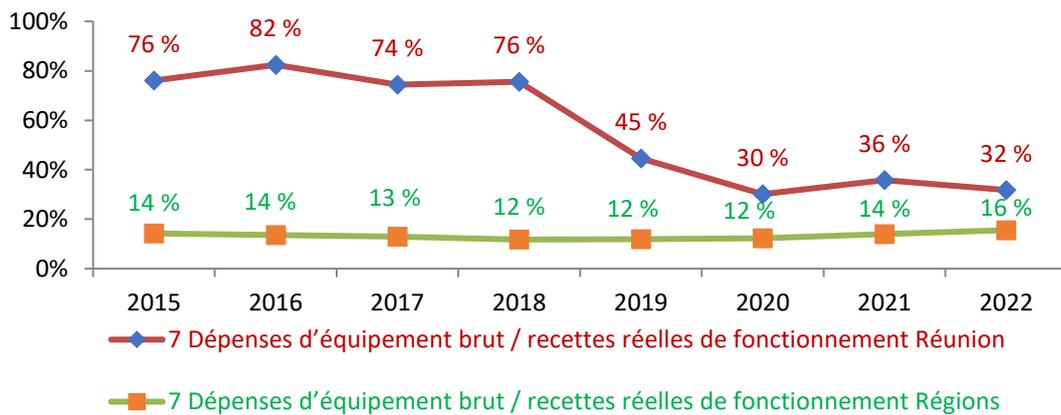
La part des dépenses de fonctionnement affectée aux charges de personnel est de 37 % soit le double du taux de la moyenne nationale des collectivités régionales.

6-DRF+rembt dette/RRF

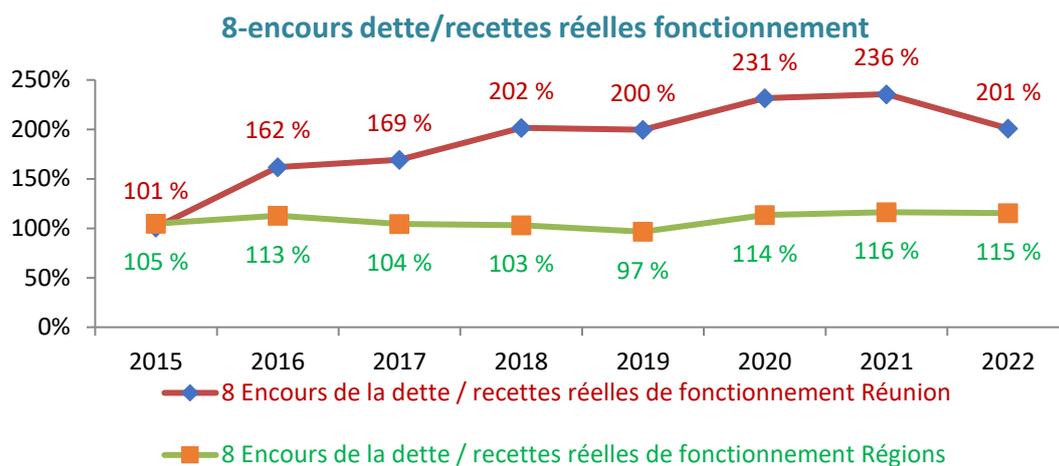


La Région Réunion consacre 23 % de ses recettes de fonctionnement à l'investissement, contre 5 % de moyenne pour l'ensemble des régions (part en amélioration).

7-dépenses équipement brut/recettes réelles fonctionnement



Les recettes de fonctionnement financent 32 % des dépenses d'équipement, soit un taux supérieur à la moyenne régionale de 16 %.



Le taux d'endettement de la Région Réunion est en forte hausse sur la période 2015 à la fin 2021 (236 %). Ce taux est plus du double de la moyenne des régions. En 2022, pour la première fois depuis les huit dernières années, le taux baisse à 201 %, revenant ainsi au chiffre de 2015. L'effort est à maintenir afin de se rapprocher de la moyenne nationale et préserver des marges de manœuvre pour les projets futurs.

LES ANNEXES

ANNEXE 1 : TAUX DE RÉALISATION

ANNEXE 2 : LES INVESTISSEMENTS 2021/2022

ANNEXE 3 : ÉTAT DES PROVISIONS AU 31/12/2022

ANNEXE 4 : DÉTAIL DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT ENCAISSÉES EN 2022

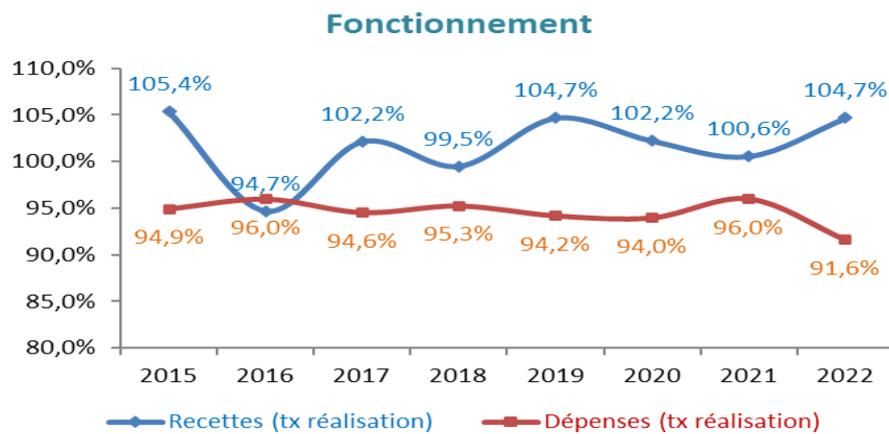
ANNEXE 5 : LES VIREMENTS DE CRÉDIT ENTRE CHAPITRES EN 2022

ANNEXE 1 : TAUX DE RÉALISATION

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

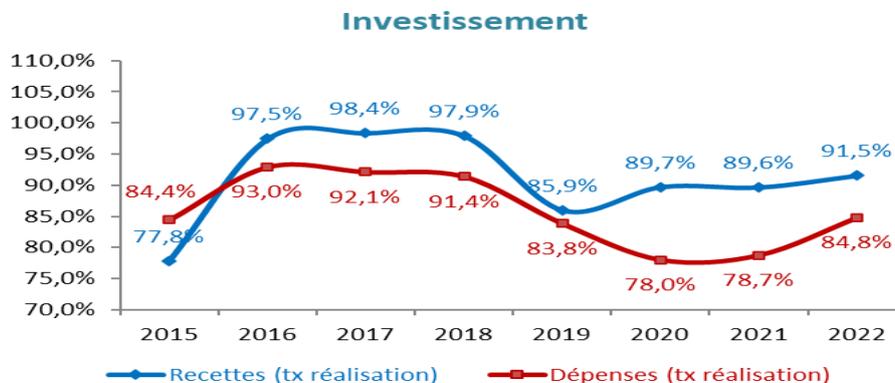
Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement est supérieur à la prévision budgétaire alors que celui des dépenses qui est de 91,6 % est en baisse par rapport à l'exercice précédent.



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes	105,4%	94,7%	102,2%	99,5%	104,7%	102,2%	100,6%	104,7%
Dépenses	94,9%	96,0%	94,6%	95,3%	94,2%	94,0%	96,0%	91,6%

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le taux de réalisation des dépenses et des recettes d'investissement est en progression par rapport à l'exercice précédent, avec une amélioration notable en dépenses (84,8 % en 2022 contre 78,7 % en 2021).



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes	77,8%	97,5%	98,4%	97,9%	85,9%	89,7%	89,6%	91,5%
Dépenses	84,4%	93,0%	92,1%	91,4%	83,8%	78,0%	78,7%	84,8%

BUDGETS ANNEXES

BA ENERGIE

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
FONCTIONNEMENT	Recettes	107,3%	43,0%	40,1%	31,8%	65,8%	31,0%	32,2%	11,9%
	Dépenses	68,1%	27,7%	13,2%	20,2%	22,8%	11,0%	10,1%	2,8%

BA DSP Musées

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
FONCTIONNEMENT	Recettes	98,6%	16,8%	30,5%	151,3%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Dépenses	74,2%	58,3%	53,6%	40,7%	30,3%	50,3%	88,9%	77,5%
INVESTISSEMENT	Recettes	91,3%		0,0%	100,0%	100,0%	47,1%	31,0%	
	Dépenses	96,4%		0,0%					

BA TRANSPORT

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
FONCTIONNEMENT	Recettes			71,2%	86,3%	85,9%	92,9%	94,7%	92,5%
	Dépenses			65,6%	77,9%	94,0%	92,9%	95,0%	92,5%

BUDGETS AUTONOMES

BUDGET FEDER

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
FONCTIONNEMENT	Recettes	0,0%	1,4%	10,7%	24,9%	33,6%	25,0%	16,8%	14,2%
	Dépenses	3,4%	20,9%	17,6%	31,7%	23,2%	25,2%	20,8%	16,8%
INVESTISSEMENT	Recettes	7,8%	18,4%	29,2%	12,6%	16,3%	24,6%	21,7%	14,4%
	Dépenses	0,0%	7,1%	28,6%	15,9%	12,3%	21,4%	18,0%	18,8%

BUDGET POCT

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
FONCTIONNEMENT	Recettes	0,0%	11,8%	11,7%	21,2%	32,5%	20,2%	29,4%	30,1%
	Dépenses	0,0%	13,2%	14,6%	22,7%	22,7%	19,4%	20,2%	30,3%
INVESTISSEMENT	Recettes	319,8%	17,0%	0,0%	0,0%	12,3%	27,5%	37,8%	12,4%
	Dépenses	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	30,3%	21,9%	38,0%	43,6%

ANNEXE 2 : LES INVESTISSEMENTS 2021/2022

BUDGET PRINCIPAL	CA 2021	CA 2022	Evolution
SERVICES GÉNÉRAUX	5 405 607,64	6 744 688,95	24,8% +1,3 M€
Dont Achats d'équipements Informatiques Pour La Région Investissement	378 499,64	735 168,97	
Dont Achats de Licences Informatiques Investissement	379 756,58	695 767,27	
Dont Acquisition En Vefa De Locaux De Bureaux Parcelle BH 148 Saint Paul		2 743 150,00	
Dont Acquisition Véhicules Année 2021	219 026,40	45 799,00	
Dont Acquisitions Matériels de Transports Année 2022		456 928,21	
Dont Aménagement Bâtiments Année 2021	408 326,25	116 650,93	
Dont Aménagement Bâtiments Administratifs Année 2020	242 389,55	153 669,68	
Dont Aménagement Bâtiments Adm Année 2022		298 454,45	
Dont Bâtiment DRR Rehab-Mise Aux Normes	302 393,62	91 286,07	
Dont Matériel de Bureau Année 2021	171 269,31	43 570,61	
Dont Matériel et Outillage Technique Année 2020	776 984,27	59 618,57	
Dont Organisation- Systèmes Information Investissement	171 929,10	186 666,70	
Dont Plan Relance : Apar St-André / MRST	227 218,95	262 544,57	
Dont Projets Informatiques - Investissement	224 641,46	1 879,68	
Dont Réhabilitation D'un Bâtiment Régional A Vocation De Bureaux Et Archives/ Ex Foucques	815 561,13	92 928,04	
Dont Système Management De L'énergie/Petits Travaux	271 650,34		
ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	58 846 852,66	67 773 873,72	15,2% +8,9 M€
Dont Lycée Nord Bois De Nêfles Ste-Clotilde	580 402,43	226 551,95	
Dont CFA St-André/Extension	214 824,69		
Dont Cité Scolaire Butor St Denis - Tvx Maintenance Et Entretien	2 816,66	388 009,05	
Dont Construction Des Locaux De L'UFR Santé Sur Le Site De Saint Pierre Phase 2 Vol Et Travaux /1er Équipement Phase 2	271 876,26	227 725,75	
Dont Construction Des Locaux De L'Esiroi et dee 2 Départements De L'IUTt Sur Le Site De Terre Sainte À Saint-Pierre - Volet Travaux et 1er Équipt	149 483,39	266 790,57	
Dont Construction des Locaux De L'UFR Santé Sur Le Site De Sain- Pierre Phase I - Vol et Étude (Phase 1&2) et Travaux/1er Équipement (Phase 1)	382 660,94	412 063,49	
Dont Construction Des Locaux De L'UFR Santé Sur Le Site De Saint-Pierre - Fa 1.01	181 821,94	141 792,07	
Dont CPOI Frais D'investissement Année 2022		202 043,08	
Dont Dotation Globale d'Équipement 2021-2022	154 924,45	1 712 919,18	
Dont Dotation Globale d'Équipement- Exercice 2022		3 485 256,00	
Dont Dotation Globale d'Équipemen2021	3 327 780,00	3 107 122,09	
Dont Dotation Globale d'Équipement- Exercice 2018	443 626,73		
Dont Dotation Globale d'Équipement- Exercice 2019	1 643 181,98	536 352,74	
Dont Eplefpa St Joseph - Travaux De Grosses Réparations	191 464,20	35 447,01	
Dont Frais Investissement CPOI Année 2021	227 733,83	132 776,44	
Dont LP Patu De Rosemont St Benoît- Tvx Maintenance/Réparation	303 172,68	428 037,41	
Dont Lyc Boisjoly Potier - Tampon	1 252 103,96	2 609 844,64	
Dont Lyc Nelson Mandela Et Ses Equip Sportifs/Tvx Maintenance-Réparation	20 984,78	297 797,59	
Dont Lyc. Agricole St Joseph/Tvx Maint. Ger	348 034,11		
Dont Lyc. Amiral Bouvet St-Benoît- Tvx Maintenance/Réparation	198 395,03	266 027,12	
Dont Lyc. M. Gandhi St -André/Tvx Maint. Ger	48 284,89	341 422,10	
Dont Lyc. M.Gandhi St -André - Cuisine Centrale/Tvx Maint. Ger	5 839,25	196 838,79	
Dont Lyc.Bois D'olive St-Pierre/Tvx Ger	6 076,00	309 240,35	
Dont Lyc.Lepervanche Le Port/Reprise Structurale Bat.K	55 113,18	501 215,72	
Dont Maintenance Suivi Et Installation Optimiseurs De Puissance	133 481,15	179 036,40	
Dont Mise En Œuvre Du Cartable Numérique Et De La Connexion Internet Pour Les Familles Les Plus Modestes Année Scolaire 2022-2023		4 398 800,00	
Dont Mise En Œuvre Du Plan Ordinateur Portable Et De La Connexion Internet Pour Les Familles Les Plus Modestes Année Scolaire 2020-2021	3 631 250,00		

BUDGET PRINCIPAL	CA 2021	CA 2022	Evolution
Dont Mise En Œuvre Du Plan Ordinateur Portable Et De La Connexion Internet Pour Les Familles Les Plus Modestes Année Scolaire 2021-2022		4 713 100,00	
Dont Plan Relance : CPOI : Afpar + Cfat + Cfa	1 298 812,70	375 288,91	
Dont Plan Relance : L.P. Isnelle Amelin - Ste Marie	518 677,45	2 341 967,74	
Dont Plan Relance : LP François De Mahy St Pierre	2 311 463,09	1 323 691,88	
Dont Plan Relance : Lyc Agricole St Joseph	189 300,51	41 840,97	
Dont Plan Relance : Lyc Antoine Roussin - St-Louis	1 741 077,39	535 207,72	
Dont Plan Relance : Lyc Bois D'olive	355 206,35	37 283,76	
Dont Plan Relance : Lyc Bras Fusil, M. Gandhi, /E.S Bras Fusil, E.S M.Gandhi/CRR Est	124 517,88	115 440,53	
Dont Plan Relance : Lyc Evariste De Parny, E.S. Lyc E. De Parny	323 929,47	80 591,19	
Dont Plan Relance : Lyc Georges Brassens	2 504 287,11	882 780,85	
Dont Plan Relance : Lyc Pierre Poivre - St -Joseph	178 676,67	102 159,85	
Dont Plan Relance : Lyc Prof Agri. Emile Boyer De La Giroday et CFAA	2 395 178,93	896 646,04	
Dont Plan Relance : Lyc Prof Hôtelier La Renaissance	5 459 095,39	4 891 243,32	
Dont Plan Relance : Lyc Vincendo, P. Langevin - St Joseph	515 675,58	93 129,51	
Dont Plan Relance : Lyc.R. Garros - Bat A, Administration, D, E & G	1 089 039,18	739 524,24	
Dont Plan Relance : Lycée Roche Maigres - St Louis	220 076,99	1 855 823,41	
Dont Programme De Relance Régional	9 786 731,59	7 339 999,50	
Dont Programme D'équipement 2021 - CHUR		233 034,66	
Dont Programme Équipement 2019-2020	203 063,06	45 240,44	
Dont Programme Équipement CFA Leon Legros Réhabilitation		1 227 437,77	
Dont Réhabilitation CFA De Ste-Clotilde	1 000 595,00	19 724,87	
Dont Réhabilitation CFA De Ste Clotilde CEFJR 23/11/2017 - Cperma 12/12/2017	5 943 113,97	2 337 363,25	
Dont Réhabilitation Et Mise En Access Du Lycée et Equipt Sportifs De Vue Belle	671 108,50	1 513 367,59	
Dont Rénovation Thermique Bâtiments Éducation Et Formation	165 316,72	9 374 100,32	
Dont Subvention D'équipement 2019 CCIR Commerce et Service	225 423,19		
Dont Subvention D'équipement 2019 CMAR		215 156,89	
Dont Annul. Titres Sur Exercice Antérieur	299 026,25		
CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	11 733 503,46	11 543 024,56	-1,6% -0,19 M€
Dont Acquisitions Et Travaux CRR	184 496,33	128 308,54	
Dont CRR Ouest/Cimendef	358 018,53	4 279,14	
Dont Madoi - Travaux de Sécurisation De La Maison Des Maîtres	344 927,52	2 495,50	
Dont Plan Relance : CRR Sud – St-Pierre	198 706,34	70 398,88	
Dont Plan Relance : Lyc Bois D'olive	3 797,50	461 373,14	
Dont Programme D'activités Annuel 2021	197 760,00	34 540,00	
Dont Programme D'activités Annuel 2022		213 600,00	
Dont Programme De Relance Régional	6 584 578,66	7 554 563,74	
Dont Réhabilitation Et Mise En Access Du Lycée et Equipt Sportifs De Vue Belle	279 692,84	83 958,56	
Dont Revalorisation Du Patrimoine Des Communes	125 095,17	431 804,86	
Dont Travaux D'entretien, D'aménagement Ainsi Que L'acquisition De Divers Matériels Pour Les Sites Du Creps.	214 000,00	160 000,00	
SANTÉ ET ACTION SOCIALE	227 549,87	160 758,60	-29,4% -0,066 M€
AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	16 020 466,94	15 879 421,58	-0,9% -1,41 M€
Dont 8.03 Travaux Adaptation Des Épis 4, 5, 6 Des Ouvrages D'endiguement De L A Rivière Des Galets	373 504,92		
Dont Agorah - Programme D'actions 2021	400 000,00	100 000,00	
Dont Agorah - Programme D'actions 2022		400 000,00	
Dont Amelio - Programmation 2019 (Tranche 2)	571 638,83	206 862,68	
Dont Amelio - Programmation 2020	1 726 436,43	608 557,83	
Dont Amelio - Programmation 2021	1 263 019,70	1 742 651,58	
Dont Amelio- Programmation 2019	542 415,92	78 970,54	
Dont Bois D'olives - Aménagement Zac (EPS)	86 839,71	183 314,57	
Dont Cœur Possession - Tranche 2 (Frafu)		316 750,00	
Dont Déploiement Du Très Haut Débit Régional Et Engagement Budgétaire	2 000 000,00	1 000 000,00	
Dont Programme De Relance Régional	4 823 682,51	8 813 572,07	
Dont Saint-Denis - Aménagement Des Abords Des Stations Transport Par Câble	110 513,56	152 712,89	

BUDGET PRINCIPAL	CA 2021	CA 2022	Evolution
Dont Sainte Rose - Aménagement Zac (EPS)		259 112,00	
Dont SEMADER - Réhabilitation De Logements Sociaux Accession (Quartier		400 000,00	
Dont SIDR : Réhab Accession - Lilas 2 & 3	408 696,00	104 000,00	
Dont SIDR : Réhab Thermique - Source2	324 000,00		
Dont SPL Maraina - Augmentation De Capital 2021	1 600 000,00		
Dont SPL Maraina - Augmentation De Capital 2022		500 000,00	
ACTION ÉCONOMIQUE	52 907 996,15	29 689 790,16	-43,9% -23,2 M€
Dont Aide A L'évènementiel Volet 2		732 751,12	
Dont Aide Audiov. - OPI - 974 - Pr	435 000,00	145 000,00	
Dont Aide Audiovisuelle Série Fiction - Réunion - Pr	360 000,00		
Dont Chèques Numériques	3 523 217,51	306 605,04	
Dont Ci A Destination Des Commerces De Proximités	117 203,44	526 696,25	
Dont CPN FEAMP Mesure 43 Ports De Pêche, Sites Débarquement, Halles De	203 827,42		
Dont Création Hôtel 3* De 80 Chambres À Saint Denis	63 819,92	240 618,47	
Dont Dispositif Accompagner TPE	631 610,69	113 672,91	
Dont Fa 1.01 - Extension Du Pôle De Protection Des Plantes	504 917,68	476 338,53	
Dont Fa 1.03 - Prog.Recherche Agronomique CIRAD 2019-2021 Re0024904	883 203,66	907 180,51	
Dont FEADER 14 -20 Programme 2020 Recherche Agronomique Cirad	757 343,78		
Dont Fonds De Sauvegarde	425 000,00		
Dont Fonds De Solidarité Régionale Aides Aux Ent > 3 Ans	419 500,00		
Dont Fonds De Solidarité Régionale Tourisme Volet 1 - Fa 3.30 (Feder)	1 996 681,84		
Dont Fonds De Solidarité Régionale Volet 1 Tourisme (Feder)	410 929,33		
Dont Fonds De Solidarité Régionale Volet 2 Tourisme	1 838 000,00		
Dont Fonds D'urgence Pour Les Entreprises De L'évènementiel	1 276 000,00	11 000,00	
Dont Invest IAA		446 539,48	
Dont Le Cube	152 994,07	168 620,76	
Dont Le Petit Piaf - Pr - 2020		300 000,00	
Dont Mesure 4.2.1 "Outils Agro Industriels	472 707,50		
Dont Participation De La Collectivité Au Volet Régionalise Du Pia 4		500 000,00	
Dont PGME Actions 2022		264 000,00	
Dont Pr- Lemming Film- Sweet Dreams		225 000,00	
Dont Pr- OPI 974 - S4 - Terence		435 000,00	
Dont Préfinancement Dispositif Chèque Numérique 2021	7 760,00	1 367 335,10	
Dont Prêt Rebonds 2	6 000 000,00		
Dont PRGME D'actions Et D'investissements 2021	264 000,00		
Dont Pr-Marvelous Productions- Hawai	100 000,00	200 000,00	
Dont Programmes Recherche Cirad Feader 2021		776 674,61	
Dont Pr-Terence Films-Opj 974 Saison 3	290 000,00	290 000,00	
Dont Saison 2020-2021 - Regard'ensemble	217 000,00		
Dont Sematra - Mise En Jeu De La Garantie Air Austral		15 320 001,00	
Dont Sematra - Soutien Régional 2021	25 000 000,00		
Dont Transformation De Fruits Et Légumes	221 828,22		
Dont Yakari - Pr	250 000,00		
ENVIRONNEMENT	12 409 390,56	10 892 056,50	-12,2% -1,52 M€
Dont 4.04 Eco solidaire 2015 -PO FEDER	1 848 536,78	1 525 283,20	
Dont 4.17 Dispositif Chèque Pv - Cofinancement FEDER Engagement Nouvelle	1 790 000,00	1 032 000,00	
Dont 5.06 Unité De Potabilisation Sur La Commune De Petite-Île		285 513,22	
Dont Aide Aux Particuliers Pour L'acquisition D'une Centrale Pv De Production	135 000,00	118 000,00	
Dont Chèque Pv - Engagement Enveloppe 2021-2022		903 000,00	
Dont Chèque Pv - Engagement D'une Nouvelle Enveloppe 2021-2022		486 000,00	
Dont Programme De Relance Régional	612 361,31	156 435,42	
Dont Réalisation De La Retenue Collinaire De Piton Rouge Tampon	275 000,00		

BUDGET PRINCIPAL	CA 2021	CA 2022	Evolution
Dont Slime 2021 Seconde Tranche	2 418 300,00	271 304,00	
Dont SPL HR CPI Mission Slime 2022		2 250 000,00	
Dont SPL HR CPI Missions 2019 N° 1 À 9	447 148,34		
Dont SPL HR CPI Missions 2019/2020 Exploitation Centrale Bras Des Lianes	161 393,84	123 258,90	
Dont SPL HR CPI Missions 2020 (Hors Slime Et Ecosol)	233 776,01	128 721,66	
Dont SPLHR CPI Missions 2020 Slime	721 950,00		
SPLHR CPI Missions 2021 (Hors Slime)	1 546 543,70	261 676,60	
Dont SPLHR CPI Missions 2022 (Hors Slime Et Bdl))		1 416 832,74	
TRANSPORTS	159 212 285,68	152 407 490,20	-4,3% -6,8 M€
Dont Acquisition Véhicules Dir Routes	241 181,10	404 165,33	
Dont Aménagements - Sécurité	203 524,14		
Dont Aménagements Du TCSP De La Rue Du Lycée à Saint-André	223 949,29	164 709,45	
Dont Aménagements Cyclables	257 806,77	8 905,62	
Dont Aménagements De Sécurité	775 077,71	631 824,18	
Dont Da- Rn - Investissement/ Fonctionnement SMPRR - 2021	4 658 000,00		
Dont Da- Rn - Investissement/ Fonctionnement SMPRR - 2022		5 043 024,00	
Dont De - RRTG Est - Vrtc Rn2 Sainte Marie		890 575,90	
Dont De- Nouvelle Entrée Ouest De Saint-Denis - Mo Région	250 582,78	355,59	
Dont De- Rn1 Rivière Des Galets - Nouveau Franchissement	9 960 240,20	7 726 828,57	
Dont De-Berguitta 2018-Rf Tevelave	332,46	1 115 637,00	
Dont De-Mo-Rf Bébour Belouve-Plaine Des Palmistes-Prog 2012	677 456,90	246 255,72	
Dont De-N2 St-André-Échangeur Cressonnière (Salazie)	137 112,59	2 808 599,24	
Dont De-RF Des Makes : Parking - St-Louis	767 409,51	194 179,10	
Dont De-Rn1e-Rdg-Amenagement Giratoire Sacre Cœur A Chemin Des Anglais		2 182 724,42	
Dont De-Rn1e-Rdg-Amenagement Giratoire Sacre Cœur A Chemin Des Anglais - Shunt Le Port		426 092,23	
Dont De-Rn1-Nouveau Pont Sur Rivière Saint Denis (NPRSD)	18 224 412,81	3 333 157,66	
Dont De-Rn2 - Déviation De St-Joseph- 98/03	38 134,36	347 891,50	
Dont De-Rn2-Bras Panon-Paniandy & Liberia Échangeurs	246 956,68	785 760,25	
Dont De-Rn2-Saint Joseph-OA Rav. Gregues-Reconstruction	237 449,16	4 253,36	
Dont De-Rn2-St Joseph-OA Rav. Gregues-Reconstruction	1 200 027,10		
Dont De-Rn2-St-Andre-Cressonniere-Echangeur (Salazie)		291 569,19	
Dont De-Rn5_Cilaos_Aloes_Ilet Furcy	397 049,04	13 152,82	
Dont De-RRTG Est - Rn2 Aménagement De La Traversée De Saint- Benoît - Études	263 036,98	390 704,30	
Dont De-RRTG Est-Vrtc Rn2 Sainte Marie		9 388 707,18	
Dont De-Voie Vélo Régionale-2013-Spl Maraïna-AMO Pour 6 Tronçons	927 630,04	3 243 092,12	
Dont Divers Travaux Yc Tx Sécurisation	578 234,09	165 064,59	
Dont Dt-Etudes De Faisabilité Rrtg 2017 A 2021	740 491,77	22 373,55	
Dont Parking Relais Portail Saint-Leu	4 952,18	365 952,19	
Dont Dt-Prolongement Axe Mixte Cambaie Définitif	342 008,30	206 430,07	
Dont Dt-Rénovation Des Gares Routières Car Jaune Études Et Travaux	207 517,77	10 253,10	
Dont Dt-Rénovation Gares Routières Car Jaune Études Et Travaux	236 632,08	1 139,25	
Dont Dt-Rrtg Est - Rn2 - Aménagement De La Bau Entre Ravine Des Chèvres Et Duparc	152 813,52	446 286,12	
Dont Équipements Routiers De Secu Gliss Sv Dispo Secu	332 169,91	204 993,64	
Dont Équipements Routiers De Secu Gliss Sv Dispo Secu		295 841,19	
Dont Équipements SRGT	263 041,31	865 019,65	
Dont Exploitation du SRGT	621 342,52	137 520,08	
Dont Exploitation RI	295 805,22	50 914,57	
Dont Grosses Réparations Filets - Sécurisation Ponctuelle	205 047,55	2 137,45	
Dont Grosses Réparations Filets-Sécurisation	162 145,85	149 465,04	
Dont Mo - 05/04 - Rn2 - Aménagement St-François / Sainte-Anne- St Benoît	350 999,11	2 177 932,56	
Dont Mo - Grosse Réparation Étanchéité Ouvrage Mhc	1 787 983,74	261 010,79	
Dont Mo - Rn1 - Création Collectrice Cambaie Et Accès Au PSO Saint Paul Sens Sud Nord	737,82	4 431 982,55	
Dont Mo Applications Équipements SRGT	612 513,31	2 130 792,41	
Dont Mo Construction SRGT	1 836 724,20	856 320,30	
Dont Mo Élargissement Ravine Mare Sèche		274 465,45	
Dont Mo Mise En Œuvre PPHM	144 318,59	119 043,45	

BUDGET PRINCIPAL	CA 2021	CA 2022	Evolution
Dont Mo Pont Suspendu Riv Est Réhabilitation V2	3 536 873,38	8 176 068,00	
Dont Mo Rn1005 Provision Dégâts Cycloniques	35 802,47	887 891,79	
Dont Mo Rn1a Création Et Sécurisation Des Bandes Cyclables Du Cap La Houssaye Rn1a - Pr 30+380 À 33+000		2 236 696,54	
Dont Mo Rn2 - Création Cheminement Piétons Cycles - Bonne Espérance Ste-Rose	635 634,29	441 268,85	
Dont Mo Rn2 Accotement Multifonctionnel Sens Montant Riv Est Sainte-Rose		205 168,35	
Dont MO Rn2 Falaises Orangers Riv Est	366 496,73	233 339,02	
Dont MO Rn2 Passerelle P/C Pr57		2 710 723,84	
Dont MO Rn2 Pr 55+050 55+700 Entre Carrefour Rn2/Rd3 Pt Riv Est		1 874 905,20	
Dont MO Rn2 Traversée St-François À St-Benoît Rn2 - Pr 46+700 À 47+200		986 688,74	
Dont MO Rn2 Travaux D'aménagement Du Carrefour Des Deux Canons -Commune De Saint-		854 778,71	
Dont MO Rn2 Vvr Passerelle Ste Marguerite		1 809 892,17	
Dont MO Rn2002 Confort Pont Rivière Marsouins S- Benoît		1 168 459,27	
Dont MO Rn3 Pr 2+235 À Pr 4+460 La Confiance À Saint-Benoît		2 713 522,96	
Dont MO Rn3 - Pr 21+100 À Pr 22+014 - Plaine Des Palmistes - Aménagement Plaine Des Palmistes		1 204 767,03	
Dont MO Rn3 Accotement Multifonct St Benoît	182 181,42	728 026,85	
Dont MO Rn3 Traversée De Chemin Ceinture À Saint- Benoît Pr 5+870 À 7+050		1 198 982,59	
Dont MO Rn5 - Sécurisation Cheminement Piétons Cycles - Plateforme Cilaos		1 726 812,77	
Dont MO Tx Rc Rn2 Vincenzo Sécurisation Cheminements Piétons Cycles France Relance	233 627,53	2 753 868,10	
Dont MO Tx Rc SRE Prog 2020-25	349 375,76	1 619 360,66	
Dont MO Tx Rc SRN Prog 2020-25		6 227 274,04	
Dont MO Tx Rc SRN-Centre Prog 2019-20	135 600,98	400 788,05	
Dont MO Tx Rc SRO Prog 2020-25	841 654,25	0,00	
Dont MO Tx Rc SRS Prog 2020-25	1 134 354,82	3 780 870,95	
Dont NRL- Nouvelle Route Du Littoral	90 342 199,15	41 558 054,04	
Dont Ouvrages Et Murs : Travaux	1 929 599,38	2 285 928,68	
Dont Petites Réparations De Chaussée	414 551,18	125 446,48	
Dont Petites Réparations OA	147 843,23	370 280,79	
Dont Petits Travaux Sur Chaussée	1 795 454,54	1 538 639,49	
Dont Provision Dégât Météorologique		390 830,52	
Dont Réhabilitation Des OA - Travaux	167 071,53	333 709,11	
Dont Sécurisation Falaises Rn5 Gueule Rouge Cilaos	40 264,62	731 123,92	
Dont SMP - Avance Trésorerie Remboursable		375 000,00	
Dont SRS Sécurisation Gueule Rouge		221 588,78	
Dont SRS Sécurisation Gueule Rouge 2		289 394,53	
Dont TCSP- Traversée De Saint-Louis - Études Et Travaux Relatifs Aux Aménagements De La Voies TCSP - Séquences 1 À 5	1 079 189,97	302 100,86	
Dont Travaux Urgents Et Divers	3 323 945,97	3 298 994,22	
Dont Tx Sécurisation Falaises	1 094 913,43	1 145 561,34	
TOTAL OPERATIONS (hors dette)	316 763 652,96	295 091 104,27	-6,8%

ANNEXE 3 : ETAT DES PROVISIONS AU 31/12/2022

PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES CONSTITUEES AU 31/12/2022			
Objet	Exercice	Obligatoire / Facultative	Montant total des provisions constituées
Provisions pour litiges et contentieux			
Contentieux contribution financière a un organisme - ILEVA	2020	O	207 326 €
Demande en réparation des préjudices subis dans le cadre de l'exécution du contrat pour la réhabilitation du lycée Lislet Geoffroy à St-Denis - SAS SBPTC SOGEA REUNION	2022	O	100 000 €
Demande condamnation de l'Etat au paiement de la somme de 3 188 9745,65 € représentant l'insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l'association CARIF-OREF REUNION - SELARL HIROU / PREFET DE LA REUNION	2022	O	160 000 €
Contestation de décompte général et définitif notifié le 4 mars 2022 dans le cadre du marché de travaux publics de réhabilitation du lycée Boyer De La Giroday - ATEXIA	2022	O	25 000 €
Versement du fonds de solidarité régional - Demande d'annulation de la décision du 18/07/2022 de la Région Réunion et demande de condamnation de la Région Réunion à verser à la SARL Zourite la somme de 155 000€ - SARL ZOURITE M. Bonhomme	2022	O	25 000 €
Décisions de non-renouvellement de contrat à durée déterminée à compter de mars 2022- actions indemnitaires - Agents Région	2022	O	40 000 €
Affaires NRL - Marchés MT3 et MT5.1	2022	O	7 100 000 €
Sous total			7 657 326 €
Autres provisions pour risques			
Coût des provisions des jours CET 2022 - Agents Région	2022	O	470 000 €
Coût des provisions des jours ARE 2022 - Agents Région	2022	O	4 500 000 €
Sous total			4 970 000 €
Provisions pour dépréciation des titres de participation			
Dépréciations des Titres SEMIR	2020	O	11 720 €
Dépréciations des Titres SEMATRA (2012)	2020	O	920 000 €
Sous total			931 720 €
Provisions pour dépréciation comptes de redevables			
Divers débiteurs dont titres antérieurs à l'exercice 2019	2022	O	300 000 €
TOTAL			13 859 046 €

REPRISE DES PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES EN 2022			
Objet	Exercice	Obligatoire / Facultative	Montant total des reprises des provisions en 2022
Provisions pour litiges et contentieux			
Contentieux procédure passation marche - Sté transport OISEAU BLEU	2019	O	190 000 €
Contentieux délégation service public transport group GME CAP RUN	2020	O	255 514 €
Contentieux contribution financière a un organisme - ILEVA	2020	O	743 079 €
Marché de nettoyage des locaux - Factures impayées - BIO PROPRETE	2021	O	50 000 €
Sous total			1 238 593 €
Autres provisions pour risques			
Coût des provisions des jours CET 2021	2021	O	449 946 €
Provisions pour dépréciation comptes de redevables			
Divers débiteurs dont titres antérieurs à l'exercice 2017	2021	O	22 581 €
TOTAL			1 711 120 €

ANNEXE 4 : DÉTAIL DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT ENCAISSÉES EN 2022

Compétences / Opérations	Montant de la subvention reçue (2021-2022)	Encaissement antérieur (2021)	Encaissement en 2022
ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	9 851 487,09	8 196 948,37	1 654 538,72
FEDER - Centre De Formation 14-20	3 905 192,40	3 499 768,32	405 424,08
Bien Mobilier Matériel et Etudes	97 051,51	-	97 051,51
FEDER - Investissement Des Lycées 14-20	3 732 845,70	2 897 757,92	835 087,78
FEDER - Rénovation Thermique Des Lycées 14-20	967 662,13	967 662,13	-
Subv. Etat Au Titre De La Dri (DBA)	1 111 251,00	831 760,00	279 491,00
Département-Participation A La Construction Cuisine Centrale	37 484,35	-	37 484,35
CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	271 354,25	107 146,07	164 208,18
Travaux MADOI Et Maison Rouge	153 354,25	107 146,07	46 208,18
Loto Patrimoine - Maison Rouge	118 000,00	-	118 000,00
AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	293 648,00	36 048,00	257 600,00
AFD SIG	257 600,00	-	257 600,00
FEDER - TIC	36 048,00	36 048,00	-
ACTION ÉCONOMIQUE	4 253 082,48	171 440,00	4 081 642,48
FEDER - Chèques Numériques	3 000 000,00	-	3 000 000,00
Convent° CNC Etat-Région (Soutien À La Prod. Audio. et Cinématographique)	1 127 106,00	166 440,00	960 666,00
Pass Numérique	5 000,00	5 000,00	-
Subvention EASME	112 404,16	-	112 404,16
Sub Equipt Versées Aux Tiers (Fonds Européens)	8 572,32	-	8 572,32
ENVIRONNEMENT	9 776 772,66	2 427 496,00	7 349 276,66
Feder Chèque Equipement Photovoltaïques 14-20	700 000,00	-	700 000,00
React-Eu Cheque Equip. Photovoltaïques 14-20	1 800 000,00	-	1 800 000,00
Feder Chauffe-Eau Solaire 14-20	1 136 903,48	-	1 136 903,48
Programme Sare - Participation SRPP et Edf	951 609,00	247 396,00	704 213,00
Programme Slime - Part. Edf Et CLER	5 036 970,18	2 180 100,00	2 856 870,18
Bien Mobilier Matériel Et Etudes	1 290,00	-	1 290,00
Subv Afd Développement Photovoltaïque	150 000,00	-	150 000,00
TRANSPORTS	72 345 929,45	23 894 734,40	48 451 195,05
FEDER Routes (DEER)	13 179 893,17	4 887 401,28	8 292 491,89
FEDER Voie Vélo Régionale	736 073,30	620 228,90	115 844,40
FEDER Tans Eco Express	913 416,33	467 136,15	446 280,18
FEDER Routes (DEGC)	10 590 344,73	3 752 152,05	6 838 192,68
FEDER Radiers (DEGC)	1 416 156,79	-	1 416 156,79
Subv. Etat Au Titre De La Dri (DEER)	2 938 532,05	1 427 581,00	1 510 951,05
NRL - Subvention AFITF	32 118 916,00	7 509 545,61	24 609 370,39
Voie Vélo Régionale	69 883,70	69 883,70	-
Pont De La Rivière De L'est	878 265,36	386 265,67	491 999,69
Subv. Etat Au Titre De La Dri (DEGC)	1 208 167,10	240 719,00	967 448,10
Subv. Fsom Suite Intempéries 082021	5 486,64	-	5 486,64
Rn1 Sécurisation Route Du Littoral Et St-Denis Ouest	671 042,94	-	671 042,94
Frais D'étude	44 016,67	-	44 016,67
Subvention Equipement Non Transférable Département	91 647,05	91 647,05	-
Programme Régional Route	142 750,64	10 700,00	132 050,64
Subv. Communes Membres du GFP (24 Communes)	6 718 261,87	4 171 917,88	2 546 343,99
Subv. Intercommunale	123 075,11	59 556,11	63 519,00
Autres Subv. Equip. Non Amort.	200 000,00	200 000,00	-
Subv. Fondation Patrimoine Pont De La Rivière De L'est	300 000,00	-	300 000,00
TOTAL GÉNÉRAL	96 792 273,93	34 833 812,84	61 958 461,09

ANNEXE 5 : LES VIREMENTS DE CRÉDIT ENTRE CHAPITRES EN 2022

L'instruction budgétaire et comptable M. 57 prévoit que si l'assemblée délibérante l'autorise à l'occasion du vote du budget, dans les limites qu'elle fixe, l'exécutif peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ainsi, l'assemblée délibérante a autorisé la Présidente de Région, lors du vote du budget 2022 le 18 mars 2022, à opérer des virements de crédit entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses de chacune des sections.

Les virements suivants ont ainsi été réalisés en fin d'exercice 2022 :

- Ajout de 0,3 M€ pour régulariser les dégrèvements opérés par les services fiscaux sur l'octroi-mer régional ;
- Ajout de 1,3 M€ de crédits relatifs aux intérêts courus non échus de la dette régionale au 31 décembre 2022, compte-tenu de l'impact de la hausse des taux d'intérêts sur les contrats d'emprunt à index variable ;
- Réduction de 1,6 M€ des crédits non engagés par les services généraux de la collectivité.

IMPUTATION D'ORIGINE (-)				Montant €	IMPUTATION CIBLE (+)				Montant €
Chap	Libellé	Fonct	Nature		Chap	Libellé	Fonct	Nature	
930	Services Généraux	22	6236	(-) 1 620 000	941	Autres Impôts et Taxes	1	7398	(+) 300 000
					943	Opérations financières	1	66112	(+) 1 320 000